



*SM le Roi félicite le Serviteur
des deux Lieux Saints de l'Islam
et le Prince héritier d'Arabie
Saoudite à l'occasion de la fête
nationale de leur pays*

Page 6

Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 10616

Mercredi 24 Septembre 2025

Droit de vote des étrangers

Entre textes et pratique



Page 3

Nasser Bourita tient une séance de travail
à New York avec l'Envoyé personnel du
Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara

Le Suriname réaffirme son soutien au plan d'autonomie

Le Paraguay reconnaît la souveraineté du Maroc sur son Sahara

Page 2



A la réunion du Bureau national de la J-USFP

La Chabiba Ittihadia réitère son
soutien à la Palestine et fustige la
gestion titubante du gouvernement

Page 6

Reconnaissance de l'Etat
de Palestine lors d'un
sommet historique à l'ONU

Page 10

Nasser Bourita tient une séance de travail à New York avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a eu, lundi à New York, une séance de travail avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara marocain, Staffan De Mistura, et ce à la demande de ce dernier.

Cet entretien s'est déroulé en présence de l'ambassadeur, représentant permanent du Royaume du Maroc

auprès des Nations unies à New York, Omar Hilale.

Cette réunion s'inscrit dans le sillage des consultations de M. De Mistura en prévision des prochaines échéances du Conseil de Sécurité de l'ONU.

A cette occasion, la délégation marocaine a réaffirmé les constantes immuables de la position du Royaume du Maroc, définie par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, en vue de parvenir à

une solution politique, réaliste, pragmatique et durable sur la base exclusive de l'Initiative marocaine d'autonomie, dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc.

A cet effet, elle a réitéré le soutien du Royaume aux efforts du Secrétaire général de l'ONU et de son Envoyé personnel.

L'entretien a aussi porté sur les derniers développements dans l'élan international en faveur de la marocaine

du Sahara et en appui à l'Initiative marocaine d'autonomie comme seule et unique base pour parvenir à une solution politique au différend régional autour du Sahara marocain, dans le cadre de la dynamique diplomatique initiée par Sa Majesté le Roi, Que Dieu L'assiste.

Par ailleurs, Nasser Bourita a eu, lundi à New York, une série d'entretiens distincts, en marge de la 80e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

M. Bourita s'est ainsi entretenu avec le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, Bankole Adeoye.

Le ministre a également tenu des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères de Djibouti, Abdoukader Houssein Omar, ainsi qu'avec son homologue d'Islande, Thorgerdur Katrín Gunnarsdóttir.

Il a aussi rencontré le ministre des Affaires étrangères du Bahreïn, Abdullatif bin Rashid Al Zayani, ainsi que le ministre des Affaires étrangères du Libéria, Sara Beysolow Nyanti.

Lors de ces entretiens, les parties ont évoqué les relations bilatérales et de coopération dans plusieurs domaines, tout en examinant les moyens de les hisser davantage.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'aborder nombre de questions d'intérêt commun tant au niveau régional qu'à l'échelle internationale, et de coordonner les positions au sein des instances internationales.

Le Suriname réaffirme son soutien à la souveraineté du Maroc sur son Sahara et au plan d'autonomie

La République du Suriname a réaffirmé, lundi à New York, son soutien à la souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble de son territoire, y compris le Sahara marocain, ainsi qu'au plan d'autonomie "comme seule base pour une solution politique au différend régional autour de l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du Maroc".

Cette position a été exprimée dans un communiqué conjoint signé par le ministre des Affaires étrangères, des Affaires commerciales internationales et de la Coopération du Suriname, Melvin Bouva, et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, à l'issue d'entretiens lundi en

marge de la 80e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Le communiqué rappelle que "le gouvernement de la République du Suriname a ouvert une ambassade à Rabat et un consulat général à Dakhla en mai 2022, dans le but de renforcer la coopération bilatérale entre les deux pays".

Le ministre du Suriname a exprimé "la profonde gratitude" de son pays envers Sa Majesté le Roi Mohammed VI "pour Sa vision d'une coopération Sud-Sud fondée sur le respect mutuel, l'efficacité, la solidarité et le pragmatisme". Il a également "souligné l'importance de cette Vision Royale pour contribuer au développement durable dans la région des Caraïbes grâce à des projets socio-économiques concrets".

Le Paraguay reconnaît la souveraineté du Maroc sur son Sahara

Asunción envisage l'ouverture d'un consulat dans les provinces du Sud

Le Paraguay reconnaît la souveraineté du Maroc sur son Sahara et envisage l'ouverture d'un consulat dans les provinces du Sud du Royaume, a annoncé, lundi à New York, le ministre des Affaires étrangères du Paraguay, Rubén Darío Ramírez Lezcano.

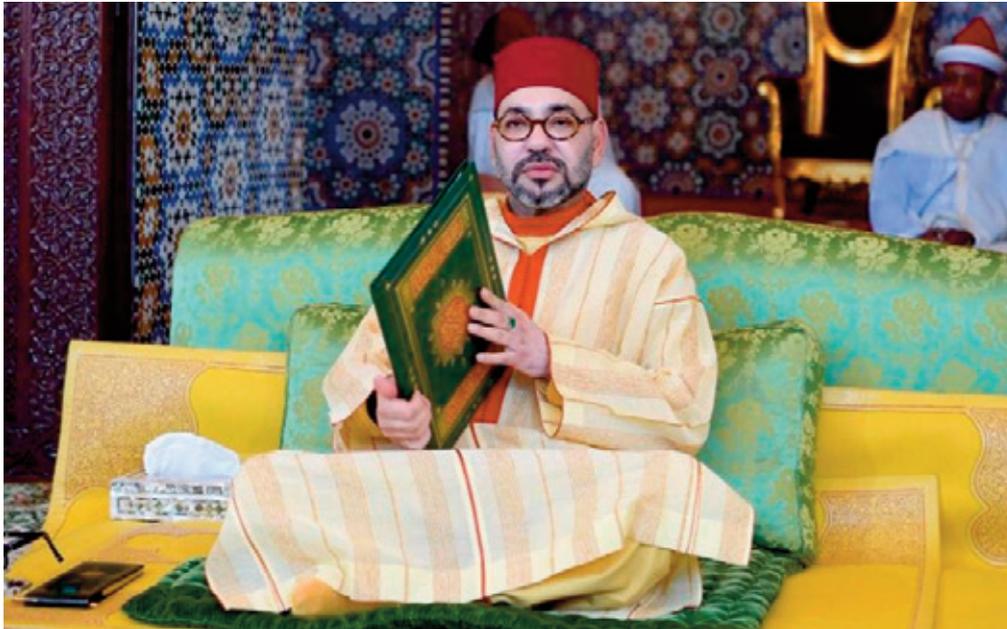
"Nous soutenons la souveraineté du Maroc sur son Sahara, et nous envisageons l'ouverture prochaine d'un consulat du Paraguay dans cette région", a déclaré à la presse M. Ramírez Lezcano à l'issue d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

M. Ramírez Lezcano a, en outre, annoncé la visite prochainement dans le Royaume du Président du Paraguay, Santiago Peña Palacios.

Le chef de la diplomatie paraguayenne a également indiqué qu'il compte effectuer une visite au Maroc avant la fin de l'année.

La rencontre entre M. Bourita et son homologue paraguayen, qui s'est tenue en marge de la 80ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, a également été l'occasion d'évoquer un large éventail de questions d'intérêt commun

Mise en exergue du rôle historique de SM le Roi et de la Dynastie Alaouite dans la préservation de l'héritage du Prophète



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a souligné, lundi à New York, le rôle historique et la noble mission de la Commanderie des Croyants, incarnée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, en tant que descendant du Prophète Sidna Mohammed, dans la préservation de l'héritage prophétique.

S'exprimant lors d'un événement ministériel de haut niveau, organisé par l'Organisation de la coopération Islamique (OCI) en commémoration du 1500^e anniversaire de la naissance du Prophète Sidna Mohammed, en marge de la 80^e session de

l'Assemblée générale des Nations unies, M. Bourita a indiqué que cette célébration, bien qu'elle concerne l'ensemble du monde musulman, revêt pour le Royaume une importance particulière, car elle reflète à la fois le rôle historique de la Commanderie des Croyants, la fidélité du peuple marocain à l'héritage prophétique, et l'engagement du Maroc pour la tolérance et le dialogue à l'échelle mondiale.

Le ministre a relevé que les Souverains du Maroc, en tant que Commandeurs des Croyants, ont perpétué le message du Prophète, veillant à ce que la religion demeure un rempart de justice, de miséricorde et de solidarité.

En défendant le caractère sacré du message du Prophète, les Rois Alaouites, a ajouté le ministre, ont non seulement préservé le patrimoine religieux et culturel du Maroc, mais ont également projeté les valeurs universelles de l'Islam sur les scènes régionale et internationale.

Mettant en avant l'engagement de Sa Majesté le Roi, Amir Al-Mouminine, dans la continuité de la tradition de Ses Ancêtres, le ministre a précisé que le Souverain a demandé de célébrer comme il se doit l'événement grandiose et solennel que le monde vit cette année.

Tout en mettant en exergue les actions déclinaées dans la Lettre Royale adressée, le 15 septem-

bre 2025, au Conseil supérieur des oulémas pour honorer cette célébration, M. Bourita a souligné que ces actions pourraient servir de référence et d'inspiration pour les autres acteurs impliqués dans cette commémoration historique.

A cette occasion, la Lettre Royale a été distribuée, dans les quatre langues (arabe, français, anglais et espagnol), aux Etats membres des Nations unies ayant pris part à cet événement.

M. Bourita a également mis en lumière l'engagement international du Royaume, à travers des initiatives phares dont le Plan d'action de Rabat, la Déclaration de Marrakech et le 9^e Forum mondial de l'alliance des civilisations à Fès.

Le ministre a aussi souligné le rôle des institutions marocaines, dont l'Institut Mohammed VI pour la formation des imams, morchidines et morchidates et la Fondation Mohammed VI des oulémas africains, en tant qu'institutions de promotion d'un Islam modéré.

Le peuple marocain, sous la conduite de la Commanderie des Croyants, a toujours vénéré et défendu avec respect et constance le message du Prophète, faisant de celui-ci le cœur même de sa vie spirituelle, culturelle et intellectuelle, a-t-il rappelé.

Cette dévotion, a poursuivi le ministre, s'est manifestée non seulement par le culte et la prière, mais aussi par le soin constant apporté au Saint Coran, aux sciences du Hadith et au développement des traditions soufies centrées sur l'amour du Messager de Dieu.

M. Bourita a, par ailleurs, souligné que l'attachement du Maroc aux valeurs de tolérance s'accompagne d'un rejet catégorique des attaques contre les symboles de l'Islam, qu'il s'agisse de la profanation du Saint Coran ou de caricatures du Prophète. Cela implique également une position ferme contre tout acte de discrimination envers les autres religions, a-t-il dit.

Et de conclure que cette profonde dévotion, si ancrée dans la culture marocaine, confère à cette célébration son sens le plus profond, reliant le passé au présent et prolongeant dans le futur les valeurs de compassion, de justice et de foi.

Les avancées du Maroc en matière d'immigration

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a mis en avant, lundi à New York, les avancées réalisées par le Royaume en matière de migration, à l'occasion d'un dialogue stratégique de haut niveau sur cette question organisé en marge de la 80^e Assemblée générale de l'ONU.

Lors de cette rencontre tenue sous le thème "La migration à la croisée des chemins: un dialogue stratégique pour un monde en mutation", M. Bourita a souligné que le Royaume dispose d'une vision claire et cohérente, guidée par les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Leader africain sur la question migratoire.

Le ministre a ainsi rappelé les initiatives majeures du Royaume, notamment l'Agenda africain sur la migration, approuvé par l'Union africaine comme cadre continental de référence, l'Observatoire africain de la migration, basé à Rabat, qui fournit des données essentielles pour des politiques publiques fondées sur des preuves, ainsi que l'engagement constant du Maroc dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté à Marrakech en 2018, et son partenariat exemplaire avec l'Organisation internationale pour les migrations depuis plus de deux décennies.

Il a également souligné que le Maroc, en tant que pays d'origine, de transit et de destination, comprend parfaitement la complexité de la question migratoire et défend une approche fondée sur la solidarité, la responsabilité partagée et les solutions conjointes.

Dans ce cadre, M. Bourita a mis en avant les succès concrets de la coopération internationale, citant notamment le partenariat maroco-espagnol, reflet d'une approche pragmatique et efficace, tout en plaidant pour la valorisation des pays champions du Pacte mondial afin d'accélérer sa mise en œuvre sur le terrain.

Dans son intervention, le ministre a relevé "trois paradoxes majeurs" qui caractérisent aujourd'hui la réalité migratoire, à savoir une thématique trop souvent politisée et réduite à des slogans, à un moment où les migrants représentent une force économique et sociale essentielle, ainsi qu'un système multilatéral appelé à soutenir les efforts des Etats mais fragilisé par le décalage entre son mandat et les ressources limitées qui lui sont allouées.

Il s'agit aussi du risque que la prochaine réunion d'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, se réduise à "un exercice procédural" au lieu d'être une véritable opportunité pour renforcer la gouvernance concertée de la migration, a-t-il averti.

Enfin, le ministre a soumis au débat plusieurs propositions visant à asseoir une gouvernance migratoire crédible et efficace, fondée sur le renforcement de la connaissance à travers des observatoires interconnectés, la mise en valeur des expériences réussies et la mobilisation accrue des ressources, tout en appelant à une responsabilité collective pour transformer la migration en levier de dialogue, de solidarité et de prospérité partagée.

Le Maroc participe à New York à une conférence internationale sur le règlement pacifique de la question palestinienne

Le Maroc, représenté par le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, a participé, lundi à New York, à une conférence internationale de haut niveau sur le règlement pacifique de la question palestinienne et la mise en œuvre de la solution à deux Etats.

M. Akhannouch a été accompagné à cette conférence, tenue en marge de la 80^e Assemblée générale des Nations unies, par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita et l'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'ONU, Omar Hilale.

Destinée à réaffirmer les engagements internationaux en faveur de la solution à deux Etats et à mobiliser le soutien nécessaire à sa mise en œuvre, cette conférence a été co-présidée par le Président français, Emmanuel Macron et le ministre saoudien des Affaires étrangères, le Prince Faisal ben Farhan Al Saoud.

Cette réunion de haut niveau a été marquée par la participation des représentants de plusieurs pays membres de l'ONU, du Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres et de la présidente de l'Assemblée générale, Annalena Baerbock.

Droit de vote des étrangers

Entre textes et pratique



A l'approche des échéances électorales de 2026, certains se demandent s'il y aura un vote des étrangers établis au Maroc? En effet, le droit à la participation politique des migrants au Maroc demeure un champ à la fois sensible, complexe et absent du débat politique. Il interroge profondément les limites du modèle marocain d'intégration, qui a certes évolué depuis les années 2000, mais reste largement centré sur une approche humanitaire et sécuritaire, plus que sur une vision politique de la citoyenneté inclusive.

Un cadre juridique embryonnaire mais ambigu

Le Maroc ne reconnaît pas formellement le droit de vote ou d'éligibilité aux étrangers non citoyens, y compris ceux résidant de manière régulière sur le territoire. Le droit marocain — notamment à travers le Code électoral — réserve l'exercice du droit de vote aux citoyens marocains. Contrairement à certains pays d'Europe, aucun mécanisme de représentation politique locale ou nationale n'est prévu pour les migrants, quels que soient la durée de résidence ou le statut administratif. Il n'existe pas non plus d'accords de réciprocité permettant d'accorder certains droits politiques à des ressortissants étrangers, comme on peut l'observer dans des pays

comme l'Espagne ou le Portugal.

Des engagements internationaux peu traduits en pratiques nationales

A noter que le Maroc est aussi signataire de plusieurs instruments internationaux, dont la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), qui reconnaît à plusieurs reprises le droit des migrants à participer à la vie publique de leur pays d'origine, tout en encourageant leur intégration dans les sociétés d'accueil. Cependant, cette convention, comme d'autres, n'a pas entraîné de réformes significatives sur le plan national concernant la participation politique des migrants étrangers vivant au Maroc.

La Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA), lancée en 2013, n'a pas changé grand-chose puisqu'elle est restée focalisée sur l'accès aux droits sociaux (santé, éducation, logement), sans intégrer la dimension politique de la citoyenneté. La participation à la vie associative est certes encouragée, mais sans débouché institutionnel. Les migrants peuvent créer ou rejoindre des associations, mais n'ont aucun canal officiel pour influencer les politiques publiques ou les décisions locales qui les concernent.

La possibilité pour les étrangers de jouir du droit de vote sous réserve de conditions

Pour Saïd Machak, enseignant-chercheur en droit international sur la migration et l'asile, le Maroc, à travers l'article 30 de la Constitution de 2011, a ouvert la possibilité pour les étrangers de jouir du droit de vote et d'éligibilité au niveau local, sous réserve de conditions fixées par la loi ou en vertu d'accords de réciprocité conclus avec leurs pays d'origine. «Toutefois, explique-t-il, ce dispositif constitutionnel n'a pas encore été pleinement traduit dans la législation nationale, ce qui signifie que la mise en œuvre effective de ce droit demeure suspendue à une décision politique». Et d'ajouter qu'en droit international, il n'existe pas un droit général et absolu des étrangers de voter dans l'Etat de résidence. «Le droit de vote est considéré comme faisant partie des prérogatives de la souveraineté nationale, chaque Etat décidant librement des conditions d'accès à ce droit. Et les instruments internationaux de protection des droits de l'Homme reconnaissent surtout le droit de vote aux citoyens, pas aux étrangers», précise-t-il.

A ce propos, il rappelle que si le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP, 1966) dans son article 25 garantit à tout citoyen le droit de prendre part à la direction des affaires publiques, de voter

et d'être élu, il exclut les étrangers. Idem pour la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH, 1950) et les Protocoles additionnels qui rattachent le droit de vote à la nationalité.

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) édicte dans son article 41 que «les migrants ont le droit de participer aux affaires publiques de leur Etat d'origine, mais pas dans l'Etat d'accueil (sauf si ce dernier l'autorise)».

Une question reléguée au second plan

Toutefois, Saïd Machak estime que dans les faits, cette question du vote des étrangers reste reléguée au second plan dans l'agenda de l'Etat. Selon lui, les autorités considèrent, en effet, que l'ouverture du droit de vote local aux étrangers n'aurait pas d'incidences déterminantes sur la vie politique nationale, dans la mesure où la participation des étrangers resterait cantonnée au niveau municipal et que leur poids démographique au Maroc demeure relativement faible. «De ce point de vue, l'Etat privilégie d'autres priorités institutionnelles et sociopolitiques jugées plus urgentes, ce qui explique que ce droit, bien qu'énoncé au niveau constitutionnel, n'a pas encore été concrétisé», a-t-il conclu.

Hassan Bentaleb

L'accès au suffrage local en Europe

Un droit modulé par le statut et la résidence

La non-participation des migrants au processus politique ne se limite pas qu'au contexte marocain. En effet, une analyse récente menée par Migration Policy Group (MPG) dans les 27 Etats membres de l'Union européenne révèle des disparités similaires — quoique sous d'autres formes — dans l'accès aux droits politiques selon le statut migratoire. Elle oppose notamment les citoyens mobiles de l'UE, généralement inclus dans les processus électoraux locaux, aux ressortissants de pays tiers (RCT), souvent exclus ou soumis à des conditions restrictives. Ces différences soulignent une hiérarchie implicite entre types de mobilité et niveaux d'intégration politique, que ce texte propose d'analyser à travers les prismes du droit de vote, des politiques de citoyenneté et des logiques d'inclusion.

Des droits politiques différenciés selon le statut migratoire

Les citoyens de l'UE jouissent, dans la quasi-totalité des Etats membres, du droit de vote aux élections municipales, conformément aux dispositions des traités européens. Dans certains pays (Chypre, Danemark, Finlande, Grèce, Slovaquie et Suède), ce droit est étendu aux élections régionales, bien que cette extension dépasse les exigences de la législation européenne. En revanche, les élections nationales restent exclusivement réservées aux ressortissants natio-

naux, consolidant ainsi une citoyenneté nationale comme condition de participation politique à l'échelle étatique.

A l'opposé, les ressortissants de pays tiers sont souvent exclus du processus électoral. Quelques exceptions notables existent — notamment au Luxembourg, en Slovénie et en Suède — où ils peuvent voter aux élections locales sous certaines conditions de résidence. La Finlande, le Danemark et la Suède apparaissent comme des cas distincts, autorisant également la participation des RCT aux élections régionales, marquant une ouverture relative dans un paysage généralement restrictif.

La durée de résidence : Condition variable d'accès

L'accès au droit de vote est fortement corrélé à la durée de résidence, mais les critères varient selon le statut du migrant. Pour les citoyens de l'UE, la simple résidence suffit dans la majorité des cas. Des exceptions, comme le Luxembourg, imposent des conditions plus strictes (cinq ans de résidence) en raison de la composition démographique particulière du pays. Pour les RCT, les critères sont généralement plus rigides. Dans certains pays comme l'Espagne ou le Portugal, les droits de vote peuvent être accordés sur la base d'accords de réciprocité avec les pays d'origine, introduisant une dimension bilatérale à l'accès à la participation politique.

Les procédures administratives : Un filtre supplémentaire

Des obligations administratives spécifiques s'appliquent dans certains pays. En Belgique, par exemple, les citoyens européens comme non-européens doivent s'inscrire pour voter aux élections municipales. De plus, les RCT doivent signer un engagement formel à respecter la Constitution, les lois nationales et les droits fondamentaux. De telles exigences peuvent freiner l'exercice effectif du droit de vote et introduisent des obstacles supplémentaires pour les groupes déjà marginalisés.

Une inclusion inégale, reflet des politiques de citoyenneté

L'accès aux droits politiques pour les non-citoyens est étroitement lié aux régimes de citoyenneté. Les pays qui disposent de lois libérales en matière de naturalisation — comme le Portugal, la Suède, la Finlande, l'Irlande ou le Luxembourg — tendent aussi à reconnaître le droit de vote aux RCT au niveau local. Dans ces contextes, la participation politique est conçue comme un levier d'intégration, même avant l'acquisition formelle de la citoyenneté. Le MIPEX classe d'ailleurs ces pays parmi les plus inclusifs dans l'UE.

A l'inverse, les Etats dotés de régimes de citoyenneté restrictifs — comme la Bulgarie, l'Autriche ou la Let-

tonie — imposent des délais longs (jusqu'à dix ans de résidence) et des conditions contraignantes à la naturalisation, tout en excluant les RCT du droit de vote. Certains pays, comme le Danemark, la Slovénie ou la Lituanie, combinent une politique de citoyenneté stricte avec un droit de vote local sous conditions (résidence permanente ou durée minimale), ce qui suggère une approche pragmatique : le suffrage devient alors un substitut partiel à la citoyenneté dans une logique d'inclusion territoriale plutôt que nationale.

Vers une reconfiguration de la participation démocratique ?

Les disparités constatées révèlent une tension structurelle au sein de l'UE : alors que la mobilité intra-européenne est accompagnée d'un ensemble de droits politiques, les migrants extra-européens restent largement exclus du champ électoral. Cette exclusion est d'autant plus problématique dans les contextes où la naturalisation est difficilement accessible. Si certains Etats adoptent un modèle d'inclusion politique fondé sur la résidence, d'autres continuent de lier étroitement citoyenneté et participation, au risque de créer une démocratie à deux vitesses.

Une approche plus cohérente, tenant compte de la durée de résidence et de l'implication des migrants dans la vie locale, pourrait favoriser une intégration plus équitable et renforcer la légitimité démocratique des sociétés d'accueil.

H.B



SM le Roi félicite le Serviteur des deux Lieux Saints de l'Islam et le Prince héritier d'Arabie Saoudite à l'occasion de la fête nationale de leur pays

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au Serviteur des deux Lieux Saints de l'Islam, le Roi Salmane Ibn Abdelaziz Al-Saoud, Souverain d'Arabie Saoudite, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

Dans ce message, SM le Roi exprime, en Son nom et en celui du peuple marocain, Ses chaleureuses félicitations et Ses sincères vœux au Roi Salmane Ibn Abdelaziz Al-Saoud, implorant le Tout-Puissant de renouveler pareille occasion dans davantage de santé et de bien-être pour le Souverain d'Arabie Saoudite et dans plus de progrès et de prospérité pour le peuple saoudien frère, sous la Sage conduite du Serviteur des deux Lieux Saints de l'Islam.

Saluant les relations distinguées qui unissent les deux pays frères, Sa Majesté le Roi réaffirme Sa ferme détermination à les renforcer et à les diversifier dans divers domaines.

Par la même occasion, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations à SAR le Prince Mohammed Ben Salmane Ben Abdelaziz Al-Saoud, Prince héritier du Royaume d'Arabie Saoudite.

Dans ce message, le Souverain exprime Ses chaleureuses félicitations à SAR le Prince Mohammed Ben Salmane et Ses meilleurs vœux de grandeur, de progrès et de prospérité au peuple saoudien.

Tout en disant partager avec SAR le Prince Mohammed Ben Salmane les sentiments de joie et de bonheur à l'occasion de cette fête nationale, SM le Roi implore le Très-Haut de perpétuer sur lui les bienfaits de santé, de quiétude et de longue vie, et de lui accorder succès dans ses missions en prêtant main forte à "Notre auguste frère le Serviteur des deux Lieux saints de l'Islam, le Roi Salmane Ibn Abdelaziz Al-Saoud, que Dieu le préserve".

A la réunion du Bureau national de la J-USFP

La Chabiba Ittihadia réitère son soutien à la Palestine et fustige la gestion titubante du gouvernement



Le Bureau national de la Jeunesse Ittihadia a tenu le dimanche 21 septembre 2025 au siège central de l'Union Socialiste des Forces Populaires à Rabat sa réunion ordinaire en présentiel mais aussi par le biais de la visio-conférence.

L'ouverture de cette rencontre a été actée par une allocution prononcée par le secrétaire général de la Chabiba Ittihadia, Fadil Ouakili El Assraoui, dont l'exposé d'orientation s'est articulé autour des derniers développements internationaux survenus ayant influencé la politique diplomatique mondiale et des incidences directes de ce contexte sur le Royaume du Maroc à l'ombre du marasme social qui sévit du fait du titubement du gouvernement tripartite de l'incursion, marqué depuis le début de son mandat par l'absence de tout engagement pouvant traduire les fausses promesses électoralistes scandées lors des dernières échéances.

Dans ce sillage et à l'issue d'un débat exhaustif animé par le Bureau national de la J-USFP et focalisé sur les dernières mutations organisationnelles, mettant l'accent sur nombre de problématiques suscitant l'intérêt de la jeunesse marocaine du fait de la pertinence de ses responsabilités historiques, le Bureau national a souligné ce qui suit.

1- La réitération de sa solidarité inconditionnelle et de principe avec la lutte héroïque du peuple palestinien face à l'occupation agressive is-

raélienne, en renouvelant l'engagement de la Chabiba Ittihadia, en conformité avec la position constante de l'Union Socialiste des Forces Populaires quant au soutien de la question palestinienne considérée, par ailleurs, comme une cause nationale, soutien qui perdurera jusqu'à l'arrêt du génocide israélien, de l'exclusion et de l'affamation dont pâtit la population résistante de Gaza.

2- Concernant la situation économique et sociale, la J-USFP déplore les échecs cumulés et répétitifs du gouvernement et manifestes notamment en matière d'emploi exacerbant les souffrances des jeunes et exaspérant le volume du chômage et le désespoir dans les milieux de la jeunesse.

Là-dessus, dans cette veine, la J-USFP alerte de la détérioration des services de la santé publique et de la persistance de l'absence de véritables réformes à même de préserver la dignité des citoyens et garantir leur droit aux soins dans les hôpitaux publics à travers l'ensemble du territoire national du fait de l'indigence du gouvernement quant au dossier de la santé publique et son échec en matière de mise en œuvre des fondements de l'Etat social auquel Sa Majesté le Roi accorde une importance capitale...

3- La situation de l'enseignement :

Le Bureau national de la J-USFP fustige le grand chaos qui pénalise l'actuelle rentrée universitaire, traduisant l'absence d'une vision gouvernementale claire en matière de révision du système

universitaire public et de garantie des conditions d'excellence et d'équité.

Là-dessus la J-USFP réitère son attachement à la gratuité de l'enseignement, compte tenu qu'elle est un acquis constitutionnel irrémédiable.

4- Les questions de la jeunesse et l'action

politique.

Le Bureau national relève avec amertume la persistance de l'exclusion par le gouvernement des instances partisanes des jeunes, traduite par le manque d'intérêt quant aux revendications de soutien et aux outils préconisés d'action alors que le pays éprouve le besoin de l'implication de la jeunesse en tant que levier essentiel pour la démocratie et le développement.

5- Le Bureau national de la J-USFP rend un vibrant hommage aux jeunes pour leur engagement et leur contribution à la réussite des congrès provinciaux du parti tout en mettant en avant leur adhésion sérieuse et optimale à la préparation du 12ème Congrès national, attachés constamment au déploiement au service de la patrie et du parti.

6- Le Bureau national annonce le lancement de la préparation de la commémoration du cinquantième anniversaire de la création de la Chabiba Ittihadia qui sera couronnée par un événement qui soit compatible avec l'histoire prestigieuse de l'organisation.

Et de conclure en invitant l'ensemble des jeunes militants ittihadis à l'adhésion responsable à la défense des causes du peuple marocain mais également à l'intensification de la mobilisation tous azimuts pour l'édification d'une jeunesse solide, fidèle aux valeurs et principes de l'Union Socialiste des Forces Populaires.

Rachid Meftah

L'USFP prend part aux travaux du 4^{ème} Forum international des jeunes parlementaires socialistes et sociaux-démocrates en Colombie

Une délégation de l'USFP participe aux travaux du 4ème Forum international des jeunes parlementaires socialistes et sociaux-démocrates qui se déroule en Colombie du 22 au 26 septembre 2025.

Ladite délégation est composée d'El Hassan Lachgar, député parlementaire et coordinateur du Forum international, d'Essalek El Moussaoui, conseiller parlementaire à la Chambre des conseillers et membre du Bureau politique responsable des relations extérieures, et d'Ayoub El Hachmi, coordonnateur exécutif du Réseau « Mena Latina » et membre de la commission des affaires extérieures.

Participant au Forum des représentants de 20 pays et plus de 60 parlementaires avec la présence de hautes personnalités dont le président du Parlement colombien, le président du Sénat, le ministre de l'Intérieur représentant le Président de la république, outre le coordonnateur international du Forum, El Hassan Lachgar, de même qu'Essalek El Moussaoui prononcera une communication au nom des parlementaires africains.

Le programme du Forum abordera des questions essentielles dont l'immigration, la lutte contre les stupéfiants, les droits de l'Homme, la diplomatie parlementaire et la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, cet événement sera l'opportunité pour la délégation usfpiste de présenter l'expérience marocaine dans les domaines de la démocratie et des droits de l'Homme et de tenir des rencontres dédiées à expliciter l'initiative d'autonomie en tant que solution sérieuse et réaliste au conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Selon le portail britannique *International Business Times*

Le Maroc, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, progresse rapidement en tant que puissance atlantique

À la faveur des grands projets de développement des infrastructures portuaires, le Maroc progresse rapidement en tant que puissance atlantique, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a affirmé, lundi le portail britannique *International Business Times* (IBT).

Le portail, une plateforme orientée vers la communauté des affaires britannique, a braqué les projecteurs sur les projets inaugurés, la semaine dernière par SM le Roi, dans le cadre du programme de restructuration et de développement du complexe portuaire de Casablanca, soulignant que ce complexe marque « un pas important » dans la Vision Royale pour l'Atlantique, qui positionne le Royaume comme « un hub crucial pour le commerce, la sécurité et l'investissement entre l'Afrique et l'Europe ». Le complexe représente « un jalon important dans le cadre de la Vision

Royale pour l'Atlantique », a souligné le portail dans un article de Richard Dickenson, un entrepreneur actif dans le secteur des énergies vertes, qui a mené des projets de développement en Afrique de l'Est, en Chine et au Moyen-Orient.

Ce développement vient témoigner du rôle maritime croissant du Maroc dans le commerce mondial et la sécurité régionale, a relevé le portail, précisant que la Vision de SM le Roi pour l'Atlantique tend notamment à faire du Maroc « une plaque tournante attractive » pour les investissements, le tourisme et les échanges commerciaux avec le continent africain dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Ce nouveau complexe, qui crée de nombreuses possibilités de développement régional, illustre l'essor du Maroc en tant que nation maritime, poursuit la même source, soulignant qu'il s'inscrit dans le cadre

d'un effort plus large visant à moderniser et élargir les infrastructures portuaires du Maroc. Des projets similaires sont réalisés dans le Royaume, notamment le grand port à conteneurs de Tanger-Med, ainsi que les ports de Nador-West Med et de Dakhla Atlantique, rappelle IBT. Et le portail de préciser que « le Royaume se positionne au cœur des futures chaînes d'approvisionnement Europe-Afrique-Atlantique, attirant touristes et investissements tout en favorisant une stabilité durable ».

Le pays intègre ses infrastructures navales à des stratégies commerciales et sécuritaires plus larges, reconnaissant l'importance de routes commerciales résilientes, ajoute-t-on. Au moment où l'économie mondiale connaît des perturbations liées aux contraintes affectant la chaîne d'approvisionnement mondiale, le Maroc se distingue par sa vision d'un avenir où

la sécurité commerciale régionale « ne sera plus une source de préoccupation », explique IBT. La Vision Royale pour l'Atlantique offre de nombreuses opportunités de coopération et d'investissement accrues, souligne, par ailleurs, la publication, qui revient particulièrement sur les opportunités offertes dans ce sens pour le partenariat entre le Maroc et le Royaume-Uni.

« Le Royaume-Uni et le Maroc sont deux nations maritimes aux synergies et au potentiel considérables », observe le portail, estimant que la Royal Navy britannique, alliée de longue date du Maroc, pourrait grandement bénéficier de la nouvelle infrastructure portuaire de Casablanca. Mettant en avant la volonté affichée en juin dernier, par Rabat et Londres de renforcer leur coopération bilatérale dans plusieurs secteurs dont l'investissement et le développement industriel, IBT note que l'Union

européenne et le Royaume-Uni, qui cherchent à diversifier leurs partenariats, trouveront de nouvelles opportunités économiques, d'investissement et de commerce au Maroc.

A mesure que le Maroc renforce ses infrastructures économiques, les entreprises britanniques pourraient également jouer un rôle clé dans le développement, avec le Maroc, d'un transport maritime durable, de solutions logistiques et de technologies innovantes dans la région, estime le portail. Le complexe portuaire de Casablanca vient, donc, s'ajouter aux autres énormes atouts, qui devront consolider les partenariats productifs et porteurs de croissance que le Royaume a réussi à tisser avec ses partenaires économiques et commerciaux, conclut-il.

Election du Maroc à la vice-présidence du Conseil des gouverneurs de l'AIEA



Le Royaume du Maroc a été élu, lundi à Vienne, à la vice-présidence du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'année 2025-2026, en la personne de l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès des organisations internationales à Vienne, Azzeddine Farhane.

La candidature du Maroc, présentée au nom du Groupe des 77 et la Chine (chapitre de Vienne), a été soutenue à l'unanimité par les 134 membres de ce groupe.

Le Conseil des gouverneurs a également élu, par acclamation, le président du Conseil pour l'année en cours, l'ambassadeur d'Australie, Ian David Graining Biggs, représentant le groupe "Extrême Orient", ainsi que l'ambassadeur de Roumanie, Stelian Stoian, en qualité de vice-président au nom du Groupe de l'Europe de l'Est.

Dans un discours de circonstance, M. Farhane a exprimé sa gratitude aux membres du G77+Chine pour la confiance placée en le Maroc, soulignant que le Royaume ne ménagera aucun effort, dans un contexte géopolitique difficile et instable, pour préserver l'esprit de consensus de Vienne et promouvoir le dialogue, la négociation

et le compromis.

De leur côté, les présidents des groupes régionaux (le G77, le groupe africain et l'UE) ainsi que la quasi-totalité des pays membres et observateurs ont félicité le Maroc.

L'élection du Maroc est une reconnaissance de l'engagement du Royaume, sous le leadership de Sa Majesté le Roi, en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud, de la promotion du multilatéralisme et de la recherche du compromis.

Le Conseil des gouverneurs est l'un des deux organes directeurs de l'AIEA avec la Conférence générale des Etats membres de l'Agence, dont le Maroc a présidé pour la première fois les travaux de sa 64e session en 2020.

L'organe examine les états financiers et le programme et budget de l'AIEA, et fait des recommandations à ce sujet à la Conférence générale. Il étudie les demandes d'admission, approuve les accords de garanties et la publication des normes de sûreté de l'AIEA. Le Conseil nomme également le Directeur général de l'Agence, avec l'approbation de la Conférence générale.

Driss Guerraoui réélu vice-président pour la Zone Afrique au Bureau exécutif du RIMF

Le Marocain Driss Guerraoui a été réélu, récemment à Montréal, vice-président pour la Zone Afrique au Bureau exécutif du Réseau international des maisons francophones (RIMF).

A l'issue de son Assemblée générale, le Réseau a renouvelé ses instances de direction, élisant trois coprésidents, en l'occurrence Christian Philippe de France, Eliane Régine Lafleur Nsom du Cameroun et Marcel Morin du Québec, ainsi que les vice-présidents représentant les quatre zones du réseau.

Il s'agit de l'élection pour l'Afrique de Driss Guerraoui et de Racine Senghor (Sénégal), pour les Amériques de Marcel Morin, Maréva Cestor et Bertrand de Pétigny (Canada), pour l'Asie de Stéphane Lam (Hong Kong) et de Nicolas Leymonerie (Vietnam) et pour l'Europe de Linda Trashani (Albanie), Jean-Claude Mairal, Lucie Nauka et de Jean-Pierre Chiaverini (France), indique un communiqué du RIMF.

Conformément à leur charte constitutive, les membres du RIMF sont animés par les valeurs d'amitié, de respect mutuel, de solidarité, de liberté de pensée, de tolérance et d'ouverture sur toutes les cultures, les civilisations et les langues des quatre zones qui composent leur réseau, précise-t-on.

Ses membres s'engagent, aussi, à contribuer à la construction d'un monde juste et fraternel, respectant la dignité humaine, la justice, la liberté, la fraternité et la responsabilité partagée vis-à-vis du destin commun de la personne humaine.

Si l'ambition de ce Réseau international, dont le siège est à Ottawa au Québec, est la création du "Village mondial des maisons de la francophonie", appelé à devenir le porte-voix des sociétés civiles organisées des pays partageant en commun la langue française, son objectif final est de contribuer à bâtir une francophonie citoyenne, relève le communiqué.

Le RIMF est une organisation internationale non gouvernementale de droit canadien créée en septembre 2020 pour promouvoir une francophonie en phase avec les nouvelles réalités et les défis du monde francophone du XXI^e siècle.



Aéroport Mohammed V

Interpellation d'un Français d'origine turque faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international



Les éléments de la Sûreté nationale de l'aéroport international Mohammed V de Casablanca ont interpellé, dimanche, un ressortissant français d'origine turque faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par les autorités judiciaires françaises, a-t-on appris de source sécuritaire.

Le pointage du mis en cause (44 ans) dans la base de données d'Interpol a révélé qu'il faisait l'objet d'une notice rouge émise à la demande du Bureau central national à Paris pour ses liens présumés avec un réseau criminel d'escroquerie, de blanchiment d'argent, de fraude fiscale, soupçonné aussi de crimes financiers et économiques, selon la même source.

Le suspect a été soumis à la procédure d'extradition sur instruction du parquet compétent, alors que le Bureau central national Interpol-Rabat, relevant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), a été chargé de notifier cette interpellation à son homologue de France.

Cette arrestation s'inscrit dans le cadre de l'engagement des services de sûreté marocains à mettre en œuvre les mécanismes de coopération sécuritaire internationale, notamment en matière de poursuite et d'interpellation des personnes recherchées à l'échelle internationale dans des affaires de criminalité transfrontalière.

Pour lutter contre les drogues synthétiques

Mise à jour du cadre juridique et développement des capacités techniques et du système d'alerte

L'Observatoire national de la criminalité a appelé à la mise à jour du cadre juridique et au développement des capacités techniques et du système d'alerte précoce pour renforcer la lutte contre les drogues synthétiques, particulièrement la "Pouffa".

Une étude publiée récemment par l'Observatoire qui relève du ministère de la Justice sur "la drogue Pouffa au Maroc : analyse des tendances et réponses stratégiques", a souligné la nécessité de l'achèvement du cadre réglementaire du dahir de 1974 et l'établissement de définitions précises des drogues synthétiques avec le renforcement des sanctions relatives à la production locale illicite.

L'étude a appelé au développement des capacités techniques à travers la mise à jour des laboratoires avec les technologies les plus avancées et la formation d'experts spécialisés en analyse chimique, en plus de l'adaptation des protocoles thérapeutiques aux spécificités des drogues synthétiques.

La drogue "Pouffa" est un mélange hétérogène composé de résidus de cocaïne mélangés à diverses substances chimiques et médicaments. Cette drogue est apparue en 2020 et sa propagation s'est accrue pendant la pandémie de Covid-19 en raison des difficultés d'accès aux drogues importées, relève l'étude.

Pour lutter contre la prolifération de cette drogue, l'Observatoire national de la criminalité a souligné la nécessité du développement du système d'alerte précoce à travers la création d'un réseau de surveillance spécialisé dans les nouvelles substances et le développement d'une base de données nationale unifiée, avec le renforcement des mécanismes de coopération internationale pour l'échange d'informations sur les menaces émergentes.

L'Observatoire relève également l'impératif du renforcement de la prévention et de la sensibilisation via le développement de campagnes de sensibilisation spécialisées ciblant les groupes les plus à risque, la mise en œuvre de programmes préventifs complets en milieu scolaire, et la lutte contre la stigmatisation sociale liée à l'addiction.



Il met également l'accent sur le développement du traitement et des sanctions alternatives en incluant l'accélération de la création de centres thérapeutiques régionaux spécialisés et l'activation de l'application des sanctions alternatives, avec le renforcement des programmes de réinsertion sociale et professionnelle des personnes réta- blies.

L'Observatoire plaide aussi pour le renforcement de la coopération régionale et internationale à travers le développement de mécanismes de coopération judiciaire efficace et l'échange d'informations de renseignement sur les réseaux criminels, en plus du partage des meilleures pratiques thérapeutiques et préventives avec les partenaires internationaux.

L'analyse effectuée par l'Observatoire national de la criminalité s'est basée sur le traitement des données statistiques officielles émanant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale et du Commandement Général de la Gendarmerie Royale pour la période 2022-2024, avec une analyse de la dimension quantitative du phénomène à travers l'évolution des saisies et arrestations, de la dimension géographique par la répartition régionale, et de la dimension sociodémographique des personnes impliquées. Elle a révélé un ensemble de données relatives à l'émergence et à la propagation de ce phénomène.

Entre 2022-2024, les services de sécurité ont traité 878 affaires liées à la

76% des arrestations.

Concernant la tranche d'âge, le phénomène cible principalement la catégorie entre 18 ans et 55 ans avec un taux dépassant 90%, et une concentration chez les hommes à 88,9% et les citoyens marocains à 91,3%. La plupart des personnes impliquées se caractérisent par une situation économique et éducative précaire, les taux élevés se concentrant parmi les chômeurs et les non-scolarisés ou ceux ayant un niveau d'éducation de base.

L'étude note que le Maroc dispose de composantes institutionnelles de haute efficacité pour faire face à ce défi à travers les autorités d'application de la loi, l'expertise de l'Observatoire marocain des drogues et addictions, le réseau de centres de traitement spécialisés qu'il convient de renforcer, en plus de la position de leadership du Royaume dans les instances des Nations unies de lutte contre les drogues.

L'Organe international de contrôle des stupéfiants avait mis en garde dans son rapport de 2024 contre "l'expansion rapide de l'industrie des drogues synthétiques illicites", la considérant comme "une menace majeure pour la santé publique mondiale". De même, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime a confirmé dans son rapport de 2025 la domination croissante des drogues synthétiques.

Condoléances

C'est avec grande affliction que nous avons appris le décès de Mme Malika Guardane, survenu samedi 20 septembre 2025.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons nos condoléances les plus attristées à son frère Mahjoub, sa sœur Mahjoub, son mari Mohamed Khalad, ses fils Zoubeir, Rabie et sa femme Bahija, ses petits-enfants Farah, Islam, Fatima Zahra et Miliana ainsi qu'à tous les membres des familles Guardane et Khalad.

Puisse Dieu avoir l'âme de la regrettée en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.



Gouverner l'avenir rare

Quand l'art d'écouter les signaux faibles vaut mieux que le vacarme des slogans

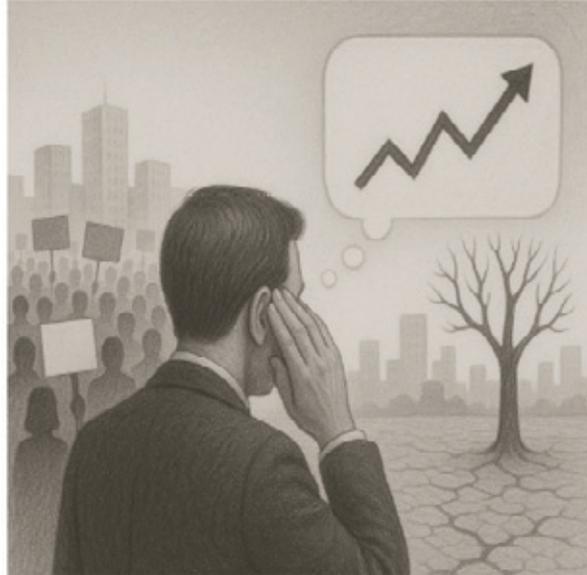
Il arrive un moment, imperceptible mais décisif, où l'organisation, emportée par son élan, dépasse ses propres contours. Elle avance, portée par la volonté de croître, de conquérir, de transformer, sans s'apercevoir que son souffle devient haletant, que ses forces s'effilochent, que ses piliers internes se fissurent. C'est ce que l'on nomme le dépassement, ou overshoot, cette ivresse silencieuse où l'on franchit les limites sans en prendre conscience. L'humain, dans sa chair comme dans ses liens, y est sollicité au-delà du raisonnable. On le presse, on l'étire, on le fait vibrer à des fréquences qui ne sont plus les siennes. Le sens se dilue dans l'urgence, la reconnaissance se dissout dans les livrables. L'organisation, à force de tirer sur la corde de ses équipes, de son environnement, de ses ressources invisibles, en vient à jouer contre son propre souffle vital.

Le dépassement n'est pas seulement une question de chiffres ou de ratios ; il est d'abord une rupture intérieure, une dissonance entre ce que l'organisation est capable de porter et ce qu'elle prétend déployer. Elle s'emballe, elle promet, elle communique, elle veut tout embrasser à la fois : l'innovation, la croissance, la réputation, l'engagement sociétal. Mais à trop vouloir rayonner sans régénérer ses propres foyers, elle s'expose à une perte de gravité. Ce qui l'ancrait devient ce qui l'alourdit. Ce qui la mobilisait devient ce qui l'épuise.

Et puis vient le collapse, l'effondrement. Il ne crie pas toujours. Il ne dévaste pas forcément tout d'un coup. Parfois, il s'infiltré, lentement, comme une eau noire dans les fondations. Les talents quittent le navire sans faire de bruit. Les réunions deviennent vides, les mots creux, les projets mécaniques. La confiance, ce ciment invisible, se délite dans les non-dits, les frustrations, les renoncements. L'organisation ne meurt pas : elle se vide de sa vitalité. Le flux devient lourd, le rythme saccadé, les décisions défensives. Et dans ce silence froid, quelque chose s'éteint : l'élan intérieur, ce feu discret qui fait que l'on croit encore au sens de ce que l'on construit ensemble.

Pourtant, rien n'est inévitable. A condition d'écouter les signes, d'honorer les limites, de redonner au temps sa fonction première : celle de la maturation. L'organisation vivante sait s'observer, s'ajuster, se régénérer. Elle crée des espaces de respiration, où le sens peut s'insérer, où les liens peuvent se réparer. Elle comprend que la durabilité ne vient pas d'une frénésie maîtrisée, mais d'une sobriété consciente, d'une capacité à s'auto-limiter pour mieux durer.

Il ne s'agit pas de ralentir par peur, mais de ralentir par intelligence. Non pour faire moins, mais pour faire mieux, avec moins d'usure, plus de justesse. Car au fond, une organisation n'est pas une machine à produire des résultats. C'est une écologie humaine, relationnelle et symbolique, un espace vivant où circulent des forces, des récits, des rêves. Et lorsque l'on prend



soin de cette écologie, lorsque l'on respecte son rythme, ses saisons, ses seuils invisibles, alors l'effondrement recule, et l'espérance devient structurelle.

Le vide symbolique précède toujours la ruine physique

Il est des nations qui s'élèvent avec la ferveur de la cohésion, et s'effondrent dans le confort de l'habitude. Ibn Khaldoun l'avait pressenti avec la rigueur d'un voyant et la lucidité d'un historien : chaque civilisation porte en elle les germes de sa propre décomposition, non par accident, mais par excès. L'asabiyyah, cette force primitive de cohésion, naît dans la rudesse du désert, dans l'épreuve partagée, dans la fraternité forgée par la nécessité. C'est elle qui pousse les peuples à s'unir, à bâtir, à conquérir, à instituer. Mais lorsque cette énergie fondatrice est diluée par l'abondance, lorsque la mémoire de l'effort est effacée par la mollesse du confort, le corps social entre en overshoot, un dépassement imperceptible de ses forces vitales.

L'Etat, tel que le décrit Ibn Khaldoun, traverse des âges comme on traverse les saisons : d'abord rude et combatif, puis raffiné et prospère, avant de s'alourdir, de se figer, et de se perdre dans l'ostentation. C'est là que le cycle s'inverse. La nation continue de consommer les ressources matérielles et symboliques qui l'ont portée sans plus les renouveler. Elle s'accroche aux apparences, à la verticalité du pouvoir, aux décors du prestige. Mais elle a déjà quitté l'élan de la vie. L'énergie première - celle du lien, du sens partagé, de la solidarité originelle - s'est dissipée. Le peuple devient spectateur, les élites deviennent sourdes. Et dans ce théâtre où chacun joue encore son rôle, le collapse s'installe en silence.

Le collapse ne vient pas nécessairement par la guerre ni par le feu. Il vient par l'amnésie du sens, par l'usure du

lien social, par la perte de confiance dans les institutions. Le peuple cesse de croire que le pouvoir parle encore en son nom. Il ne s'indigne plus, il se détourne. Ce n'est plus la colère qui gronde : c'est l'indifférence qui ronge. Les signes sont là : fragmentation des récits, exil des jeunes, crispation des identités, remplacement du nous par le moi. L'effondrement précède la chute, comme l'oubli précède la mort.

Mais Ibn Khaldoun, dans son pessimisme cyclique, laissait entrevoir une promesse cachée : celle de la régénération. Car toute chute contient, en germe, un appel à la renaissance d'une nouvelle 'asabiyyah, plus consciente, plus choisie que subie. Ce sursaut ne vient pas des sommets, mais des marges. Il ne vient pas de ceux qui possèdent, mais de ceux qui se rappellent. Rappellent le feu initial, la noblesse du lien, la force de l'engagement collectif.

Pour qu'une nation évite le dépassement et renaissse de ses cendres, elle doit réapprendre à penser en cycles et non en lignes droites, à écouter les signaux faibles plutôt que les slogans forts. Elle doit reconnaître que sa vitalité ne se mesure ni à son PIB ni à son nombre de gratte-ciel, mais à sa capacité à produire du lien, du sens et de l'avenir partagé. C'est là que se joue la différence entre les civilisations qui s'éteignent et celles qui se transforment.

Et peut-être qu'alors, dans cette lucidité retrouvée, le peuple cessera de courir, non pour s'arrêter, mais pour partir autrement. Plus lentement. Plus justement. Et surtout : ensemble.

Les objectifs stratégiques doivent être traduits en véritables avantages, en retombées tangibles pour les acteurs clés, à commencer par le citoyen

Après avoir observé comment les civilisations s'élèvent, se dilatent puis vacillent, la question se resserre sur ce qui, dans le présent, façonne la destinée d'une nation : les stratégies et leurs

mises en œuvre, mais pour quel résultat ? Une stratégie n'a de sens que par les résultats qu'elle rend possibles, et ces résultats ne se laissent pas saisir par de simples objectifs chiffrés. Trop souvent, l'élan d'une vision occupe toute la scène et relègue au second plan l'exploration des atouts de l'état présent ; pourtant, c'est dans ces forces déjà là que s'enracine la promesse de l'avenir. Définir des retombées tangibles sur les citoyens et leur tracer la trajectoire de réalisation optimale.

Décider, désormais, c'est autant savoir dire oui que savoir différer. Il s'agit de discerner les initiatives qui méritent d'être approuvées, celles qu'il faut reporter, celles qu'il convient de laisser en suspens pour accueillir d'autres possibles. Et lorsque la finalité touche au bien commun - diminuer la vulnérabilité, améliorer le niveau de vie, assainir le climat des affaires - ces initiatives ne doivent pas s'éparpiller en une poussière de projets isolés. Elles gagnent à se fondre dans des programmes, afin que la cohérence de leur gouvernance fasse émerger une force collective plus grande que la somme de ses parties.

Encore faut-il que la planification ne s'arrête pas à la faisabilité technico-économique. Les objectifs stratégiques doivent être traduits en véritables avantages, en retombées tangibles pour les acteurs clés, à commencer par le citoyen. Ce n'est qu'ensuite qu'il faut décliner ces avantages en capacités à construire, elles-mêmes déployées à travers des projets. Faute de ce cheminement, l'action publique se condamne à la culture rétrécie qui célèbre le livrable livré à temps et au bon coût, mais oublie de se demander si ce livrable crée une capacité durable au service du peuple.

Au-delà des livrables, il s'agit d'identifier, de créer, d'optimiser et de maintenir les bienfaits réels pour la société. Avec les parties prenantes, on clarifie les avantages attendus, on définit les processus de leur suivi, on gère les interdépendances qui les relient aux multiples projets. On répond à la question essentielle : les livrables produisent-ils une capacité à même de générer ces avantages ? Et l'on confie à des responsables dédiés le soin de porter la réalisation, la transition et la pérennité de ces bienfaits.

Discerner les initiatives qui méritent d'être approuvées et celles qu'il faut reporter, nécessite la mise en place d'un système de gouvernance efficient et flexible, ce sera l'objet du prochain article.



Par Abderrazak Hamzaoui
Email : hamzaoui@hama-co.net
www.hama-co.net



Reconnaissance de l'Etat de Palestine lors d'un sommet historique à l'ONU



La France et plusieurs autres pays ont reconnu lundi "l'Etat de Palestine" depuis la tribune de l'ONU, tentant de renforcer la pression sur Israël pour mettre un terme à la guerre à Gaza, dans le cadre d'un mouvement historique mais à la portée encore avant tout symbolique.

"La France reconnaît aujourd'hui l'Etat de Palestine", "pour la paix entre le peuple israélien et le peuple palestinien", a déclaré solennellement sous les applaudissements le président français, Emmanuel Macron, à l'ouverture de la grand-messe annuelle des Nations unies à New York, qui sera dominée par la guerre à Gaza.

"Le temps est venu d'arrêter la guerre, les bombardements à Gaza, les massacres et les populations en fuite. (...) Le temps de la paix est venu, car nous sommes à quelques instants de ne plus pouvoir la saisir", a-t-il martelé.

Il a toutefois précisé que l'établissement d'une ambassade de France dans un futur Etat palestinien serait conditionné à la libération des otages détenus à Gaza.

La Belgique, le Luxembourg, Malte et Monaco ont également formellement franchi lundi le pas de la reconnaissance.

Comme Israël, qui dénonce cette décision déjà formalisée dimanche par le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et le Portugal, les Etats-Unis ont fustigé la reconnaissance.

Principal allié du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, Donald Trump "pense que c'est une récompense pour le Hamas" de reconnaître l'Etat de Palestine, a expliqué sa porte-parole, Karoline Leavitt.

Emmanuel Macron est à l'initiative de ce sommet, coprésidé avec l'Arabie saoudite, sur l'avenir de la solution à deux Etats, après des mois d'intense travail diplomatique pour rallier un maximum de pays et tenter de forger un plan de paix.

Il a permis l'adoption, à l'écrasante majorité de l'Assemblée générale de l'ONU, d'un texte soutenant un futur Etat palestinien mais excluant sans équivoque le mouvement islamiste Hamas. Une condition exigée par de nombreux pays occidentaux.

Le président palestinien, Mahmoud Abbas, privé de visa par les Etats-Unis et s'exprimant par vidéo, a d'ailleurs insisté sur cet engagement.

"Aucun rôle" pour le Hamas
"Le Hamas n'aura aucun rôle dans le gouvernement, le Hamas et d'autres factions doi-

vent rendre leurs armes à l'Autorité palestinienne", a-t-il promis, avant de condamner également les attaques du 7-Octobre.

Désormais, au moins 150 pays sur 193 Etats membres de l'ONU reconnaissent l'Etat de Palestine, selon le décompte de l'AFP.

Le chef de la diplomatie saoudienne, Fayçal ben Farhane, a appelé tous les autres à prendre une "mesure historique similaire", mais ce mouvement ne change pas le statut d'observateurs des Palestiniens à l'ONU, dont l'adhésion pleine et entière est bloquée par les Etats-Unis.

L'Allemagne, de son côté, n'envisage pas à court terme une reconnaissance, ni l'Italie où

des manifestations ont eu lieu lundi à travers le pays pour "dénoncer le génocide à Gaza".

En France, la reconnaissance a été saluée par près d'une centaine de villes dirigées par la gauche, qui ont hissé le drapeau palestinien au fronton de leur mairie.

"Effacement" des Palestiniens

Certains diplomates craignent des représailles israéliennes. Benjamin Netanyahu a répété dimanche qu'il n'y aurait pas d'Etat palestinien et menacé d'étendre la colonisation en Cisjordanie, tandis que deux ministres israéliens d'extrême droite, Itamar Ben Gvir et Bezalel Smotrich, appelaient à l'annexion de ce territoire palestinien occupé.

"Nous ne devons pas nous sentir intimidés par le risque de représailles", a insisté le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, dans un entretien vendredi avec l'AFP, en référence à la guerre à Gaza et à "l'annexion insidieuse de la Cisjordanie".

Dans ce contexte, le discours du Premier ministre israélien vendredi à l'Assemblée générale de l'ONU est très attendu, tout comme celui de Donald Trump mardi.

Pour Max Rodenbeck, de l'International Crisis Group, tout effort pour soutenir les droits des Palestiniens est "bienvenu" mais, sans "mesures concrètes", ces reconnaissances risquent de "distraire de la réalité, qui est l'effacement accéléré de la vie des Palestiniens sur leur terre natale".

L'attaque du 7 octobre 2023 contre Israël par le Hamas a entraîné la mort de 1.219 personnes du côté israélien, en majorité des civils, selon des données officielles.

Selon le ministère de la Santé du gouvernement du Hamas à Gaza, les représailles israéliennes ont coûté la vie à 65.344 Palestiniens, en majorité des civils, dans la bande de Gaza, où le Hamas a pris le pouvoir en 2007.

L'Espagne plaide pour l'adhésion pleine et entière d'un Etat palestinien à l'ONU

Le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, fervent critique de l'offensive israélienne à Gaza, a appelé lundi à l'adhésion pleine et entière d'un Etat palestinien à l'ONU, où les Palestiniens ont le statut d'observateurs.

La conférence sur la solution à deux Etats, lors de laquelle la France et d'autres Etats ont reconnu l'Etat de Palestine, "n'est pas la fin du chemin, c'est seulement le début", a-t-il noté. "L'Etat de Palestine doit être membre de l'ONU", a-t-il plaidé, alors que cette adhésion pleine et entière a été bloquée par les Etats-Unis.

Le chef de l'AIEA sera candidat au poste de secrétaire général de Nations unies

Rafael Grossi, directeur de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) se portera candidat au poste de Secrétaire général de l'ONU, avec l'ambition de recentrer l'organisation sur sa mission première, à savoir la paix et la sécurité, a-t-il déclaré lundi à l'AFP.

Le second mandat d'Antonio Guterres s'achèvera le 31 décembre 2026. Il n'y a pas encore de liste officielle de candidats pour le remplacer, mais Rafael Grossi a pris les devants.

"L'ONU est dans une position compliquée en ce moment" car il y a désormais une

"reconnaissance commune" que l'ONU ne remplit plus sa mission de maintenir la paix dans le monde, a-t-il déclaré dans un entretien avec l'AFP en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York.

"Je crois qu'il est possible d'avoir une ONU qui compte", a-t-il également commenté. "Nous devons nous concentrer" sur sa mission première.

Car "à force de vouloir tout faire, vous finissez par ne rien faire", a-t-il également argué, sans nier l'importance des questions de développement, de droits humains ou encore d'environnement.

"Si vous dites être préoccupés par (...) la multiplication des conflits, la multiplication de la violence, il est un peu hypocrite de se concentrer sur d'autres choses, certes importantes, mais nous ne devons pas oublier la charte qui stipule que cet endroit a été créé pour nous épargner les horreurs de la guerre", a-t-il opiné.

Le responsable argentin estime qu'il pourrait s'appuyer sur son expérience à la tête de l'AIEA, où il s'attache à dialoguer "avec tout le monde" et à être "un intermédiaire accepté par tous".

"Donc oui, je serai candidat pour ces rai-

sons, c'est aussi simple que cela", a-t-il dit.

Interrogé sur ses éventuels soutiens, il a souligné qu'il était "prématuré pour le dire".

"Il y a des spéculations et je ne vais pas entrer dans ces discussions. Au final, j'espère obtenir autant de soutiens que possible", a-t-il conclu.

Le Secrétaire général de l'ONU est nommé par l'Assemblée générale mais sur recommandation du Conseil de sécurité, ce qui veut dire que les cinq membres permanents (Etats-Unis, Chine, Russie, France, Royaume-Uni) peuvent bloquer un candidat.

Avions russes : Les Etats-Unis promettent de "défendre chaque centimètre du territoire de l'Otan"



Les Etats-Unis ont promis lundi de défendre "chaque centimètre du territoire de l'Otan", au cours d'un Conseil de sécurité de l'ONU convoqué par l'Estonie après l'incursion d'avions russes dans son espace aérien, le troisième incident en dix jours visant des pays voisins de la Russie.

"Au moment où le président Trump et les Etats-Unis" tentent de "mettre fin à cette guerre atroce entre la Russie et l'Ukraine, nous nous attendons à ce que la Russie cherche des moyens de désescalade, et non à prendre le risque d'une extension du conflit", a lancé le nouvel ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU, Mike Waltz.

"La Russie doit de toute urgence mettre

un terme à ce comportement dangereux", a-t-il encore dit.

Peu avant la tenue de cette réunion d'urgence du Conseil de sécurité, réclamée par Tallinn, le ministre estonien des Affaires étrangères Margus Tsahkna a lu un texte soutenu par une cinquantaine de pays alliés, réclamant également que Moscou mette fin aux "provocations et menaces" contre ses voisins.

"Les actions irresponsables de la Russie constituent non seulement une violation du droit international, mais aussi une escalade déstabilisatrice qui rapproche la région d'un conflit plus qu'à tout autre moment de ces dernières années", a-t-il dit.

Vendredi, trois avions de combat russes sont entrés dans l'espace aérien estonien et y

sont restés pendant 12 minutes. Moscou a démenti toute violation.

Cet incident survient quelques jours après le passage d'une vingtaine de drones russes dans l'espace aérien polonais, dont trois avaient été abattus. La Roumanie a également dénoncé le vol d'un drone russe au-dessus du pays.

"Il s'agit en dix jours de la troisième fois que la Russie viole l'espace aérien de l'Union européenne et de l'Otan. Cette dernière incursion ne laisse aucune place au doute : la Russie choisit l'escalade et la provocation", a également jugé l'ambassadeur français adjoint à l'ONU Jay Dharmadhikari.

Le sous-secrétaire général de l'ONU pour l'Europe Miroslav Jenca a de son côté appelé

"toutes les parties concernées à agir de manière responsable, à utiliser tous les canaux disponibles et à prendre immédiatement des mesures pour désamorcer les tensions et prévenir de nouveaux risques pour la sécurité régionale".

Lors de l'incident dans l'espace aérien estonien, des chasseurs F-35 italiens rattachés à la mission de soutien de la défense aérienne de l'Otan dans les Etats baltes, ainsi que des avions suédois et finlandais, ont été dépêchés pour intercepter les avions russes.

Confronté aux éléments rassemblés par l'Estonie et ses alliés, l'ambassadeur russe adjoint, Dmitry Polyanskiy, a assuré que "comme toujours, il n'existe aucune preuve, si ce n'est l'hystérie russophobe qui émane de Tallinn".

"Les appareils russes ne se sont pas écartés de l'itinéraire convenu et n'ont pas pénétré dans l'espace aérien estonien. Leur trajectoire s'est déroulée au-dessus des eaux neutres de la mer Baltique", a-t-il martelé.

La réunion de lundi aux Nations unies est la première réclamée par l'Estonie depuis 34 ans d'adhésion à l'ONU de ce pays également membre de l'Union européenne et de l'Otan, fervent partisan de l'Ukraine.

Dimanche, Donald Trump avait assuré que les Etats-Unis participeraient à la défense de la Pologne et des pays baltes si la Russie intensifiait son activité militaire dans la région.

Les relations parfois amicales entre le président américain et son homologue russe Vladimir Poutine semblent s'être détériorées, ce dernier poursuivant son invasion de l'Ukraine malgré les efforts de paix déployés par le dirigeant américain.

A l'issue d'une visite officielle au Royaume-Uni jeudi, M. Trump a déclaré que M. Poutine l'avait "vraiment laissé tomber" en poursuivant la guerre, qui est maintenant à sa quatrième année.

Corruption et financement libyen

Sarkozy à l'heure du jugement

La justice française tranche jeudi une accusation lourde qui laisse planer sur Nicolas Sarkozy la menace d'un emprisonnement: le dictateur libyen Mouammar Kadhafi l'a-t-il corrompu en finançant son accession à la présidence de la République en 2007 ?

Le jugement sera lu lors d'une audience qui devrait durer plusieurs heures jeudi matin au tribunal correctionnel de Paris. L'ancien président, qui a passé de longues heures à la barre lors du procès début 2025, devrait être présent.

Pour prix de ce qu'ils ont dépeint en "pacte de corruption faustien avec un des dictateurs les plus infréquentables de ces trente dernières années" ayant pour but d'étancher sa "soif de pouvoir", les représentants du Parquet national financier (PNF) avaient réclamé fin mars sept ans de prison contre l'ancien chef de l'Etat, au terme de trois mois de procès.

Il s'agit de la peine la plus lourde des réquisitions visant les douze prévenus, parmi lesquels figurent des proches de Nicolas Sarkozy, 70 ans, présenté par les procureurs comme un "commanditaire" autant qu'un bénéficiaire.

Aux côtés d'un aréopage d'intermédiaires et d'hommes d'affaires sulfureux, ont notamment comparu Brice Hortefeux, l'ancien ministre et l'ami, et Claude Guéant, chef d'orchestre de la campagne de 2007 avant de devenir secrétaire général de l'Élysée.

En échange de l'argent, selon l'accusation, Nicolas Sarkozy aurait notamment favorisé le retour sur la scène internationale de la Libye, et se serait engagé à absoudre le beau-frère du Guide, Abdallah Senoussi, condamné à la perpétuité pour son rôle dans l'attentat du DC-10 de l'UTA qui avait coûté la vie à 170 personnes en 1989.

En cas de condamnation jeudi, un appel serait probable, tant Nicolas Sarkozy n'a eu de cesse de clamer son innocence depuis 2011.

Ce recours repousserait vraisemblablement de plusieurs mois la menace de la prison. Mais une condamnation définitive supérieure à deux ans ferme ne pourrait pas être aménagée, par la pose d'un bracelet électronique par exemple.

Pendant plus d'une décennie, Nicolas Sarkozy, contre qui le parquet a également requis 300.000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibi-

lité, a crié à l'"infamie" et répondu aux journalistes qu'ils devraient avoir "honte" d'évoquer l'affaire. Durant les trois mois de procès, le vocabulaire a pu varier, pas la proclamation d'innocence.

Il n'y a "aucune preuve", "rien", "pas un centime libyen", "pas le début d'un commencement de financement", a martelé un Nicolas Sarkozy lassé de se "justifier sur des preuves qui n'existent pas!".

Initialement portées par des dignitaires de l'ancien régime, les accusations ne seraient selon lui que le fruit d'un complot ourdi par le clan Kadhafi pour se venger de son rôle déterminant dans la chute du dictateur en 2011.

Pour ses avocats, les enquêteurs n'ont pas trouvé trace d'argent libyen dans les fonds de campagne, d'enrichissement personnel ni d'intervention de Nicolas Sarkozy.

"Se faire financer sa campagne par Kadhafi", ce serait "aussi com que de se faire payer ses costards par (Robert) Bourgi", a confié durant l'instruction un collaborateur de l'époque, David Martinon, en référence au scandale qui a ruiné la campagne de François Fillon à la pré-

sidentielle de 2017.

Alors conseiller diplomatique, il appartenait à la petite équipe dévouée corps et âme à Nicolas Sarkozy au moment des faits allégués, entre l'automne 2005 et la présidentielle 2007, une période très particulière de son destin politique: rien ni personne ne semblait alors en mesure d'entraver sa marche triomphale vers le pouvoir suprême.

Près de deux décennies plus tard, cette affaire libyenne n'est pas la seule dans laquelle est englué l'ancien président, condamné à l'issue de ses quatre précédents procès.

Définitivement condamné à un an de prison ferme dans l'affaire dite des écoutes, Nicolas Sarkozy a dû porter entre janvier et mai un bracelet électronique à la cheville, sanction inédite pour un ancien chef de l'Etat. Il a déposé un recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).

Il a par ailleurs été condamné en appel à un an de prison, dont six mois ferme, dans l'affaire Bygmalion sur le financement de sa campagne présidentielle de 2012: son pourvoi en cassation doit être examiné le 8 octobre.

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

TOURNE		SAISIT	COIFFEUR	MUSENT	GROUPIE	ACTEURS	BERGE EN PREMIER	HORS-D'ŒUVRE
ACCIDENT			ARTICLE			MET EN VALEUR		
NIER POUR RIEN								DROGUÉE
EN VÉRITÉ			ACIDE NUCLÉIQUE			CHÉRUBIN	EN ACTIVITÉ	
					EN RADE FILOU		CHEF D'ARMÉE	
MÉDIOCRE QUARTIER DE PATNA			SELF-SERVICE					
			FREÏNE					
				CIGARETTE			FIN D'ANNÉE SORTIE	
LIVRE MUTIN	VIEILLE CITÉ		DE BAS EN HAUT: RÉCUSE	ESPRIT EN COSTUME				PRISE DE BEC
JOUEUR DE MARQUE						NAZI HEPTA		PETITE ÎLE
FIXÉS							C'EST AINSI	
CAPITALE DE L'UKRAÏNE	BALAI			AUTORITÉ				
	FIN D'ANNÉE			ARTICLE				
				GRAISSE EN GRÈCE			MONSIEUR ET MADAME	
VENUE AU MONDE				CONTRE			RÈGLE PLATE	

Solution mots flechés d'hier

NERF	S	VOUS	M	PIÈRE	RELIGION	T	CHOCHE	A	FRÈRE	CLASSE	PILLAGE
PLAQUE	B	O	O	M	SOLEIL	R	A	B	A	I	S
QUATRE	I	N	D	I	V	I	D	U	PREMIER	M	A
TORRENT	R	E	E	L	ARRIVÉ	CANAL	A	S	LETTRÉS	B	C
FIN DE VERBE	E	R			I	D	E	M	COUPE	D	E
PHOTO	E	N	E	E	FIN DE VERBE	PÉRIODE	F	O	R	A	
POUR	P	O	U	T	I	L	E	B	R		
PREMIER VERBE	S	I	T	R	I	N	E	T			
PLAQUE PÊCHE	R	A	U	A	N	A	L	U	O		
	K	A	K	I	A	L	S	A	N	S	
ANNÉE	C	I	P	I	O	N	L	I	E		
MENU	F	I	N	I	S	A	R	L	E	S	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
 Mohamed Benarbia
Secrétaire général de la rédaction
 Mohamed Bouarab
Rédaction
 Hassan Bertaleb
 Alain Bouithy
 Mourad Tabet
 Wafaa Mejdoubi
 Mehdi Ouassat
 Rachid Meftah
Responsable des ressources humaines
 Atika Rachdi
Directeur artistique
 Fouad Ezzafir
Service technique
 Khadija Sabi (Responsable)
 Myriem Rehane
 Khadija Halafi
 Mariama Farki
 Elkandoussi Elmardi
Révision
 Abdelmoumin Warrach
Secrétariat
 Asmaa Tabaa
Photographe
 Ahmed Laaraki
Correspondants
 Ahmadou El Katab
 (Laiyoune)
 Abdelali khallad
 (Essaouira)
Collaborateurs
 Chouaib Sahnoun
 Khalil Benmouya
Adresse de la Rédaction
 33, Rue Amir Abdelkader
 B.P. 2165 - Casablanca Maroc
E-mail:
 Liberation@libe.ma
Téléphone:
 0522 61.94.04
Fax de la rédaction:
 0522 62.09.72
Service annonces et publicité
E-mail:
 annonces@libe.ma
 Youssief El Gabs
 Mouna El Youssoufi
 Latifa Mounib
 Rkia Ait Dahman
 Siham Zaïter
 Fadwa Choukri
44, Avenue des F.A.R
 3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
 0522 62.32.32
 0522 60 23 44
 Fax: 0522 31.28.10
Imprimerie
 Les Editeurs Maghrebines
Distribution
 SAPRESS
 Dossier de presse: 130/64
Site web: www.libe.ma
Journal Libération
Libération Maroc


Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3								■		
4				■						
5		■			■				■	
6			■							
7			■			■		■		
8							■		■	
9				■						■
10										

HORIZONTALEMENT

- Il guérit par les poisons
- Elles laissent la jupe à leur mari !
- Plante à salade - Vieux do
- Petit écran - Préfixe
- Hallucinogène - Possessif
- Dépôt - Rouer de coups
- Renvoi - Alternative - Bu, dans un sens
- Se racle la gorge
- Vieux caractère - Myope
- Père d'Ivan le Terrible

VERTICALEMENT

- Capacité de fût
- D'un brun rouge - Bizarre
- Dans l'os - Avant les autres
- Crochets - Grivoise
- Appel mal écrit - Touffus
- Beau mâle - Eau d'Allemagne
- Vieux droit - Fin de forme
- Tous à l'amphi - Conjoncture - Lopin
- Vieux bonheur - Gagné - Voyelles
- Etonné

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	E	N	C	H	I	F	R	E	N	E
2	S	I	R	E	N	E	■	P	U	T
3	T	E	I	N	T	U	R	I	E	R
4	H	E	■	N	E	■	A	E	R	E
5	E	■	P	E	R	M	I	S	E	■
6	T	O	I	■	N	I	D	■	N	P
7	I	N	G	R	A	T	■	U	T	E
8	Q	U	E	■	T	O	R	T	■	C
9	U	■	N	I	■	S	M	A	S	H
10	E	N	T	E	L	E	C	H	I	E

Grilles de sudoku

Facile

4	9	5		6				
3		4	6		2	5		
	6	2	3					
		6		9				
	2	8	9	5	4	3	7	
		5		1				
			4	2	6			
1	4		2	8			7	
		3		6	1	4		

Moyen

5			1	9			4	
	6				1	2		
			6		5			
8	2	1	3					
	3	4	9					
		7	5	3	1			
	1	5						
6	2			4				
4		9	7				6	

Difficile

2	7		3					
			5	9				
5	3		7	4				
3		5						
	6	5	1	8	3	7		
			3			2		
	3	7		5	4			
8	6							
			9		2	8		

Expert

						2	6	
	7	9		3				
5			1		7			
8		9	2	5				
	3				1			
		6	3	1			8	
	8		7				2	
		3		4	6			
1	9							

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	6	7	4	2	3	1	5	8
8	2	1	5	7	6	4	9	3
3	4	5	8	9	1	7	2	6
1	3	2	7	5	4	8	6	9
5	7	4	9	6	8	2	3	1
6	9	8	3	1	2	5	7	4
2	8	9	6	4	5	3	1	7
7	1	3	2	8	9	6	4	5
4	5	6	1	3	7	9	8	2

Moyen

4	1	8	5	7	3	6	9	2
9	2	3	8	1	6	5	4	7
5	6	7	4	9	2	3	1	8
2	7	9	1	6	5	8	3	4
6	3	1	9	8	4	7	2	5
8	4	5	2	3	7	1	6	9
3	8	4	6	5	9	2	7	1
1	9	6	7	2	8	4	5	3
7	5	2	3	4	1	9	8	6

Difficile

2	1	7	8	9	3	5	6	4
8	5	9	4	6	2	1	7	3
4	6	3	1	5	7	2	8	9
7	9	6	5	4	8	3	2	1
3	2	4	7	1	9	8	5	6
5	8	1	2	3	6	9	4	7
6	7	5	9	2	1	4	3	8
1	4	8	3	7	5	6	9	2
9	3	2	6	8	4	7	1	5

Expert

4	9	7	6	8	1	2	3	5
5	6	2	3	9	7	4	8	1
3	8	1	5	4	2	6	7	9
1	5	3	8	6	4	9	2	7
2	4	6	7	5	9	8	1	3
9	7	8	1	2	3	5	4	6
7	2	5	9	1	8	3	6	4
6	1	4	2	3	5	7	9	8
8	3	9	4	7	6	1	5	2



Pour le huitième mois consécutif

L'inflation maintient sa hausse à un rythme atténué

L'inflation a poursuivi sa tendance haussière à fin août 2025, pour le huitième mois consécutif, selon les statistiques publiées par le Haut-commissariat au plan (HCP). Comparé au même mois de l'année précédente, l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 0,3% au cours du mois dernier, a indiqué l'institution publique.

Cette évolution prolonge la trajectoire haussière observée depuis le début de l'année : juillet (0,5%), juin (0,4%), mai (0,4%), avril (0,7%), mars (1,6%), février (2,6%) et janvier (2%).

Cette augmentation résulte « de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 0,2% et de celui des produits non alimentaires de 0,3% », a indiqué l'institution publique dans sa note d'information relative à l'indice des prix à la consommation du mois d'août 2025.

Concernant les produits non alimentaires, les données recueillies font état de variations allant d'une baisse de 2,4% pour le «Transport» à une hausse de 2,9% pour les «Restaurants et hôtels».

A titre de comparaison, au cours du mois de juillet, l'IPC avait enregistré une



hausse de 0,5% consécutive à la hausse de l'indice des produits alimentaires de 0,9% et de celui des produits non alimentaires de 0,2%. Quant aux variations observées au niveau des produits non alimentaires, elles allaient d'une baisse de 2,9% pour le «Transport» à une hausse de 3,4% pour les «Restaurants et hôtels».

Comparé au mois de juillet 2025, l'indice des prix à la consommation a connu, au cours du mois d'août 2025, une hausse de 0,5% par rapport au mois précédent, résultant de la hausse de 1,1% de l'indice des produits alimentaires et de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires, a fait savoir l'institution.

Toujours selon le HCP, les hausses des produits alimentaires observées entre juillet et août 2025 ont concerné principalement les «Légumes» (3,4%), les

«Fruits» (2,8%), les «Poissons et fruits de mer» (2,0%), les «Viandes» (1,9%), le «Café, thé et cacao» (0,5%) et le «Lait, fromage et œufs» (0,4%).

Les données montrent, en revanche, que les prix ont diminué de 0,6% pour les «Huiles et graisses» et de 0,4% pour les «Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes». S'agissant des produits non alimentaires, le HCP fait état d'une hausse qui a concerné principalement les prix des «Carburants» avec 0,4%.

A titre de comparaison, les baisses des produits alimentaires observées entre juin et juillet 2025 avaient concerné principalement les «Légumes» (4,7%), les «Fruits» (0,9%), les «Huiles et graisses» (0,5%), le «Pain et céréales» (0,3%) et les «Viandes» (0,1%).

Au cours de la même pé-

riode, les prix avaient enregistré une augmentation de 2,7% pour le «Lait, fromage et œufs», de 0,6% pour le «Café, thé et cacao» et de 0,4% pour les «Poissons et fruits de mer». Pour les produits non alimentaires, la hausse avait concerné principalement les prix des «Carburants» avec 3,5%.

Rappelons également qu'entre mai et juin 2025, les hausses des produits alimentaires avaient concerné principalement les «Viandes» (4,0%), les «Poissons et fruits de mer» (3,9%), le «Café, thé et cacao» (1,8%), les «Fruits» (1,3%) et le «Lait, fromage et œufs» (0,2%).

Parallèlement, les prix avaient diminué de 1,6% pour les «Huiles et graisses», de 0,6% pour les «Légumes» et de 0,4% pour le «Pain et céréales». Quant aux produits non alimentaires, leur hausse avait

concerné principalement les prix des «Carburants» avec 0,3%.

Il ressort des statistiques publiées par le HCP que les hausses les plus importantes de l'IPC enregistrées au cours du mois d'août ont été observées à Al Hoceima (2,2%), à Béni Mellal (1,4%), à Settat (1,2%), à Tanger et Safi (1,1%), à Kénitra (0,8%), à Agadir, Fès, Tétouan, Meknès, Laâyoune et Guelmim (0,7%), à Errachidia (0,6%), à Marrakech (0,5%) et à Rabat (0,3%). En revanche, une baisse a été enregistrée à Dakhla (0,3%).

Un mois plus tôt (juillet), les baisses les plus importantes de l'IPC avaient été enregistrées à Meknès (0,7%), à Guelmim (0,6%), à Laâyoune et Settat (0,5%), à Oujda (0,3%), à Marrakech, Rabat, Safi et Béni Mellal (0,2%) ; tandis que des hausses avaient été enregistrées à Errachidia (0,8%), à Al Hoceima (0,4%) et à Tétouan (0,2%).

En juin, les hausses les plus importantes avaient été enregistrées à Laâyoune et Béni Mellal (1,0%), à Guelmim (0,9%), à Oujda (0,8%), à Meknès (0,7%), à Tanger (0,5%), à Casablanca (0,4%), à Rabat, Tétouan, Dakhla, Settat et Errachidia (0,3%) et à Marrakech (0,2%). Quant aux baisses, elles avaient été enregistrées à Kénitra et Safi avec 0,1%.

Au final, d'après le Haut-commissariat, l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu au cours du mois d'août 2025 une stagnation par rapport au mois de juillet 2025 et une hausse de 0,7% par rapport au mois d'août 2024.

Alain Bouithy

L'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 0,3% à fin août 2025, selon le HCP

Colorado : Un résultat net de 27 MDH

Colorado a réalisé un résultat net de 27 millions de dirhams (MDH) au premier semestre 2025 (S1-2025) contre 21 MDH à fin juin 2024, soit une évolution de 28%.

Le chiffre d'affaires réalisé au S1-2025 s'est établi à 289 MDH contre 282 MDH une année auparavant, soit une hausse de 2,6%, fait savoir la société dans une communication financière.

La marge brute est de 116,4 MDH à fin juin contre 107,3 MDH à la même période l'année dernière, soit une évolution

de 8,5%, expliquée par l'augmentation du taux de marge qui est passé de 38,1% au S1-2024 à 40,3% au S1-2025, grâce à l'optimisation de certaines formules de production, précise la même source.

Le résultat d'exploitation enregistré durant le premier semestre 2025 est un bénéfice de 54 MDH contre 34 MDH enregistré à fin juin 2024.

Côté perspectives, Colorado devrait continuer à tirer profit de la bonne conjoncture du secteur du bâtiment d'ici la fin de l'année.

CMT : Le résultat net en repli de 20%

Le résultat net consolidé de la Compagnie minière de Touissit (CMT) s'est établi à 75 millions de dirhams (MDH) au titre du premier semestre (S1) de 2025, en repli de 20% par rapport aux 93 MDH enregistrés à la même période de l'année précédente.

Pour sa part, le chiffre d'affaires consolidé a atteint 342 MDH, soit une progression de 22%, indique la CMT dans un communiqué sur ses indicateurs financiers.

De même, le résultat d'exploitation consolidé est ressorti à 199 MDH, en hausse de 38%, avec une marge d'explo-

itation renforcée à 58%, contre 51% au S1-2024, fait savoir la même source.

En termes de déploiement de projets, la mise en production du nouveau puits d'Ighrem Aousser et l'avancement du projet cuprifère de Tabarouch marquent des étapes clés dans le déploiement du programme de développement de CMT.

Ces deux projets contribuent à l'élargissement de la base productive de la Compagnie et au renforcement de ses capacités industrielles, conformément à sa stratégie de valorisation de son patrimoine minier, souligne le communiqué.

Mémorandum d'entente entre la CGEM et la Confédération des chambres industrielles du Mexique

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et la Confédération des chambres industrielles du Mexique (CONCAMIN) ont signé, lundi à Mexico, un mémorandum d'entente dans l'objectif de renforcer la coopération économique et industrielle entre les deux pays et d'établir un partenariat stratégique dans les domaines de l'investissement et du commerce.

Cet accord, signé par le président de la CGEM, Chakib Alj et le président de la CONCAMIN, Alejandro Malagón Barragán, vise à explorer de nouvelles opportunités d'investissement et de partenariat entre les deux pays dans des secteurs d'intérêt commun et à diversifier les échanges commerciaux bilatéraux.

Le mémorandum d'entente, signé en présence de l'ambassadeur du Maroc au Mexique, Abdelfattah Lebbar, ambitionne également de faciliter l'organisation de foires et de forums industriels et commer-

ciaux conjoints, de soutenir le dialogue entre les acteurs économiques des deux pays et d'encourager la mise en œuvre de politiques et de législations économiques stimulant les investissements et les échanges commerciaux bilatéraux.

L'accord, qui ouvre la voie à la conclusion d'accords spécifiques et à la mise en œuvre d'éventuels projets communs, prévoit également la possibilité de créer une commission mixte chargée de coordonner et de suivre les programmes de coopération définis.

La signature de cet accord vise à développer davantage la coopération économique et à établir des partenariats fructueux entre les deux pays, a souligné M. Alj à cette occasion. Il s'agit aussi d'ouvrir la voie à la mise en œuvre de projets d'investissement prometteurs qui renforceront les relations entre les secteurs privés marocain et mexicain, a-t-il ajouté. Le président de la CGEM a aussi mis l'accent

sur la ferme volonté de renforcer les échanges commerciaux entre les deux pays et d'explorer des opportunités d'investissement conjoints dans divers secteurs, notamment dans l'industrie, l'agroalimentaire, le tourisme, les énergies renouvelables et l'innovation technologique.

Le Royaume a réalisé des avancées majeures au cours des dernières années qui lui ont permis de se positionner comme premier producteur automobile en Afrique et de devenir un leader dans les secteurs de l'aéronautique, du textile, de la pharmacie de l'agroalimentaire, a-t-il relevé, ajoutant que le Maroc offre un climat propice à l'investissement grâce à sa stabilité politique, ses infrastructures modernes, notamment portuaires et logistiques, et son capital humain qualifié.

De son côté, le président de la CONCAMIN a affirmé, dans une déclaration à la MAP, que les deux pays sont

appelés à explorer de nouvelles opportunités de partenariat et de complémentarité dans plusieurs secteurs industriels, dont les industries pharmaceutique et alimentaire.

Le Maroc a connu une croissance rapide ces dernières années et dispose de nombreux atouts naturels et économiques qui pourraient faciliter davantage de complémentarité avec le Mexique et contribuer à jeter les bases d'une coopération à long terme entre les deux pays.

La signature de cet accord s'inscrit dans le cadre d'une mission économique menée par la CGEM au Mexique (22-25 septembre).

Cette visite, organisée en coordination avec l'ambassade du Royaume du Maroc au Mexique, a pour objectif de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux pays et d'explorer de nouvelles opportunités d'investissement et de partenariat.

Technologie/Innovation : Casablanca accueillera le WAM Morocco en janvier prochain

La capitale économique du Royaume accueillera, du 20 au 22 janvier 2026, le salon "World Advanced Manufacturing & Future Mobility Morocco" (WAM Morocco), considéré comme le plus grand événement africain dédié à la technologie et aux start-up de la fabrication de pointe, ont annoncé, lundi à Casablanca, les organisateurs.

Présenté lors du roadshow WAM Morocco - "Meet & Connect", co-organisé en amont du salon, par KAOUN International, le ministère de l'Industrie et du Commerce, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), ce salon se veut une plateforme inédite consacrée à l'accélération de la transformation industrielle et de la mobilité

manufacturière au Maroc.

Rassemblant les professionnels de l'industrie, les innovateurs et les acteurs clés de l'écosystème, le roadshow, qui devait également faire escale à Rabat le 23 septembre, offre un avant-goût de l'exposition et met en lumière les thématiques de la fabrication avancée (advanced manufacturing), de la future mobilité, des technologies émergentes, de l'innovation et de la logistique, rapporte la MAP.

S'exprimant à cette occasion, Chakib Achour, représentant du Dubai World Trade Center (DWTC) au Maroc pour GITEX Africa, a souligné que WAM a pour but de transformer ce secteur en apportant toute une dynamique qui permet de mettre en relation les startups avec les investisseurs.

L'événement, a-t-il poursuivi,

développera les startups de demain sur l'industrie 4.0 et l'industrie X.0, tout en connectant les fournisseurs de technologies, notamment dans le cloud, les télécommunications et la cybersécurité, avec différents secteurs verticaux.

Pour sa part, Alexandria Robinson, directrice de l'événement et directrice commerciale de DWTC, a mis l'accent sur l'ambition internationale du projet. "Nous visons plus de 300 exposants, plus de 45 pays, plus de 150 investisseurs et 20.000 acheteurs corporatifs de haut niveau".

Elle a fait savoir que l'objectif est d'apporter les investissements, les clients et les affaires au Maroc pour aider à stimuler le gouvernement marocain dans sa transformation industrielle.

De son côté, Alex Nicholl, vice-président de DWTC, a rap-

pelé que cette initiative bénéficie d'un soutien massif du gouvernement et vise à accélérer la transformation de la mobilité industrielle et manufacturière au Maroc.

Il a précisé que WAM Morocco s'inscrit dans la continuité de GITEX Africa, organisé à Marrakech, et bénéficie du partenariat international avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), positionnant l'organisation comme "le leader mondial des organisateurs tech" à travers sa série d'événements Tritex.

Jouissant du soutien stratégique du ministère de l'Industrie et du Commerce, l'événement vise à rassembler sur une même plateforme les investisseurs internationaux et décideurs, les start-up marocaines spécialisées

dans l'industrie 4.0, ainsi que les opérateurs télécoms et fournisseurs de solutions cloud et cybersécurité.

WAM Morocco 2026 ciblera particulièrement les secteurs stratégiques incluant l'automobile, l'aérospatiale et la défense, la pharmacie et la biotechnologie, l'agroalimentaire, les énergies vertes, la logistique et chaîne d'approvisionnement, l'agriculture et le textile.

Selon les organisateurs, ce salon accueillera 350 exposants, plus de 250 start-up, et 20.000 visiteurs professionnels venus de plus de 45 pays, avec un programme plus de 150 intervenants et 100 heures de contenu sur trois jours, positionnant le Maroc comme destination de référence pour les industries manufacturières de nouvelle génération.

Coup d'envoi du 18^{ème} Festival international du film de femmes de Salé

Le coup d'envoi de la 18^e édition du Festival international du film de femmes (FIFFS) a été donné, lundi soir au cinéma Hollywood à Salé, en présence de nombreuses personnalités du monde des arts, de la culture et des médias.

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ce festival, organisé du 22 au 27 septembre par l'Association Bouregreg, constitue l'occasion de soutenir les efforts visant à améliorer la condition des femmes, à changer les stéréotypes et à s'ouvrir aux expériences cinématographiques d'autres sociétés, ainsi qu'à échanger des expériences et des idées entre les cinéastes.

Dans une allocution de circonstance, le président de l'Association Bouregreg, Nouredine Chmaou, a affirmé que le lancement et la pérennité de ce festival n'auraient pas été possibles sans une équation fondée sur l'ancrage de la culture cinématographique comme l'un des principaux éléments de la culture humaine, mettant l'accent sur la spécificité de cette manifestation "unique dans le paysage des grands festivals internationaux".

M. Chmaou a souligné l'importance de respecter le calendrier des éditions du festival malgré les multiples contraintes, notant la nécessité urgente d'apporter des touches innovantes au programme de chaque édition.

De son côté, l'actrice Bouchra Ahrich a relevé que cette 18^e édition, qui fait suite à un parcours riche en créativité cinématographique au féminin, a acquis un rayonnement arabe et international grâce à la qualité des films participants et des invités du festival venus du Maroc et de l'étranger,



ainsi qu'à des jurys composés de réalisatrices, d'actrices et de critiques de cinéma de haut niveau.

Afin de rendre le cinéma accessible au grand public et d'en renforcer la présence, Mme Ahrich a indiqué que cette manifestation s'inscrit également dans le cadre du renouveau urbain et culturel que connaît la ville de Salé, grâce à l'agrandissement des espaces de projection et à l'installation d'un écran géant au cœur de la vieille ville.

Pour sa part, Awatif Drihem, membre du bureau exécutif de l'Association Bouregreg, a avancé que cet événement cinématographique constitue une plateforme d'échange d'expériences et de savoir-faire au niveau international, d'étude et de discussion des questions féminines dans les productions cinématographiques, ainsi que de mise à l'honneur de femmes influentes aux niveaux national et international.

La cérémonie d'ouverture de cette édition a été marquée par un hommage à la grande actrice marocaine Souad Nejjar pour sa carrière exceptionnelle au cinéma et à la télé-

vision et à l'actrice Farah El Fassi pour son parcours cinématographique remarquable et riche.

De même, l'actrice égyptienne Hanan Motawie a été également honorée pour ses créations remarquables dans le domaine du cinéma, de la télévision et du théâtre, tandis que la journaliste marocaine Sabah Bendaoud a été distinguée pour son rôle au service de la culture cinématographique pendant trente ans à la radio.

Par ailleurs, les membres du jury jeune public, présidé par la réalisatrice Fatima Aklaz, le jury de la compétition du film documentaire, présidé par la productrice marocaine Annie Ohayon-Dekel ainsi que le jury de la compétition officielle des longs métrages fiction, présidé par la réalisatrice brésilienne Sandra Kogut, ont également été présentés au public du festival.

"Calle Malaga" de Maryam Touzani représente le Maroc aux Oscars 2026

Le long métrage "Calle Malaga" de la réalisatrice Maryam Touzani a été sélectionné pour représenter le Maroc aux Oscars 2026, dans la section "Meilleur film international", annonce lundi le Centre cinématographique marocain (CCM).

"Calle Malaga" a été sélectionné à l'unanimité par une Commission présidée par Tariq Khalami (représentant du CCM) et composée de la productrice et réalisatrice Zakia Tahiri, de la réalisatrice Selma Bargach, de la productrice Mariem Lee Abounoum, de l'exploitant et distributeur Mohamed Alaoui et du producteur et réalisateur Adil Fadili, ainsi que d'Ahmed Housni, directeur de festival international, indique le CCM dans un communiqué.

La décision de la Commission s'est fondée sur le thème du film, ses qualités techniques et artistiques ainsi que sur les opportunités de distribution dont le long métrage bénéficie, précise la même source.

"Calle Malaga" était en lice avec deux autres films soumis à la Commission, en l'occurrence "Autisto" de Jérôme Cohen-Olivar et "Bribes" de Janane Fatine Mohammadi et Abdelilah Zirar.

Tourné au Maroc, "Calle Malaga" raconte l'histoire de Maria Angeles, une Espagnole de 79 ans, qui vit seule à Tanger. Son quotidien bascule avec l'arrivée de sa fille, venue de Madrid pour vendre l'appartement où elle a toujours vécu. Déterminée à rester dans sa maison, elle lutte pour conserver son foyer et préserver les souvenirs d'une vie entière.

Bassek Ba Kobhio : *Le Maroc, acteur clé du rayonnement du cinéma africain*

Le Maroc demeure un acteur clé du rayonnement du cinéma africain, a indiqué, dimanche soir à Yaoundé, le cinéaste camerounais et délégué général du Festival Ecrans noirs, Bassek Ba Kobhio.

"Grâce à ses infrastructures modernes et ses partenariats solides, le Royaume joue un rôle de premier plan dans le développement du 7^e art sur le continent africain", a souligné, dans une interview accordée à la MAP, M. Ba Kobhio, en marge de la 29^e édition du Festival Ecran noirs, qui se tient du 20 au 27 septembre à Yaoundé.

Interrogé sur la place du Maroc dans

le paysage cinématographique africain, le cinéaste camerounais a relevé que les films marocains sont régulièrement primés aux Ecrans noirs, en raison de la pertinence des thèmes traités qui trouvent un fort écho auprès du public camerounais et africain.

Le réalisateur du film "Sango Malo, le maître du village" a également salué le rôle historique du Centre cinématographique marocain (CCM), qui a contribué au soutien et à la coproduction de plusieurs films africains.

"Le Maroc dispose d'atouts majeurs, à l'instar d'infrastructures numériques de dernière génération, de studios et de

sites emblématiques de tournage comme Ouarzazate, véritable capitale africaine du cinéma", s'est-il félicité.

Le Festival Ecrans noirs entretient aujourd'hui des partenariats officiels avec trois festivals cinématographiques marocains, à savoir ceux de Khouribga, d'Agadir et d'Al Hoceïma, d'autant plus qu'il œuvre à renforcer la coopération académique entre l'Ecole supérieure de cinéma de Yaoundé et des établissements similaires à Rabat et Marrakech, a-t-il rappelé.

En tant que partenaire stratégique pour le Cameroun et l'Afrique, le Maroc joue un rôle majeur pour fédérer les

énergies autour du cinéma africain, a-t-il poursuivi.

Par ailleurs, M. Ba Kobhio a mis en exergue l'apport de Royal Air Maroc, transporteur officiel du Festival depuis onze ans, pour faciliter la mobilité des cinéastes africains.

Fondée en 1997, cette manifestation cinématographique annuelle vise à promouvoir la culture cinématographique et à favoriser les rencontres entre réalisateurs, comédiens et professionnels du 7^e art, ainsi qu'à impulser la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

Une exposition sur l'histoire de l'immigration et des journées culturelles à Al Hoceima

Après Nador et Saïdia, l'exposition itinérante Belgica Biladi : une histoire belgo-marocaine, portée par le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), fait escale à Al Hoceima. L'exposition est visible du 22 au 30 septembre 2025 sur la place Mohammed VI. Présentée pour la première fois à Bruxelles en mai 2024 en langue française, elle a été traduite en arabe par le CCME afin d'être accessible au public au Maroc même.

Conçue à l'occasion du 60e anniversaire de la convention de main-d'œuvre signée entre les royaumes du Maroc et de Belgique, cette exposition retrace en 37 panneaux un siècle d'histoire migratoire, de l'arrivée des premiers travailleurs marocains après la Première Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui. Elle met en lumière les parcours des immigrés marocains et de leurs descendants, ainsi que leur contribution remarquable dans les domaines de la littérature, du théâtre, du cinéma, des médias, de la politique et de l'engagement citoyen.

Dans le cadre de cette commémoration, des journées culturelles organisées par l'Association Miramar pour la culture et le développement durable ont eu lieu lundi et mardi sur le thème « Quand la culture se fait mémoire des diasporas ». Elles ont réuni des auteurs,



chercheurs, journalistes et acteur·rices associatif·ves venu·es du Maroc et de Belgique, autour de trois conférences-débats : « Rif et migrations », « Littérature féminine : habiter le monde » et « Ecrire le Rif ». Ces échanges inviteront le public à réfléchir aux enjeux de la transmission, de l'appartenance, de l'histoire, de l'identité, de la migration, de la condition féminine et de l'héritage amazigh. En parallèle, une visite guidée au mausolée de Sidi Chaïb Ounefat, à Tamsamane, lieu symbolique de la mémoire collective rifaine et enraciné dans les traditions orales, musi-

cales et rituelles du Rif oriental viendra compléter ce programme culturel.

Cette exposition initiée par l'Université libre de Bruxelles (ULB) en partenariat avec la ville de Bruxelles, a été rendue possible à Al Hoceima grâce au soutien de la province et de la commune d'Al Hoceima, de la délégation provinciale de la culture d'Al Hoceima, de l'Association Miramar pour la culture et le développement durable, de l'Association des Marocains des îles Baléares "Al Maghrib", de l'Association Rif pour la presse et médias et du Cercle des lauréats de Belgique.

Bouillon de culture

Spectacle

Le théâtre Riad Sultan de Tanger abrite, le 12 novembre, le spectacle de danse "UP°" de Fouad Boussouf.

Issu d'une résidence au Théâtre Riad Sultan, soutenue par l'Institut français du Maroc, Up° signe le retour de Fouad Boussouf, après le succès des tournées marocaines de Nâss (2022) et Fêu (2025).

Inspiré par les ruelles de Tanger et la ferveur marocaine pour le football, Boussouf fait dialoguer avec Up° deux champions: Paul Molina, as du Football freestyle (Paul Molina, 75ème mondial, 17ème Français 2023, 3ème au Super Ball 2022) et Gabriel Majou, violoniste virtuose, qui dialoguent en s'inventant un vocabulaire chorégraphique inédit et réjouissant.

Chorégraphe, danseur et professeur, Fouad Boussouf a suivi une formation de danse hip-hop, tout en nourrissant un esprit de curiosité pour les autres pratiques, notamment contemporaines.

Conte

L'Institut Cervantès de Tanger organise, le 20 octobre, une séance de lecture du conte "Ma librairie et moi", destinée aux enfants de 4 à 9 ans.

Il s'agit d'une invitation à visiter une librairie convoitée depuis longtemps par un garçon qui s'amuse à voir les clients feuilleter les livres. Il a toujours rêvé de devenir libraire et est sûr que ce rêve se réalisera quand il sera grand...

Moussem d'Assilah

Tanella Boni, lauréate du Prix Tchicaya U Tam'si de la poésie africaine

La Fondation du Forum d'Assilah a annoncé, lundi, que la poétesse ivoirienne Tanella Boni a remporté la 13e édition du Prix Tchicaya U Tam'si de la poésie africaine (2025).

La Fondation a précisé, dans un communiqué, que le jury, après avoir examiné des candidatures provenant de différentes nationalités et langues, engagé un dialogue critique approfondi et mené de longues délibérations, a décerné à l'unanimité le Prix Tchicaya U Tam'si (13e édition) à la poétesse ivoirienne Tanella Boni, en reconnaissance de son parcours intellectuel, de la richesse et la valeur de son œuvre poétique, ainsi que de la profondeur humaine qui caractérisent son art, valeurs fondamentales du prix.

Dans le cadre des activités de la session d'automne de la 46e édition du Moussem culturel international d'Assilah et après trois ans depuis la tenue de la 12e édition du Prix Tchicaya U Tam'si de la poésie africaine, le jury s'est réuni récemment pour sa 13e édition (2025), en vue de célébrer des parcours poétiques majeurs et de distinguer des figures africaines dont l'œuvre illustre pleinement l'excellence et l'esprit du prix.

Présidé par le poète sénégalais Amadou Lamine Sall, président de la Biennale internationale de la poésie à Dakar et lauréat du Prix Tchicaya U Tam'si de la poésie africaine à Assilah en 2018, le jury de cette année est composé de l'écrivain et journaliste Bios Diallo (Mauritanie), du poète et professeur universitaire Nabil Mansar (Maroc), du professeur de lettres supérieures et ancien directeur du livre et de la lecture, Abou Mbow (Sénégal), de l'écrivain et président du Groupe africain émergence et communication, Mohamed Nda (Côte d'Ivoire), de la directrice du Crystal Théâtre à Paris, Catherine Savart (France), ainsi que du secrétaire général de la Fondation du Forum Assilah, Hatim Bettioui.

Figure majeure de la littérature africaine contemporaine et voix féminine emblématique, Tanella Boni explore dans son œuvre poétique des thèmes tels que l'identité, la condition des femmes et les transformations de la société africaine.

Née à Abidjan en 1954, ses écrits se distinguent par l'entrelacement de l'engagement social et culturel avec une exigence esthétique affirmée.

Poétesse, romancière et philosophe, Tanella Boni est membre associé de l'Acadé-

mie du Royaume du Maroc. Elle fut aussi présidente de l'Union des écrivains de Côte d'Ivoire (1991-1997) et a également contribué à de nombreux projets littéraires et culturels, notamment à l'organisation du Festival international de poésie d'Abidjan.

Son écriture, sobre et dense, mêle exigence esthétique et engagement social, donnant voix à celles et ceux qui demeurent souvent inaudibles. Sa vocation poétique, révélée dès ses années de collège, n'a cessé de s'affirmer tout au long de son parcours, y compris lorsqu'elle s'est orientée vers la philosophie, le roman et l'essai.

Tanella Boni est reconnue bien au-delà du continent africain. Elle a été honorée au Salon international du livre d'Abidjan en 2023, un hommage vibrant à une trajectoire créative d'exception et est également lauréate de nombreuses prestigieuses distinctions, dont le Prix Ahmadou Kourouma (2005), le Prix Antonio Viccaro (2009), le Prix Théophile Gautier de l'Académie française (2018), et le Prix du Festival international de poésie francophone (2023).

La remise du Prix à la lauréate se déroulera, le 9 octobre, lors de la cérémonie officielle organisée dans le cadre du Moussem d'Assilah, en présence de l'ensemble

des membres du jury, sous la présidence d'Amadou Lamine Sall.

Tanella Boni devient ainsi la deuxième poétesse ivoirienne à recevoir ce prix, déjà décerné à plusieurs poètes de renom, à savoir Edward J. Maunick (Île Maurice) en 1989, René Depestre (Haïti) en 1991, Mazini Kunene (Afrique du Sud) en 1993, Ahmed Abdel Mo'ti Higazi (Égypte) en 1996, Jean-Baptiste Loutard (Congo-Brazzaville) en 1998, Vera Duarte (Cap-Vert) en 2001, Abdelkrim El Tabbal (Maroc) en 2004, Nini Osundare (Nigeria) en 2008, Fama Diagne Sene (Sénégal) ex æquo avec Mehdi Akhrif (Maroc) en 2011, Josué Guéb (Côte d'Ivoire) en 2014, Amadou Lamine Sall (Sénégal) en 2018, et Paul Dakeyo (Cameroun) en 2022.

Il convient de rappeler qu'en 1988, lors de la 11e édition du Moussem d'Assilah, feu Mohamed Benaiassa, alors secrétaire général de la Fondation, annonça la création d'un prix dédié à la poésie africaine, décerné tous les trois ans à un poète africain de renom.

Ce prix, baptisé "Prix Tchicaya U Tam'si de la poésie africaine", rend hommage au regretté poète congolais Tchicaya U Tam'si, qui participait régulièrement aux Moussem d'Assilah depuis 1981.

- Comment, monsieur, je leur dirai...
- Oui, vous leur direz qui vous êtes, à qui vous appartenez, que je vous ai séduite au tribunal de la confession, enlevée d'entre les bras de vos parents, et reléguée dans la maison où vous êtes. Dites qu'après vous avoir ravi l'honneur et précipitée dans le crime, je vous ai abandonnée à la misère ; dites que vous ne savez plus que devenir.

- Mais, Père...
- Exécutez ce que je vous prescris, et ce qui me reste à vous prescrire, ou résolvez votre perte et la mienne. Ces deux moines ne manqueront pas de vous plaindre, de vous assurer de leur assistance et de vous demander un second rendez-vous que vous leur accorderez. Ils s'informeront de vous et de vos parents, et comme vous ne leur aurez rien dit qui ne soit vrai, vous ne pouvez leur devenir suspecte. Après cette première et leur seconde entrevue, je vous prescrirai ce que vous aurez à faire à la troisième. Songez seulement à bien jouer votre rôle. »

Tout se passa comme Hudson l'avait imaginé. Il fit un second voyage. Les deux commissaires en instruisirent la jeune fille ; elle revint dans la maison. Ils lui redemandèrent le récit de sa malheureuse histoire. Tandis qu'elle racontait à l'un, l'autre prenait des notes sur ses tablettes. Ils gémirent sur son sort, l'instruisirent de la désolation de ses parents, qui n'était que trop réelle, et lui promirent sûreté pour sa personne et prompt vengeance de son séducteur ; mais à la condition qu'elle signerait sa déclaration. Cette proposition parut d'abord la révolter ; on insista : elle consentit. Il n'était plus question que du jour, de l'heure et de l'endroit où se dresserait cet acte, qui demandait du temps et de la commodité... « Où nous sommes, cela ne se peut ; si le prieur revenait, et qu'il m'aperçût... Chez moi, je n'oserais vous le proposer... » Cette fille et les commissaires se séparèrent, s'accordant réciproquement du temps pour lever ces difficultés.

Dès le jour même, Hudson fut informé de ce qui s'était passé. Le voilà au comble de la joie ; il touche au moment de son triomphe ; bientôt il apprendra à ces blancs-becs-là à quel homme ils ont affaire. « Prenez la plume, dit-il à la jeune fille, et donnez-leur rendez-vous dans l'endroit que je vais vous indiquer. Ce rendez-vous leur conviendra, j'en suis sûr. La maison est honnête, et la femme qui l'occupe joue, dans son voisinage, et parmi les autres locataires, de la meilleure réputation. »

Cette femme était cependant une de ces intrigantes secrètes qui jouent la dévotion, qui s'insinuent dans les meilleures maisons, qui ont le ton doux, affectueux, patelin, et qui surprennent la confiance des mères et des filles, pour les amener au désordre. C'était l'usage qu'Hudson faisait de celle-ci ; c'était sa marchandise. Mit-il, ne mit-il pas l'intrigante dans son secret ? c'est ce que j'ignore.

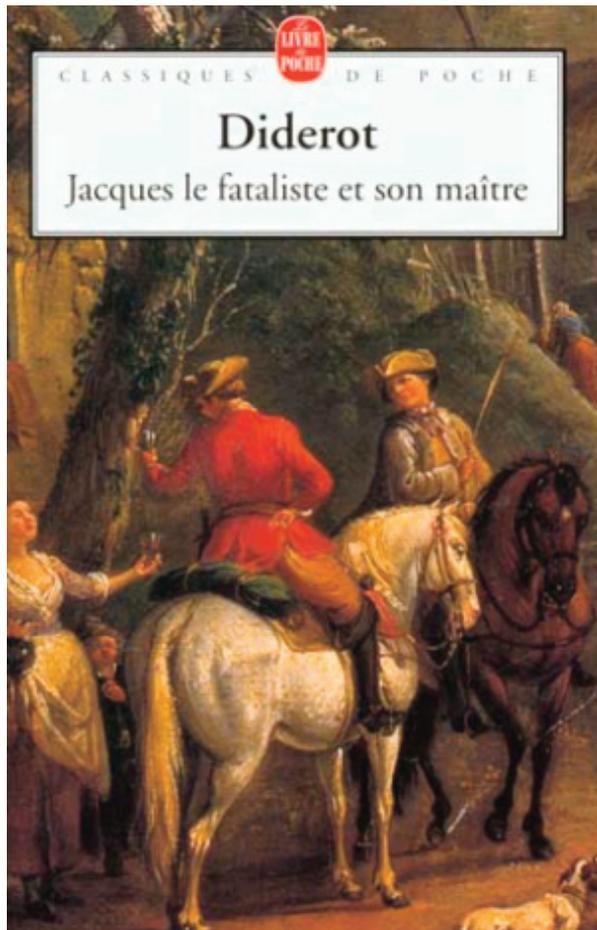
En effet, les deux envoyés du général acceptent le rendez-vous. Les y voilà avec la jeune fille. L'intrigante se retire. On commençait à verbaliser, lorsqu'il se fit un grand bruit dans la maison.

« Messieurs, à qui en voulez-vous ?
- Nous en voulons à la dame Simion. (C'était le nom de l'intrigante.)

- Vous êtes à sa porte. »
On frappe violemment à la porte. « Messieurs, dit la jeune fille aux deux religieux, répondrai-je ?

- Répondez.
- Ouvrirez-je ?
- Ouvrez... »

Celui qui parlait ainsi était un commissaire avec lequel Hudson était en liaison intime ; car qui ne connaissait-il pas ? Il lui avait révélé son péril et dicté son rôle. « Ah ! ah ! dit le commissaire en entrant, deux religieux en tête-à-tête avec une fille ! Elle n'est pas mal. » La jeune fille s'était si indécemment vêtue, qu'il était impossible de se méprendre à son état et à ce qu'elle pouvait avoir à dénouer avec deux moines dont le plus âgé n'avait pas trente ans. Ceux-ci protestaient de leur innocence. Le commissaire ricanait en passant la main sous le menton de la jeune fille qui s'était jetée à ses pieds et qui demandait grâce. « Nous sommes en lieu honnête, disaient les moines.



- Oui, oui, en lieu honnête, disait le commissaire.

- Qu'ils étaient venus pour affaire importante.

- L'affaire importante qui conduit ici, nous la connaissons. Mademoiselle, parlez.

- Monsieur le commissaire, ce que ces messieurs vous assurent est la pure vérité. »

Cependant le commissaire verbalisait à son tour, et comme il n'y avait rien dans son procès verbal que l'exposition pure et simple du fait, les deux moines furent obligés de signer. En descendant ils trouvèrent tous les locataires sur les paliers de leurs appartements, à la porte de la maison une populace nombreuse, un fiacre, des archers qui les mirent dans le fiacre, au bruit confus de l'invective et des huées. Ils s'étaient couvert le visage de leurs manteaux, ils se désolaient. Le commissaire perdit s'écriait : « Eh ! pourquoi, mes Pères, fréquenter ces endroits et ces créatures-là ? Cependant ce ne sera rien ; j'ai ordre de la police de vous déposer entre les mains de votre supérieur, qui est un galant homme, indulgent, il ne mettra pas à cela plus d'importance que cela ne vaut. Je ne crois pas qu'on use dans vos maisons comme chez les cruels capucins. Si vous aviez affaire à des capucins, ma foi, je vous plaindrais. »

Tandis que le commissaire leur parlait, le fiacre s'acheminait vers le couvent, la foule grossissait, l'entourait, le précédait, et le suivait à toutes jambes. On entendait ici : Qu'est-ce ?... Là : Ce sont des moines... Qu'ont-ils fait ? On les a pris chez des filles... Des prémontrés chez des filles ! Eh oui ; ils courent sur les brisées des carmes et des cordeliers... Les voilà arrivés. Le commissaire descend, frappe à la porte, frappe encore, frappe une troisième fois ; enfin elle s'ouvre. On avertit le supérieur Hudson, qui se fait attendre une demi-heure au moins, afin de donner au scandale tout son éclat. Il paraît enfin. Le commissaire lui parle à l'oreille ; le commissaire a l'air d'intercéder ; Hudson de rejeter rudement sa prière ; enfin, celui-ci prenant un visage sévère et un ton ferme, lui dit : « Je n'ai point de religieux dis-

solus dans ma maison ; ces gens-là sont deux étrangers qui me sont inconnus, peut-être deux coquins déguisés, dont vous pouvez faire tout ce qu'il vous plaira. »

A ces mots, la porte se ferme ; le commissaire remonte dans la voiture, et dit à nos deux pauvres diables plus morts que vifs : « J'y ai fait tout ce que j'ai pu ; je n'aurais jamais cru le père Hudson si dur. Aussi, pourquoi diable aller chez des filles ?

- Si celle avec laquelle vous nous avez trouvés en est une, ce n'est point le libertinage qui nous a menés chez elle.

- Ah ! ah ! mes Pères ; et c'est à un vieux commissaire que vous dites cela ! Qui êtes-vous ?

- Nous sommes religieux ; et l'habit que nous portons est le nôtre.

- Songez que demain il faudra que votre affaire s'éclaircisse ; parlez-moi vrai ; je puis peut-être vous servir.

- Nous vous avons dit vrai... Mais où allons-nous ?

- Au petit Châtelet.
- Au petit Châtelet ! En prison !
- J'en suis désolé. »

Ce fut en effet là que Richard et son compagnon furent déposés ; mais le dessein d'Hudson n'était pas de les y laisser. Il était monté en chaise de poste, il était arrivé à Versailles ; il parlait au ministre ; il lui traduisait cette affaire comme il lui convenait. « Voilà, monseigneur, à quoi l'on s'expose lorsqu'on introduit la réforme dans une maison dissolue, et qu'on en chasse les hérétiques. Un moment plus tard, j'étais perdu, j'étais déshonoré. La persécution n'en restera pas là ; toutes les horreurs dont il est possible de noircir un homme de bien vous les entendrez ; mais j'espère, monseigneur, que vous vous rappellerez que notre général... »

- Je sais, je sais, et je vous plains. Les services que vous avez rendus à l'Eglise et à votre ordre ne seront point oubliés. Les élus du Seigneur ont de tous les temps été exposés à des disgrâces : ils ont su les supporter ; il faut savoir imiter leur courage. Comptez sur les bienfaits

et la protection du roi. Les moines ! les moines ! je l'ai été, et j'ai connu par expérience ce dont ils sont capables.

- Si le bonheur de l'Eglise et de l'Etat voulait que votre Éminence me survécût, je persévérerais sans crainte.

- Je ne tarderai pas à vous tirer de là. Allez.

- Non, monseigneur, non, je ne m'éloignerai pas sans un ordre exprès qui délivre ces deux mauvais religieux...

- Je crois que l'honneur de la religion et de votre habit vous touche au point d'oublier des injures personnelles ; cela est tout à fait chrétien, et j'en suis édifié sans être surpris d'un homme tel que vous. Cette affaire n'aura point d'éclat.

- Ah ! monseigneur, vous comblez mon âme de joie ! Dans ce moment c'est tout ce que je redoutais.

- Je vais travailler à cela. »

Dès le soir même Hudson eut l'ordre d'élargissement, et le lendemain Richard et son compagnon, dès la pointe du jour, étaient à vingt lieues de Paris, sous la conduite d'un exempt qui les remit dans la maison professe. Il était aussi porteur d'une lettre qui enjoignait au général de cesser de pareilles menées, et d'imposer la peine claustrale à nos deux religieux.

Cette aventure jeta la consternation parmi les ennemis d'Hudson ; il n'y avait pas un moine dans sa maison que son regard ne fit trembler. Quelques mois après il fut pourvu d'une riche abbaye. Le général en conçut un dépit mortel. Il était vieux, et il y avait tout à craindre que l'abbé Hudson ne lui succédât. Il aimait tendrement Richard. « Mon pauvre ami, lui dit-il un jour, que deviendrais-tu si tu tombais sous l'autorité du scélérat Hudson ? J'en suis effrayé. Tu n'es point engagé ; si tu n'en croyais, tu quitterais l'habit... » Richard suivit ce conseil, et revint dans la maison paternelle, qui n'était pas éloignée de l'abbaye possédée par Hudson.

Hudson et Richard fréquentant les mêmes maisons, il était impossible qu'ils ne se rencontrassent pas, et en effet ils se rencontrèrent. Richard était un jour chez la dame d'un château situé entre Châlons et Saint-Dizier, mais plus près de Saint-Dizier que de Châlons, et à une portée de fusil de l'abbaye d'Hudson. La dame lui dit : « Nous avons ici votre ancien prieur : il est très aimable, mais au fond, quel homme est-ce ?

- Le meilleur des amis et le plus dangereux des ennemis.

- Est-ce que vous ne seriez pas tenté de le voir ?

- Nullement... »

A peine eut-il fait cette réponse qu'on entendit le bruit d'un cabriolet qui entra dans les cours, et qu'on en vit descendre Hudson avec une des plus belles femmes du canton. « Vous le verrez malgré que vous en ayez, lui dit la dame du château, car c'est lui. »

La dame du château et Richard vont au-devant de la dame du cabriolet et de l'abbé Hudson. Les dames s'embrassent : Hudson en s'approchant de Richard, et le reconnaissant, s'écrie : « Eh ! c'est vous, mon cher Richard ? vous avez voulu me perdre, je vous le pardonne ; pardonnez-moi votre visite au petit Châtelet, et n'y pensons plus.

- Convenez, monsieur l'abbé, que vous étiez un grand vaurien.

- Cela se peut.

- Que, si l'on vous avait rendu justice, la visite au Châtelet, ce n'est pas moi, c'est vous qui l'auriez faite.

- Cela se peut... C'est, je crois, au péril que je cours alors, que je dois mes nouvelles meurs. Ah ! mon cher Richard, combien cela m'a fait réfléchir, et que je suis changé !

- Cette femme avec laquelle vous êtes venu est charmante.

- Je n'ai plus d'yeux pour ces attrait-là.

(A suivre)



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et du sport
Académie régionale d'éducation et de formation
Région Souss Massa
Direction provinciale de Taroudant



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DES PRIX
N° : 30/2025/EXP
« Séance publique »

Le 08/10/2025 à 10H00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres des prix n°: 30/2025/EXP pour :

OBJET	Montant de l'Estimation en (TTC)	Montant du cautionnement provisoire
IMPRESSION POUR LA SCOLARISATION DE RATTRAPAGE ET L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE L'EDUCATION NON-FORMELLE A LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SM A TAROUDANT .	157 680,00 DHS (CENT CINQUANTE SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DHS).	3000.00 DHS (TROIS MILLE DHS).

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail .
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 6289/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolecteur et des sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Souss Massa
Direction Provinciale de Taroudant



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N° : 32/2025/INV.TRD
« Séance publique »

Le 16/10/2025 à 11H00 , il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix n°: 32/2025/INV.TRD pour :

Objet	L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage	Cautionnement Provisoire
ETUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI TOUS CORPS D'ETAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLÔTURES AUX 21 ÉCOLES PRIMAIRES ET DES BLOCS SANITAIRES AUX 13 ÉCOLES PRIMAIRES RELEVANTS DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT- ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE SOUSS MASSA	62 250,00 Dhs TTC (Soixante Deux Mille Deux Cent Cinquante Dirhams TTC).	900,00 Dhs (Neuf Cent Dirhams)

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail .
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

➤ **Certificat de qualification et de classification demandée à savoir : (Copie légalisée)**
D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages) + D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages) + D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages) délivré par le Ministère de l'Équipement.

N° 6291/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolecteur et des sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Souss Massa
Direction Provinciale de Taroudant



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N° : 31/2025/INV.TRD
« Séance publique »

Le 16/10/2025 à 10H00 , il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix n°: 31/2025/INV.TRD pour :

Objet	L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage	Cautionnement Provisoire
ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 34 BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET 8 SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE AUX ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE SOUSS MASSA	97 500,26 Dhs TTC (Quatre Vingt Dix Sept Mille Cinq Cent Dirhams et vingt-six centimes TTC).	1 400,00 Dhs (Mille Quatre Cent Dirhams)

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail .
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

➤ **Certificat de qualification et de classification demandée à savoir : (Copie légalisée)**
D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages) + D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages) + D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages) délivré par le Ministère de l'Équipement.

N° 6290/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolecteur et des sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Souss Massa
Direction Provinciale de Taroudant



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N° : 33/2025/INV.TRD
« Séance publique »

Le 16/10/2025 à 12H00 , il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix n°: 33/2025/INV.TRD pour :

Objet	L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage	Cautionnement Provisoire
ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI TOUT CORPS D'ETAT DES TRAVAUX D'EXTENSION DES LYCEES COLLEGIUX ALINBIAAT A CT OULED TEIMA, ALLAYMOUNE A CT OULED BERHIL ET IGLI A CT IGLI RELEVANTS DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE SOUSS MASSA	52 499,99 Dhs TTC (Cinquante Deux Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Dirhams et Quatre Vingt Dix Neuf centimes TTC).	700,00 Dhs (Sept Cent Dirhams)

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail .
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

➤ **Certificat de qualification et de classification demandée à savoir : (Copie légalisée)**
D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages) + D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages) + D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages) délivré par le Ministère de l'Équipement.

N° 6292/PA



 المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية
 والتعليم الأولي والرياضة
 الجمهورية المغربية للتربية والتعليم
 ورياضة
 Direction Provinciale de Taroudant

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N° : 34/2025/INV.TRD
 « Séance publique »

Le 16/10/2025 à 14H00 , il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix n°: 34/2025/INV.TRD pour :

Objet	L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage	Cautionnement Prévisoire
ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI TOUT CORPS D'ETAT DES TRAVAUX D'EXTENSION DE 21 ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE SOUSS MASSA	81 000,11 Dhs TTC (Quatre Vingt et Un Mille Dirhams et Onze centimes TTC).	1 000,00 Dhs (Mille Dirhams)

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail .
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

➤ **Certificat de qualification et de classification demandée à savoir : (Copie légalisée)**
 D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages) + D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages) + D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages) délivré par le Ministère de l'Équipement.

N° 6293/PA



 المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية
 والتعليم الأولي والرياضة
 الجمهورية المغربية للتربية والتعليم
 ورياضة
 Direction Provinciale de Taroudant

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N° : 35/2025/INV.TRD
 « Séance publique »

Le 16/10/2025 à 15H00 , il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix n°: 35/2025/INV.TRD pour :

Objet	L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage	Cautionnement Prévisoire
ETUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI TOUTS CORPS D'ETAT DES TRAVAUX D'EXTENSION DES LYCÉES QUALIFIANTS AOULOZ À CT AOULOZ, ARGANE À CT ARGANA ET TABARI À CT LAGFIFAT RELEVANTS DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE SOUSS MASSA	24480,00 Dhs TTC (Vingt Quatre Mille quatre cent quatre-vingt Dirhams TTC).	300,00 Dhs (TROIS CENT Dirhams)

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail .
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

➤ **Certificat de qualification et de classification demandée à savoir : (Copie légalisée)**
 D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages) + D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages) + D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages) délivré par le Ministère de l'Équipement.

N° 6294/PA



 المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية
 والتعليم الأولي والرياضة
 الجمهورية المغربية للتربية والتعليم
 ورياضة
 Direction Provinciale de Taroudant

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N° : 36/2025/INV.TRD
 « Séance publique »

Le 16/10/2025 à 16H00 , il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix n°: 36/2025/INV.TRD pour :

Objet	L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage	Cautionnement Prévisoire
ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT 34 BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET 8 SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE AUX ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE SOUSS MASSA	131472,00 Dhs TTC (cent trente et un mille quatre cent soixante-douze Dirhams TTC).	2000,00 Dhs (deux mille Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail .

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.
- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

➤ **Certificat de qualification et de classification demandée à savoir : (Copie légalisée)**

Activité	Qualifications demandées	Catégorie
1 : Etudes géotechnique	EG.1	4
2: Contrôle de qualité	CQ.1	4

N° 6295/PA



 ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE MADIOUNA
 COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
 DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
 SERVICE TECHNIQUE

AVIS DE DEPOT

Le président de la commune de sidi Hajjaj oued Hassar annonce aux publics, qu'une enquête commodo et incommodo a été ouverte dans une durée de 15 jours à partir de la publication de l'avis au sujet d'une demande d'autorisation d'aménagement d'un **Boulangerie Pâtisseries** sis : **N° 81 Bloc 28** sidi Hajjaj oued Hassar province Mediouna TF N° : 14702/C_5496/C, Au nom de **Mr Abdelghafour AIT HAJ**.

A Cet effet un registre est mis à la disposition du public au service économique pour consigner toutes observations à ce sujet.

N° 6296/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA
PROVINCE D'AL HOCEIMA
COMMUNE IZEMMOUREN

AVIS DE DEPOT

- Vu le Dahir n° 1-92-31 du 15 Hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme ;
- Vu le Décret N°2-92-832 Du 27 Rebia II 1414 (14 Octobre 1993) Pris Pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme ;
- Vu la circulaire ministérielle n°005 du 17 Janvier 1994 relative aux plans d'aménagement.

Il est porté à la connaissance du public, que le projet de modification du plan d'aménagement du centre de la commune Ait Kamra et ses zones périphériques relevant de la commune d'Izemmouren sous le n° : **AUAH 01/2025** est déposé au siège de la commune Izemmouren pour une durée d'un mois à compter du 06/10/2025, et qu'un dossier et un registre seront mis à la disposition du public pour formuler ses observations et ce, au siège administratif de ladite commune, pendant les horaires officiels de travail.

N° 6297/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de L'Équipement du Transport et de la Logistique de Mohammédia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 10/2025

Le 24/09/2025 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, et de la Logistique de Mohammédia sis à 14 Avenue des FAR Mohammédia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 10/2025 ayant pour objet : **Contrôle de qualité des travaux de renforcement de la RR 322 du pk 13+000 au pk 17+200 relevant de la DPETL de Mohammédia. Préfecture de Mohammédia.**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois cent quarante cinq mille deux cent trente quatre dirhams TTC (345 234,00 dhs)**. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinq mille cent dirhams (5 100,00 Dhs)**, il doit être dématérialisé ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Catégorie	Activité	Qualification
2	CQ	CQ3, CQ4, CQ5

N° 6298/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE ÉDUCATION ET DE FORMATION BENI MELLAL KHENIFA
DIRECTION PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX SUR OFFRE DE PRIX ET D'UNE CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE

Le Mercredi 22 Octobre 2025 à l'heure citée au tableau ci-dessous, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale d'Azilal, sis à BV HASSAN II, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts nationaux sur offres de prix et d'une consultation architecturale ouverte suivant :

N° de l'appel d'offres	Objet	Heure d'ouverture Des plis	Cautionnement Prévisionnel (En DH)	Certificat de qualification et de classification demandé	L'estimation du coût des prestations (en DH TTC)
18NV/2025/AZ	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS DE COLLÈGE AIT MEHMOUD À LA CORNEE S'AIT MEHMOUD ET COLLÈGE TANANT À LA CORNEE DE TANANT, PROVINCE D'AZILAL, EN LOT UNIQUE.	10H00	20 000,00 (Vingt mille)	Secteur : A-1 Qualification : A2-A3 Classe minimale : 4	1 409 688,00 Un Million quatre cent neuf mille six cent quatre vingt huit dirhams six cent cinquante
20NV/2025/AZ	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ELAÏEN À LA MUNICIPALITÉ D'AZILAL, PROVINCE D'AZILAL, EN LOT UNIQUE.	11H00	15 000,00 (Quinze mille)	Secteur : A-1 Qualification : A2-A3 Classe minimale : 4	991 912,00 Neuf cent quatre vingt et un mille neuf cent deux dirhams six cent cinquante
04CA/2025/AZ	ÉTUDES ARCHITECTURALES ET SUITE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 02 BOITE SALLES DE CLASSES PRÉFABRIQUÉES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE D'AZILAL EN LOT UNIQUE.	12H00	—	—	EXTRACTION DE COÛT DES PRESTATIONS (EN DH TTC) 2 300 000,00 Dix Huit mille. Deux million Trois cent mille dirhams Huit mille.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6299/PA

مجلس صماء للتعليم العالي والبحث العلمي
مجلس العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
العلماء

الجامعة محمد الخامس - الرباط

إعلان عن مباراة توظيف

تعلن كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية أكادام الرباط عن تنظيم مباراة لتوظيف متصرف من الدرجة 3 (بوزة 2025/10/19) وذلك وفق التخصص المشار إليه بالجدول التالي:

الملاحظة	عدد التناقص	التخصص	الإطار	المؤسسة
شهادة الإجازة أو الإجازة في الدراسات الأساسية أو الإجازة المهنية التلمذة من طرف المؤسسات الجامعية أو المعاهد أو المدارس الوطنية أو على إحدى الشهادات المتعددة لها والتعداد طلبة للتخصصات النظامية المعمول بها العمل	01	Gestion des ressources humaines	متصرف من الدرجة 3	كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية أكادام الرباط

على الراغبين في اجتياز هذه المباراة الترشح إلزاميا عبر الرابطة الإلكترونية : <https://recrutement.emsssp.gov.ma/>

يجب أن تتم عملية الترشح وجوبا وحصريا عبر الرابطة المذكورة قبل 2025/10/10

شروط الترشح

- 1- أن يكون الترشح من جلسة مغربية
- 2- أن يكون متوفرا على السن القانونية لاجتياز المباراة ألا يقل عمر المترشح عن 18 سنة ولا يتجاوز 45 سنة على الأكثر. يعفى من هذا الشرط الموظفون المتقنون لأحد أسلاك الوظيفة العمومية.
- 3- أن يكون حاصلا على الدبلوم أو الشهادة المطلوبة في التخصص المشار إليه في الجدول أعلاه.

ملف الترشح

- طلب المشاركة موجه إلى رئيس المؤسسة
- نسخة من الصورة الذاتية للمترشح
- نسخة من المظلة الوطنية للتعريف الإلكترونية
- نسخة من الدبلوم أو الشهادة المطلوبة وفق الجدول أعلاه (**بمكش بشهادة التخرج**)
- نسخة من قرار المعدلة المنشور بالجريدة الرسمية مشفوحا، عند الإقتضاء، بالتواضع، والدبلوماسية المنصوص عليها في قرار المعدلة، وذلك بالنسبة للتدويم المسلم من طرف إحدى الجامعات الأجنبية والدلى به
- نسخة من الجدول المنشور بالجريدة الرسمية والمعدلة للتدويم المسلم من طرف إحدى الجامعات الخاصة أو مؤسسات التعليم العالي المغربية والدلى به
- ترخيص رسمي وبثاني لاجتياز المباراة (مطلوب فقط بالنسبة للمتدربين المنتمين لأسلاك الوظيفة العمومية)

برامج الاختبار الكتابي والشفوي

متصرف من الدرجة 3

التمتع	الفترة	الاختبارات
02	03 ساعات	الاختبارات اختبار كتابي عام يتعلق بمختلف التخصصات القانونية والاقتصادية أو الاجتماعية أو التربوية أو الإنسانية أو العلمية يتم التحضير باللغة العربية أو الفرنسية حسب الاختيار اختبار كتابي خاص يتعلق بمجال اختصاصات الإدارة المعنية أو التخصصات المطلوبة أو المهام أو الوظائف المطلوب شغلها
03	03 ساعات	الاختبارات الشفوية : تناقش فيه لجنة المباراة مع المترشح (ة) مواضيع وعرضا مختلفة بهدف تقييم مدى قدرته على ممارسة المهام أو الوظائف المرشحة بالدرجة المتدبر بشأنها

ملاحظات :
- مستشار لائحة المترشحين المسؤولين والمترشحين على الشروط النظامية على موقع التشغيل العمومي : www.emsssp-public.ma وتعتبر بمثابة استمارة لاجتياز المباراة
- مستشار لائحة المترشحين التابعين لائحة الانتظار لبدء المباراة في حدود النقص المتبقي عليه حسب الترتيب والاستحقاق في نفس الموقع الإلكتروني للمشار إليه أعلاه

N° 340/PC

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Rabat Salé Kénitra
Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS RECTIFICATIF
RELATIF A L'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL
N°02/DPSK/2025/B6**

Il est porté à la connaissance du public qu'une modification a été introduite sur l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, prévus le 16/10/2025 relatif aux études techniques et suivi des travaux de construction des terrains de sport de proximité en gazon synthétique dans les communes de safsaf, belksiri, dar el gueddari, sidi kacem, zegota et taoughilt relevant de province sidi kacem- Lot unique.

Le dit AO était publié au portail des marchés publics et aux journaux :

- Rumeur du 22 Septembre 2025
- Libération du 22 Septembre 2025
- le portail des marchés publics en date du 23/09/2025

La modification est la suivante :

- L'ouverture des plis aura lieu le 16/10/2025 à 10h00min

Le reste est sans changement.

N° 6300/PA

المملكة المغربية

وزارة الداخلية

إقليم زاكورة - باهوية أكاديز

جماعة أكاديز

إعلان

تنظم الجماعة الترابية لأكاديز بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 لفائدة الموظفين المتسبين لميزانية هذه الجماعة والموظفين على الأقدمية ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة حسب الجدول أسفله:

الإطار المستفيد	الإطار المقترح	عدد المناصب	تاريخ الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيحات
محرز من الدرجة الثالثة	محرز من الدرجة الثانية	01	2025/10/11	2025/10/03
مساعد تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الأولى	01	2025/10/11	2025/10/03

N° 6302/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale Du Préscolaire et des Sports
A.R.E.F Marrakech Safi
Direction provinciale de Safi

Appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration » N° : 37 /S/2025 En lot Unique

Le 17/10/2025 à 11 :00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction provinciale du MENPS de Safi relevant de l'AREF Marrakech - Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration » N° :37/S/2025 Relatif aux : Travaux de construction de neuf (09) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires relevant de la direction provinciale de Safi/AREF-MS, aux communes territoriales SAADLA, EL BEDDOUZA, EL GOURAANI, KHATAZAKANE, province de Safi Région M/S

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

✓ L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 2 014 644,00 dhs TTC • Deux Millions Quatorze Mille Six Cent Quarante Quatre Dirhams TTC »

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40 000.00 • Quarante Mille Dirhams »

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du Règlement de Consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Qualification	Classe
A	A.2	4

N° 6303/PA

Royaume du Maroc
Ministère de
l'Intérieur
Province de TATA
Commune de TAGMOUT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N° :02/2025**

Le 22/10/2025 à 11 heure 00 min il sera procédé, dans le bureau de président de la Commune de TAGMOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix, n° :02/2025 pour : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE AUX DIVERS DOUARS DE LA COMMUNE DE TAGMOUT PROVINCE DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres national doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, accessible à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Sept mille Dirhams (17 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : Huit Cent Soixante cent Deux mille Trois Cent Sept Dirhams et Vingt-huit centimes (862 307.28DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n° 1692-23 du 4 hjiya 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Un dossier technique comprenant :

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP institué par le département de l'Équipement :

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
J	J5	4

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 6301/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MADIOUNA
COMMUNE
DE TIT MELLIL
division d'urbanisme
affaires techniques
et marchés publics
SERVICE TECHNIQUE,
ETUDE et MARCHÉS
PUBLICS.
BUREAU DES MARCHES
PUBLICS
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié sur offres
de prix N° 13/2025
Le 08/10/2025 à 11H00, il
sera procédé, dans la salle
de réunions sis à la com-
mune de Tit Mellil à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert sim-
plifié, sur offres des prix,
n°13/2025 pour :
TRAVAUX D'EQUIPE-
MENT D'UN CENTRE

CULTUREL A LA COM-
MUNE DE TIT MELLIL
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : (560
000,00).CINQ CENT
SOIXANTE MILLE DHS
TTC
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
:(11 000,00) ONZE MILLE
DHS.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par

voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma
Les prospectus exigés par
le dossier d'appel d'offres
doivent être mis dans un
pli distinct et déposés
dans le bureau d'ordre de
la commune de Tit Mellil
au plus tard le
07/10/2025 à 16h30min
contre délivrance du maî-
tre d'ouvrage d'un accusé
de réception, ou remis
séance tenante au prési-
dent de la commission
d'ouverture des plis.
Ce pli doit être fermé et
porter de façon apparente
la mention « prospectus »
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° : 09 du règle-
ment de consultation
N° 6307/PA


Royaume Du Maroc
Ministre de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale d'ALHAOUZ
Service Des Affaires Administratives Et Financières, Des Constructions, Des Equipements Et Du Patrimoine
Bureau Des Marchés

Appel d'offres ouvert national « sur offres de prix » N°20/INV/2025

Le 20/10/2025, à 09H00 il sera procédé, au siège de la **Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT** à l'ouverture des plis relatifs à L'appel d'offres ouvert national « sur offres de prix » a pour objet L'Etude Technique et Suivi de : **Construction de 47 salles aux établissements scolaires, relevant de la province d'AL HAOUZ.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à : **3 000,00 Dhs**
- L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : **154 200,00 DH TTC (Cent Cinquante Quatre Mille Deux Cent Dirhams 00 cts TTC) ;**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles/prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 6305/PA


Royaume Du Maroc
Ministre de l'Éducation Nationale, du Préscolaire ET des Sports
Académie Régionale d'Éducation ET de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale d'ALHAOUZ
Service Des Affaires Administratives ET Financières, des Constructions, des Equipements ET du Patrimoine
Bureau des Marchés

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 02/CA/2025

Le 17/10/2025, à 10H30 il sera procédé, au siège de la **Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT** à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour L'exécution des Prestations architecturales relatives au projet de : **Construction de 47 salles aux établissements scolaires, relevant de la province d'AL HAOUZ.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, **Hors taxes**, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :

- Pour 35 salles aux établissements du primaire et lycée collégial : **6.725.000,00 Dhs hors taxes.**
- Pour 12 salles aux établissements du lycée qualifiant : **2.250.000,00 Dhs hors taxes.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers **selon l'une des modalités suivantes :**

1. **Par voie électronique**, via le portail des marchés publics accessible à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma.
2. **Par dépôt physique**, contre récépissé, au Bureau des Marchés de la **Direction Provinciale d'Al Haouz à Tahannaout.**
3. **Par envoi postal**, sous pli recommandé avec accusé de réception, à l'adresse du bureau précité.
4. **Par remise directe au président du jury**, au début de la séance d'ouverture des plis et avant l'ouverture officielle de ceux-ci.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 du règlement de la consultation architecturale.

N° 6304/PA


Royaume Du Maroc
Ministre de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale d'ALHAOUZ
Service Des Affaires Administratives Et Financières, Des Constructions, Des Equipements Et Du Patrimoine
Bureau Des Marchés

Appel d'offres ouvert national « Au Rabais ou à Majoration » N°21/INV/2025

Le 20/10/2025, à 10H00 il sera procédé, au siège de la **Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT** à l'ouverture des plis relatifs à L'appel d'offres ouvert national « Au Rabais ou à Majoration » a pour objet L'Essais de laboratoire pour : **Construction de 47 salles aux établissements scolaires, relevant de la province d'AL HAOUZ.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à : **3 000,00 Dhs**
- L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : **172 440,00 DH TTC (Cent Soixante Douze Mille Quatre Cent Quarante Dirhams 00 Cts)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics/ accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus/ par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 6306/PA

BARKA INVEST
I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca 15 septembre 2025, il a été établi les statuts d'une SARL au dont les caractéristiques sont les suivantes:
DENOMINATION : * BARKA INVEST s.a.r.l a.u
OBJET :
- La promotion immobilière sous toutes les formes,
- L'acquisitions, la gestion, la vente, l'exploitation de toutes immeubles bâtis ou non.
- La construction d'immeuble à usage d'habitation ou de commerce ou la location.
- Les travaux de terrassements, de construction en bâtiments et travaux public, génie civil.
- Les travaux de lotissement, canalisation, voirie, assainissements et viabilisation.
- Import-export
- Négoce
SIEGE SOCIAL: N° 276 BD IBN TACHEFINE, 3eme ETAGE - CASABLANCA - DUREE : 99 ANNEES. CAPITAL : Fixé à 100.000,00 Dirhams divisé en 1000 parts de 100 dirhams
Chacune entièrement libérées en espèce et qui ont été attribuées
En totalité à Monsieur AL GHAILANI MAJID ABDULLAH MOHAMMED Associé unique.
GERANCE : Confiée à Monsieur AL GHAILANI MAJID ABDULLAH MOHAMMED pour une durée illimitée, et ce avec les pouvoirs les plus étendus.
EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.
BENEFICES : 5% à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'associé unique soit distribué soit reporté soit mis en réserve.
II/ Le dépôt légal a été effectué au G . T . C de Casablanca le 19 septembre 2025 sous le N° 989183.
N° 6309/PA

STE EXPERTCONSULT HYBRID S.A.R.L AU ANNULLATION DE LA DISSOLUTION ANTICIPÉE
CESSION DE PARTS
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaires du 05/08/2025 l'associé de la société
EXPERTCONSULT HYBRID SARL AU au capital de 100.000,00 DHS a décidé que Mme KHADIJA EL MADIDI cède la totalité des parts (1000) au profit de : Mr RACHID MADHOUNI leur appartenant dans la Société : « EXPERTCONSULT HYBRID SARL AU », en conséquence de la cession intervenue le 05/08/2025, l'associé unique décide d'annuler la dissolution anticipe de la société et reprendre l'activité. Suite à cette cession, Mme KHADIJA EL MADIDI a présenté sa démission en tant que gérante et Mr RACHID MADHOUNI est nommé comme nouveau gérant.
En conséquence l'article 6,7 et 13 des statuts se trouve modifié :

Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100dh chacune :
Mr RACHID MADHOUNI 1000 PARTS
Soit un total **1000 PARTS**
N° 6310/PA

MODIFICATION
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 10/01/2025 de la société GLOBAL PLAQUE SOLAIRE SARL, il a été décidé :
- Liquidation total suite à la dissolution anticipée du 10/01/2025.
II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 31/07/2025 sous le numéro 983077.
N° 6311PA

MODIFICATION
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 10/09/2024 de la société ZAKI BATIM SARLAU, il a été décidé :
- Liquidation total suite à la dissolution anticipée du 10/09/2024.
II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 05/08/2025 sous le numéro 983696.
N° 6312/PA

Sté «EURAFRIQUE VERTS» SARL/AU CONSTITUTION
Dénomination: «EURAFRIQUE VERTS» SARL/AU.
Objet: Entrepreneur de Travaux divers ou Constructions; Marchand ou Intermédiaire effectuant Importation et Exportation; Fourniture de Pose de Matériel d'Énergie Solaire et Matériel de Gout A Gout; Travaux de Voiries, Réseaux, Terrassement, Forage; Travaux de Peinture, Plomberie, Electricité.
Siège social: Lot Kada et Cts Imm 192 Appt N° 01 RDC Aouinat Serrak, Oujda.
Capital Social: 100.000,00 dhs.
Durée: 99 ans.
Associés Gérant Unique: Mr EL OMARI Abdellatif CIN N° F196573.
R.C N° 40959 au Tribunal de Commerce d'Oujda.
N° 6313/PA

****STE LARINAD ESTATES SARL** CONSTITUTION**
RC : 10643
Aux termes d'un acte sous seing privé du 08/09/2025 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 100 000,00 DHS comme suite :
Dénomination : * LARINAD ESTATES *
Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée (SARL).
SIEGE SOCIAL: APP N°07 SITUÉ AU 2ÈME ETG, IMM N°110, ANGLE BD SULTANE MOULAY M'HAMED ET RUE IMAM EL GHAZALI HAY EL HASSANI, BERKANE.
Objet social:
- PROMOTION IMMOBILIERE.
- TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.
- NEGOCIE.
Capital Social : le capital social est de 100 000,00 dhs (Cent mille dirhams) divisé en 1000 Mille parts sociales de 100,00 DHS (cent dirhams) chacune.

• Mr KANDROUCHI Mohammed, 500 parts
• Mr KANDROUCHI Walid, 500 parts
GERANCE : Mr OUASSAR Rabah est Gérant/Non Associé de cette société pour une durée illimitée.
DUREE : 99ans
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 17/09/2025 sous N° : 500.
N° 6314/PA

**** STE ISTANBUL BLEU SARL AU ****
ICE : 002812771000072 RC : 7923
SIEGE SOCIALE : N°16 ANGLE RUE ALLAL IBN ABDELLAH ET RUE HASSAN II, SAIDIA.
Aux termes d'un procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 15/09/2025, il a été décidé ce qui suit :
Donation des parts sociales : L'associé unique de la STE ISTANBUL BLEU, Mr BOUZZAOUI Abdennasser, abandonne la totalité de ses parts sociales, soit 26 000 (Vingt-Six Mille) parts sociales d'une valeur nominale de 100 DHS (Cent Dirhams à Mme AISSAOUI Hayat.
- Nouvelle répartition des parts :
• Mme AISSAOUI Hayat, 26 000 parts.
Gérance : la démission de l'ancien Gérant Associé Mr BOUZZAOUI Abdennasser, et la nomination de Mme AISSAOUI Hayat, comme nouveau Gérante Associée de cette société pour une durée illimitée.
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de première instance à BERKANE en date du 18/09/2025 sous N° : 515.
N° 6315/PA

**** S.T.P.O.A SARL ** CONSTITUTION**
RC : 10657
Aux termes d'un acte sous seing privé du 15/09/2025 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 100 000,00 DHS comme suite :
Dénomination : * S.T.P.O.A *

Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée (SARL)
SIEGE SOCIAL : UN PLATEAU DE BUREAU N°21 SITUÉ AU 2ÈME ETAGE DE L'IMMEUBLE MELK ABDELOUAHAB, RUE DE LA PAIX, HAY EL HASSANI, BERKANE.
Objet social : TRAVAUX PUBLICS DES OUVRAGES D'ARTS ET D'AMENAGEMENT ; TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.
Capital Social : le capital social est de 100 000,00 dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 (Mille) parts sociales de 100,00 dhs (cent dirhams) chacune.
• Mr OUJDI Oussama, 500 Parts.
• Mr ABOURACHID Mohammed, 500 Parts.
DUREE : 99ans
GERANCE : Mr OUJDI Oussama, est Gérant/ Associé de cette société pour une durée illimitée.
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 17/09/2025 sous N° : 508.
N° 6316/PA

**** STE EL GHAZILI-HABITAT SARL AU ** CONSTITUTION**
RC : 10665
Aux termes d'un acte sous seing privé du 01/08/2025 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique, au capital social de 900 000,00 DHS comme suite :
Dénomination : * EL GHAZILI-HABITAT *
Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique (SARL AU)
SIEGE SOCIAL : APP N°164 SITUÉ A AP 02 BLOC 09 ACCES 02, SAIDIA, BERKANE.
Objet social :
- PROMOTEUR IMMOBILIER;
- TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS;
- BUREAU D'INDICATION POUR LA VENTE OU LA LOCATION DES PROPRIETES;
Capital Social : le capital social est de 900 000,00 dhs (Neuf Cent Mille dirhams) divisé en 9000 (Neuf Mille)

parts sociales de 100,00 DHS (cent dirhams) chacune.
• Mr EL-GHAZILI Mohammed, 9000 Parts.
DUREE : 99ans
GERANCE : Mr EL-GHAZILI Mohammed, est Gérant/ Associé Unique de cette société pour une durée illimitée.
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 19/09/2025 sous N° : 518.
N° 6317/PA
**** STE S.MED COORPORATION SARL ****
ICE: 003724257000014 RC : 10543
SIEGE SOCIALE : APP N°03, 2ÈME ETAGE, IMMEUBLE MADRANE AVENUE MOHAMMED V, BERKANE.
L'assemblée générale extraordinaire en date du 12/08/2025, les associés de la société S.MED COORPORATION SARL au capital de 100 000,00 dhs ont décidé ce qui suit :
Cession des parts sociales : Les associés de la STE S.MED COORPORATION SARL,
Mr RHORBAL Mohamed et Mr QUEBDANI Rachid cèdent une partie de ses parts sociales, à Mr EL BEKKAOUY Ayoub, soit :
- 160 Parts sociales d'une valeur nominale de 100 DHS à chacune, de Mr RHORBAL Mohamed.
- 170 Parts sociales d'une valeur nominale de 100 DHS à chacune, de Mr QUEBDANI Rachid.
Transfert De Siege Social : transfert du siège social du « L'appartement N°03, 2ème Etage, Immeuble Madrane, Avenue Mohammed V, Berkane », vers un nouveau local sis à « L'appartement N°07, 2ème Etage, Immeuble N°110, Angle Bd Sultane Moulay M'Hamed Et Rue Imam El Ghazali Hay El Hassani, Berkane ».
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de la première instance de BERKANE en date du 03/09/2025 sous N° : 465.
N° 6318/PA
ROYAUME DU MAROC

partes sociales de 100,00 DHS (cent dirhams) chacune.
• Mr EL-GHAZILI Mohammed, 9000 Parts.
DUREE : 99ans
GERANCE : Mr EL-GHAZILI Mohammed, est Gérant/ Associé Unique de cette société pour une durée illimitée.
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 19/09/2025 sous N° : 518.
N° 6317/PA

MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT National
N°20/INDH/2025
Le 16/10/2025 à 11H ; Il sera procédé, à la division des Affaires financières de la Province de Chtouka Ait Baha, au bureau n°21 ; à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres Ouvert national sur offres de prix N° 20/INDH/2025 du 16/10/2025 à 11H, pour : EQUIPEMENT D'UN FORAGE ET CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR SEMI ENTERRE DE 50 M3 AU DOUAR TALFIT A LA CT SIDI ABDELLAH EL BOUCHOIRI DANS LE CADRE DE L'INDH 2025-PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à Partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 700663,20 Dhs TTC (Sept Cent Mille six Cent soixante trois Dirhams, 20Centimes Toutes Taxes Comprises).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 14000, 00Dhs (Quatorze Mille Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que de dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés Publics.
Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.
N° 6319/PA

REGION CASABLANCA SETTAT PROVINCE DE SETTAT CERCLE DE SETTAT ACHAMALIA CAIDAT OULED SAID COMMUNE KHEMISSSET CHAOUIA

AVIS DE CONCOURS

La Commune de Khemisset Chaouia organise les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2025 au profit des fonctionnaires relevant de cette commune ayant une ancienneté de six ans dans leurs grades suivant le tableau ci-dessous.

Conditions : Les concours sont ouverts aux	Accès au grade de	Places mises en compétition	Date du concours	Lieu de dépôt des dossiers de candidature	Dernier délai	Lieu du concours
Rédacteur 3 ^{ème} grade.	Rédacteur 2 ^{ème} grade.	Le Quota est limité à 14% des fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires.	03 Décembre 2025	S.R.H	02 Décembre 2025	Siège communal de Khemisset Chaouia
Adjoint administratif 1 ^{er} grade.	Adjoint administratif grade principal.					
Adjoint technique 2 ^{ème} grade	Adjoint technique 1 ^{er} grade.					

N° 6308/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DRAA-TAFILALET
PROVINCE
D'ERRACHIDIA
PACHALIK
MY ALI CHERIF
COMMUNE
MY ALI CHERIF
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
INTERNATIONAL
N° : 04 / 2025

Le : 16.10.2025 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux du Président de la Commune MY ALI CHERIF, à l'ouverture des plis relatifs d'appel d'offres ouvert international sur offres de prix en séance publique N° 04 / 2025, pour :

Objet : TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE LA COMMUNE MY ALI CHERIF ; DANS LE CADRE DE REALISATION DU PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE A LA COMMUNE MOULAY ALI CHERIF ; LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EQUIPEMENT ET LA REHABILITATION DES QUARTIERS SOUS EQUIPES.» LOT unique

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchéspublics.gov.ma ; * L'estimation du coût de la prestation est fixée à la somme de (44.638.601dhs,70 cts) (Quarante-quatre millions six cent trente-huit mille six cent un Dirhams, soixante dix centimes.)

* Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 700.000,00DHS. (Sept cent mille DH.)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° :02.22.431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article : 5 du règlement de consultation.

N° 6320/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Direction Régionale FES - MEKNES
Délégation Provinciale EL HAJEB
CHP LE PRINCE HERITIER MY AL HASSAN EL HAJEB
Avis d'appel d'offres ouvert Simplifié
Sur Offres des prix n°22/2025/CHP/ELH
Le 07/10/2025 à 10H il

sera procédé, dans les bureaux des marchés sis à CHP EL HAJEB à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres des prix n°22/2025/CHP/ELH pour objet : ACHAT DE REACTIFS DE BIOCHIMIE BS430 AU CHP EL HAJEB.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 276 849,60 DHS (Deux cent soixante-seize mille huit cent quarante-neuf Dirhams et soixante centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5 400,00 Dhs Cinq mille quatre cents dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Le dépôt des documentations peut être effectué par voie électronique via PMMP dans enveloppe 1. La Documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée dans le bureau des marchés du CHP El Hajeb au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis, le dépôt des documents techniques peut être effectué par voie électronique accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma-dans l'enveloppe Dossier Administratif.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°7 du règlement de consultation.

N° 6321/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
DELEGATION KENITRA
Avis d'appel d'offres ouvert international (Séance publique)
N°25/2025

Le 07/11/2025 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la Délégation Provinciale de la Santé et de la Protection Sociale à Kenitra - BP N°1554 Kenitra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international ayant pour objet : Achat et installation du matériel médico-technique et médico-hospitalier destiné aux établissements de soins de santé primaires- "HJ MANSOUR-HCINAT (BAHARA OULAD

AYAD) - NKHAKHSSA-OKBA-OLAD BEN SBAA (SOUK LARBAA)-OULED YOUSSEF (BAHARA OULAD AYAD)" relevant de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à Kénitra.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à 57 911,00 dhs (cinquante-sept mille neuf cent onze dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 895 564,00 dhs (deux millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-quatre dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, à 34 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

La documentation technique doit être mise dans un pli distinct à déposer au plus tard le 07/11/2025 à 10 heures, conformément à l'article 37 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

N° 6322/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE D'EL BOROUJ
CAIDAT DES BENI
MASKINE AL GHARBIA
COMMUNE BENI
KHLoug

Avis d'Appel d'Offres Ouvert Simplifier N° 05/2025/BKH

Le 08/10/2025 à 11H00 min, il sera procédé, dans les bureaux de COMMUNE BENIKHLOUG, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifier, sur offres des prix, N° 05/2025/BKH pour : «TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS SANITAIRES AU CENTRE DE LA COMMUNE BENI KHLoug PROVINCE DE SETTAT».

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma, L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée

à la somme De 147 051,00 dh (Cent quarante sept mille cinquante et un dirhams et 00 centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00 dh(Deux mille dirhams et 00 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma (Conformément au l'Arrêté n° 1692-23 du 4 du hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures , des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°11 du règlement de consultation.

N° 6323/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE D'EL BOROUJ
CAIDAT DES BENI
MASKINE AL GHARBIA
COMMUNE BENI
KHLoug

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° 06/2025/BKH

Le 21/10/2025 à 11H00 min, il sera procédé, dans les bureaux de COMMUNE BENIKHLOUG, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix, N° 06/2025/BKH pour : «Travaux de construction des terrains de sports à la commune territoriale Beni Khloug - province de Settata».

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De 1053 444,00 dh(Un million cinquante-trois mille quatre cent quarante-quatre dirhams et 00 centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 21 000,00 dh(Vingt et un mille dirhams et 00 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma (Conformément au l'Arrêté n° 1692-23du 4 du hija 1444 (23 juin 2023) re-

latif à la dématérialisation des procédures ,des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°11 du règlement de consultation.

N° 6324/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
D'AZILAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 20/2025/B.P./PAZ
Le 16 Octobre 2025 à 10 H heures il sera procédé,

dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

• Achèvement construction et aménagement des voies et des rues au douar Ighrfane et Lahrouna à la CT Imllil , Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Onze Mille Dirhams (11.000,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Cent dix huit Mille neuf cent cinquante Dirhams, 00 Cts (718 950,00 Dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret N° 2-22-431 du 15 Chaaban 1444 (8/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 6325/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° 21/2025/B.P./PAZ
Le 16 Octobre 2025 à 11 H heures il sera procédé,

dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

• Travaux d'aménagement des pistes menant aux douars Ait Ismail et Tamtgaref Dart Tizi à la CT Tagleft , Province d'Azilal. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des

services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Six Mille Dirhams (6.000,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois Cent quatre vingt dix huit Mille neuf cent cinquante huit Dirhams, 00 Cts (398 958,00 Dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret N° 2-22-431 du 15 Chaaban 1444 (8/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B/ Ce marché est réservé à la très petite, petite et moyenne entreprise, aux coopératives et aux unions de coopératives.

N° 6326/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settata
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N°
61/INDH/S/2025

Le 20/10/2025 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division budget, des marchés et des ressources humaines de la

Province de Settata sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settata à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour l'établissement des études techniques de renforcement et d'aménagement de Dar Talib Ouled Saïd à la commune Ouled Saïd- Province de Settata

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1.000,00 dhs (Mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé e à la somme de : 50.400.00 dh T.T.C. (Cinquante mille quatre cent dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 6327/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE CASABLANCA-
SETTAT
PREFECTURE DE
CASABLANCA
PREFECTURE DES
ARRONDISSEMENTS DE
BEN M'SICK
SECRETARIAT GENERAL
D.R.H.B/SLM

Avis d'appel d'offres ouvert national n° 03/2025

Le 22 octobre 2025 à 10h du matin, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétaire Général de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix, n° 03/2025, pour les travaux d'aménagement des Annexes Administratives (57 - 57bis - 58bis - 59 - Sidi Ahmed Belahcen et 62) de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un Million Deux Cent Soixante Trois Mille Sept Cent Vingt Six Dirhams TTC (1 263 726,00 dhs TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt Mille dirhams (20 000,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 6328/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-
SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE HRARA
CAIDAT DAR SI AISSA
C.T SAADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 03/2025/SAF

Séance publique

Le Jeudi 23 Octobre 2025 à (11) heures, il sera procédé, en séance publique dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune Territoriale SAADLA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant l'affermage au titre d'année 2026 de:

- Lot N°1 : Souk Hebdomadaire d'ARBIA LOULAD
- Lot N°2 : Droits d'exploitation d'abattoir du souk d'ARBIA LOULAD
- Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :
- Lot N° 1 : 30 000,00 DHS
- Lot N° 2 : 10 000,00 DHS
- L'estimation des coûts faits par le maître d'ouvrage est :
- Lot N° 1 : 90 000,00 DHS
- Lot N° 2 : 30 000,00 DHS
- Nb : chaque dossier doit être présenté séparément
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de

la Régie des Recettes de la C.T SAADLA;

il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics www.marchespublics.gov.ma

Les Concurrents Peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune SAADLA;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

Les pièces justificatives à fournir sont :

- Dossier administratif comprenant :
- La déclaration sur l'honneur (signée et légalisée);
- Photocopie de la C.I.N légalisée;

- Un exemplaire du cahier des charges (signés et légalisés);
- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNS;
- Les pièces justifiantes les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an;
- Attestation délivrée par Monsieur le Président justifiant que l'intéressé est non solvable envers la commune et non contentieux vis à vis de la commune; (*)
- Le certificat d'immatriculation au Registre de Commerce;
- Le récépissé du cautionnement provisoire bancaire ou financier qui doit être déposé à la Perception de SEBT GZOUOLA;

- Dossier technique comprenant
- Une note indiquant les moyens humains, et technique du concurrent;
- Dossier financière :

- Acte d'engagement : le montant de l'acte d'engagement doit être en chiffres et en lettres;
- (*) Pour les personnes qui soumissionnent pour la première fois, cette attestation n'est pas nécessaire;

N° 6329/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N° 11/INDH/2025

Le 07/10/2025 à 11 heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétaire Général de la province de Béni-Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatif à : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR LA PROMOTION DE L'EPANOUISSEMENT ARTISTIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN MILIEU RURAL, PROVINCE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6.000,00 Dhs (Six Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 330.099,60 dhs « Trois cent trente mille quatre-vingt-dix-neuf Dirhams et soixante centimes ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chāban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposés dans le bureau de la (D.A.S) province de Béni Mellal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à

la somme de : 894.821,58 dhs « huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent vingt et un Dirhams et 58 cts ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chāban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposés dans le bureau de la (D.A.S - province de Béni Mellal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 6330/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N° 11/INDH/2025

Le 07/10/2025 à 11 heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétaire Général de la province de Béni-Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatif à : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR LA PROMOTION DE L'EPANOUISSEMENT ARTISTIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN MILIEU RURAL, PROVINCE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6.000,00 Dhs (Six Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 330.099,60 dhs « Trois cent trente mille quatre-vingt-dix-neuf Dirhams et soixante centimes ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chāban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposés dans le bureau de la (D.A.S) province de Béni Mellal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à

l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 6331/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province D'El Kelaa Sraghna
Cercle de Tamellalet
Caïdat de Zemrane
Charquia
Commune Zemrane
Charquia
Avis d'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° : 06/2025 (Séance publique)

Le : 22/10/2025 à : 11 : 00 H , il sera procédé dans le bureau de président de la Commune Zemrane Charquia Province D'El Kelaa Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° : 06/2025 Relatif aux : FOURNITURE , POSE ET MISE EN SERVICE DES PLAQUES D'ENERGIE SOLAIRE AVEC LEURS ACCESSOIRES DE 11 PUTTS D'EAU POTABLE AUX DOUARS SUIVANTS : (DOUAR CHEMS - DOUAR SAYED - DOUAR OULED BOUROUISS - DOUAR AIT LAKRIF - COOPERATIVE EL HOURIA - COOPERATIVE NACIRIA - DOUAR OULED MSALAM - COOPERATIVE ES-SALAMA - DOUAR OULED MHAMMED BEN YAHIA - DOUAR OULED MESBAH - DOUAR OULED ETHAMI) DE LA COMMUNE ZEMRANE CHARQUIA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau des marchés de la Commune Zemrane Charquia ou peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma .

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la

somme de : 370 920,00 DHS (TROIS SOIXANTE DIX MILLE NEUF CENT VINGT DHS 00 CENTIMES) TTC .

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000,00 DH (Sept Mille Dirhams 00 Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-341 du 08-03-2023 relatif aux marchés publics et à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma Conformément à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation de l'appel d'offres.

N° 6332/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction des Domaines de l'Etat
APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SIMPLIFIE SUR OFFRES
DE PRIX N° :07/DRDE-Fes/2025
RESERVE AUX TRES
PETITES, PETITES ET MOYENNES

ENTREPRISES,
Y COMPRIS LES JEUNES
ENTREPRISES
INNOVANTES,
AUX COOPERATIVES,
AUX UNIONS DE
COOPERATIVES ET AUX
AUTO-ENTREPRENEURS

Le 08 Octobre 2025 à dix (10 h) heures, il sera procédé, à la Direction Régionale des Domaines de l'Etat de FES sise Angle Av des FAR et rue Wassil Ben Atae FES, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix n° :07/DRDE-Fes /2025 pour les Travaux d'aménagement des sièges de la Délégation des Domaines de l'Etat de Meknes et de la Délégation des Domaines de l'Etat de Taounate en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dirhams. Toutes taxes comprises (499 398.00DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dirhams (9988.00DH).

Le contenu de la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. (article 135 du décret précité).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 6333/PA

السلطنة المغربية
وزارة الشباب
والثقافة والرياضة
مديرية الشباب
Royaume Du Maroc
Ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication - Département de la jeunesse
DIRECTION PROVINCIALE IFRANE

**AVIS DE COMPLEMENT DE ROPORT
DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 4/2025**

Il est porté à la connaissance du public que le **complément de roport** l'appel d'offre ouvert simplifié sur offre de prix n°04/2025 ,Qui a pour objet : **Achat de matériel de cuisine et de cantine pour les camps de vacances relevant de la direction provinciale du département de la jeunesse IFRANE** et qui a paru aux journaux libération

le 20-21/09/2025 sous n° 10613 que :

Les prospectus et documentation techniques DE TOUS LES ARTICLES du bordereau des prix sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le 02 octobre 2025 A16h30 contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante du 03 octobre 2025 A 10H00, au président de la commission d'appel d'offres. Ce pli doit être fermé et porter de façon apparente la mention « prospectus documentation techniques ».

- Les prospectus et documentation techniques déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour et avant l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.
- Le retrait des prospectus et documentation techniques fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6334/PA

Sur les écrans casablancais

MEGARAMA

Regarde
Drame, Comédie, 01:31:00 TP
Réalisation : Emmanuel Poulain-Arnaud

Acteurs : Audrey Fleurot, Dany Boon, Nicolas Marié, Manon Villa, Ewan Bourdelles, Camille Solal, Amalha Blasco
Sortie : 17/09/2025
13h44-18h00 -22h00

Sonate nocturne
01:52:00 -12
Réalisation : Abdelhamid Kelai
Acteurs : Malika El Omari, Nada Haddaoui
Sortie : 10/09/2025
14h15-15h45-18h00-22h30

Casa guira
01:45:00 TP
Réalisation : Omar Lotfi
Acteurs : Omar Lotfi, Karima Guit
Sortie : 11/09/2025
13h45-16h00-18h05 -20h15-22h30

Demon slayer: kimetsu no yaiba la forteresse infinie film 1
Réalisation : Haruo Sotozakl
Acteurs : Natsuki Hanae, Akari Kito, Hiro Shimono, Yoshitsugu Matsuo, Satoshi Hino, Akira Ishida, Katsuyuki Konishi, Kengo Kawanishi, Kana Hanazawa
Sortie : 17/09/2025
13h15-16h10-19h10-22h00

Le monde de wisly
Réalisation : Jens Møller
Acteurs : Owen De La Hoyde, Tori Johnson
Sortie : 19/08/2025
14h00

Libre échange
Comédie, Drame, Romance, 01:44:00
Réalisation : Michael Angelo Covino
Acteurs : Dakota Johnson, Adria Arjona, Kyle Marvin, Michael Angelo Covino, Simon Webster
Sortie : 10/09/2025
13h30

Param sundari
Romance, 02:18:00 TP
Réalisation : Tushar Jalota
Acteurs : Janhvi Kapoor, Sidharth Malhotra, Sanjay Kapoor
Sortie : 09/09/2025
16h01-18h45

Downton abbey iii : le grand final
Réalisation : Simon Curtis
Acteurs : Hugh Bonneville, Laura Carmichael, Phyllis Logan, Robert James-Collier, Jim Carter
Sortie : 10/09/2025
Drame, Histoire, Romance, 02:03:00 TP
17h00 -19h45

Conjuring : l'heure du jugement
Horreur, Fantastique, 02:15:00 TP

Réalisation : Michael Chaves
Acteurs : Vera Farmiga, Patrick Wilson, Mia Tomlinson, Ben Hardy, Rebecca Calder
Sortie : 10/09/2025
14h15 -17h00-19h45-22h30

Exit 8
Horreur, Mystère, Thriller, 01:35:00 TP
Réalisation : Genki Kawamura
Acteurs : Naru Asanuma
Sortie : 03/09/2025
18h10-20h15

Rocky elgalaba
comédie, 01:47:00 TP
Acteurs : Donia Samir Ghanem, Mohamed Mamedouh
Sortie : 03/09/2025
18h00-20h15 -22h30

Pris au piège - caught stealing
Comédie, Thriller, Crime, Drame, 01:47:00 TP
Acteurs : Austin Butler, Zoë Kravitz, Regina King, Matt Smith, Liev Schreiber
Sortie : 07/08/2025
16h01

La nuit des clowns
Horreur, Mystère, Thriller, 01:36:00 TP
Réalisation : Eli Craig
Acteurs : Katie Douglas, Aaron Abrams, Carson MacCormac, Vincent Muller, Kevin Durand
Sortie : 20/08/2025
16h01-17h37-20h10- 18h11

Pharmacies de garde de nuit

- Ain Chock :**
Pharmacie MAJORELLE
Garde de Nuit
De 22h A 09h sans Interruption
Quartier Ain Chock
- Aïn Sebââ :**
Pharmacie MOULAY SLIMANE
Garde de Nuit
De 22h A 09h sans Interruption
- Oulfa :**
Pharmacie DERB SULTAN
pin_drop 24, RUE CHAOÛIA DERB BALADIA DERB SOLTANE
flag Quartier : Al Fida
call
0522.82.82.10
- Belvédère :**
Pharmacie DES AMIS ANGLE BOULEVARD MOULAY ISMAIL ET RUE DE GUISE 4 (EN FACE MONDIAL AUTO "FIAT") - ROCHES NOIRES
Quartier : Belvedere
0522.40.40.20
- Sidi Moumen :**
Pharmacie RIAD SIDI MOUMEN (ALLIANCE) GH12 IMM 3 MG3 (FACE CEMETIERE SIDI MOUMEN)
Quartier : Sidi Moumen
0522.70.00.33
- Sidi Othmane :**
Pharmacie ESSEHA MARCHÉ ESSALAMA I, HAY ESSALAMA I
Tél : 0522.37.32.66
- Sidi Maarouf :**
Pharmacie CAMYA
pin_drop LOTISSEMENT LINA LOT N° 316 - MAGASIN N°1 RUE 13 SIDI MAAROUF
flag Quartier : Sidi Maarouf
0522.58..08.42
- Pharmacie DU COIN**
pin_drop N° 10 BD ZOULIKHA NASRI (DERRIERE CASANEARSHORE, A COTE DE L'HOTEL ONOMO) - SIDI MAAROUF [+]
flag Quartier : Sidi Maarouf
call
0522.58.31.25
- Lissasfa :**
Pharmacie H2O
pin_drop 326, LOTISSEMENT NASSIM QUARTIER NASSIM CASABLANCA
Quartier : Lissasfa
0522.89.05.00
- Maarif :**
Pharmacie EL ANADEL BOULEVARD ABDELLATIF BEN KADDOUR (ANGLE BOULEVARD ZERKTOUNI & ZIRAOU)
Quartier : Maarif
0522.36.54.38
- Pharmacie JERRADA**
61 BD, JERRADA - OASIS
flag Quartier : Maarif
0522.23.54.49
- Bourgogne :**
Pharmacie CLINIQUE ANDALOUS
LOTISSEMENT VAL D'ANFA AVENUE TEMARA (EX. AVENUE D'HIER) N° 19 (ANFA SPORT)
Quartier : Bourgogne
0522.39.79.41
- Hay Mohammadi :**
Pharmacie AL AQSA
RESIDENCE AL AMANE RUE EMILE BRUNET N° 6 - HAKAM 3 - HAY MOHAMMADI- Tél : 0522.63.00.63
- Al Fida :**
Pharmacie HACHAD
142,RUE 5-DERB KOREA-GREGOUANE (STATION TAXI SIDI MAAROUF) PLACE SRAGHNA
- Tél : 0522.28.39.46
- Sidi Bemoissi :**
Pharmacie GHOFRANE
HAY EL QODI N° 116 RUE 2 BLOC C SIDI BEMOUSSI
Quartier : Sidi Bemoissi
0522.73.26.31
- Oasis**
Pharmacie DALAL
24 BIS, RUE DES VANNEAUX - L'OASIS (MARCHÉ L'OASIS - B.C.M.) - Tél : 0522.99.27.54

Horaires des trains

Grille Horaire "Casa Vgs - Tanger" à partir du 15 septembre 2025

Sans Casa voyageurs - Tanger							Sans Tanger - Casa voyageurs								
N° de Train	Casa Voyageurs		Rabat Agdal		Kénitra		Temps Ville	N° de Train	Tanger Ville		Kénitra		Rabat Agdal		Casa Voyageurs
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée			Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	
1001	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	1001	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	
1002	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	1002	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	
1003	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	1003	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	
1004	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	1004	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	
1005	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	1005	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	
1006	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	1006	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	
1007	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	1007	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	
1008	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	1008	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	
1009	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	1009	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	
1010	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	1010	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	
1011	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	1011	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	
1012	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	1012	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	
1013	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	1013	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	
1014	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	1014	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	
1015	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	1015	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	
1016	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	1016	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	
1017	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	1017	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	
1018	14:30	14:30	14:30	14:30	14:30	14:30	1018	14:30	14:30	14:30	14:30	14:30	14:30	14:30	
1019	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	1019	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	
1020	15:30	15:30	15:30	15:30	15:30	15:30	1020	15:30	15:30	15:30	15:30	15:30	15:30	15:30	
1021	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	1021	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	
1022	16:30	16:30	16:30	16:30	16:30	16:30	1022	16:30	16:30	16:30	16:30	16:30	16:30	16:30	
1023	17:00	17:00	17:00	17:00	17:00	17:00	1023	17:00	17:00	17:00	17:00	17:00	17:00	17:00	
1024	17:30	17:30	17:30	17:30	17:30	17:30	1024	17:30	17:30	17:30	17:30	17:30	17:30	17:30	
1025	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	1025	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	
1026	18:30	18:30	18:30	18:30	18:30	18:30	1026	18:30	18:30	18:30	18:30	18:30	18:30	18:30	
1027	19:00	19:00	19:00	19:00	19:00	19:00	1027	19:00	19:00	19:00	19:00	19:00	19:00	19:00	
1028	19:30	19:30	19:30	19:30	19:30	19:30	1028	19:30	19:30	19:30	19:30	19:30	19:30	19:30	
1029	20:00	20:00	20:00	20:00	20:00	20:00	1029	20:00	20:00	20:00	20:00	20:00	20:00	20:00	
1030	20:30	20:30	20:30	20:30	20:30	20:30	1030	20:30	20:30	20:30	20:30	20:30	20:30	20:30	

Grille Horaire "Marrakech - Fès" à partir du 15 septembre 2025

TRAINS EN PROVENANCE DE FES																					
TRAIN	Fes	Ain Sbaïa	Sabha Aouaj	Meknes	Meknes Aouaj	Sidi Bouzian	Sidi Bouzian	Sidi Youssef	Kénitra	Saïd Lahragh	Kas. Ville	Rabat Ville	Rabat Agdal	Marrakech	Ain Sbaïa	Sidi Bouzian	Sidi Bouzian	Meknes	Meknes	Sabha Aouaj	Fes
1001	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00	06:00
1002	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30	06:30
1003	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00
1004	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30	07:30
1005	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00	08:00
1006	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30
1007	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00
1008	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30	09:30
1009	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00
1010	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30	10:30
1011	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00
1012	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30	11:30
1013	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00
1014	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30	12:30
1015	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00
1016	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30	13:30
1017	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00
1018	14:30	14:30	14:30	14:30																	

Portrait



Noah Lyles

Plus rapide que tous ses maux

Le solaire sprinteur américain Noah Lyles, qui a remporté son 4^e titre mondial sur 200 m vendredi à Tokyo, a toujours cru en son destin de champion, malgré une maladie infantile et des épisodes dépressifs qu'il maîtrise depuis quatre ans.

Favori du demi-tour de piste aux Jeux de Tokyo en

2021, il n'avait pris que la médaille de bronze après avoir tout juste accepté un traitement face à sa dépression.

"J'avais l'impression d'avoir bien géré dépression et anxiété depuis le lycée, d'avoir tenu le coup. Je ne voulais pas de traitement, j'en avais peur", raconte Lyles.

"En 2021, le premier jour où j'ai pris des médicaments, j'ai senti un énorme soulagement."

"J'ai ensuite connu quelques problèmes de genou à l'approche des JO de Tokyo, je m'étais remis à stresser. Après la course j'étais cassé, détruit même. J'avais rêvé de ce moment depuis sept ans, et je n'avais pas reçu la médaille que je pensais mériter. J'ai alors compris qu'il n'était pas ici question de mérite. Il me revenait de faire en sorte que cela n'arrive plus."

L'athlète âgé de 28 ans a depuis atteint le sommet de son sport en devenant triple champion du monde en 2023 à Budapest (100, 200 et 4x100 m). Puis le Graal, avec l'or olympique sur 100 m aux Jeux de Paris en 9 sec 79, re-

cord personnel.

"Devenir une star"

Souriant, adepte du show en toute circonstance, le sprinteur-dessinateur-rappeur au style soigné paraît se régaler sur la piste d'athlétisme, où il n'hésite pas à chamberer ses adversaires pour ajouter un peu de piquant.

"Je m'amuse, je suis joyeux sur la piste. C'est le type d'énergie que j'essaie de créer, de maintenir. Quand ça devient dur je me rappelle que ce n'est que de la course, et que je suis super bon à ce jeu."

Né le 18 juillet 1997 à Gainesville (Floride), l'athlète a connu une enfance marquée par les difficultés.

Jusqu'à ses six ans, il multiplie les séjours à l'hôpital pour traiter de violentes crises d'asthme. Sa mère Keisha Caine Bishop, avec qui il garde un lien très fort, restait éveillée des nuits entières pour le maintenir en position assise afin qu'il puisse dormir.

Dyslexique et atteint de troubles de l'attention, Lyles souffre à l'école où il est

moqué par ses camarades - "ils étaient impitoyables" - pour ses dents jaunies par un traitement contre l'asthme.

Après le divorce de ses parents, il se révèle sur la piste à Charlotte (Caroline du Nord) où, avec son frère Josephus, il fait parler la génétique: sa mère était une sprinteuse universitaire, son père membre du relais 4x400 m américain champion du monde en 1995.

"Je voulais déjà courir aux Jeux olympiques, devenir une star de la piste, l'homme le plus rapide du monde", relate-t-il dans le documentaire "The Noah Lyles Project" que la NBC consacre à celui qui a grandi entouré d'athlètes olympiques, parmi les amis de ses parents.

"Champion de sprint, il pensait que c'était banal: tu passes le permis, tu vas au lycée et tu es sélectionné aux JO", lance sa mère, dont il a hérité du large sourire, interrogée par l'AFP en juin 2024.

- "Unique"

Lyles passe directement du lycée au monde professionnel, une rareté, et manque la qualification pour

les JO-2016 de Rio sur 200 m pour 9 centièmes de seconde, avant de devenir champion du monde du demi-tour de piste pour la première fois en 2019 à Doha. Le tout sans jamais s'éloigner de ses proches, sa mère et son frère, depuis élargi à sa petite amie, la sprinteuse jamaïcaine Junelle Bromfield.

"On se fait des soirées jeux en famille, on rigole, on fait les fous, explique sa mère. Parfois il vient chez moi et s'étale juste sur le canapé. En famille, Noah n'est pas une star, c'est juste un de mes enfants."

"Je n'ai aucune médaille chez moi, seulement des photos de famille. C'est une maison normale."

Lyles, désormais septuple champion du monde, a trouvé son équilibre dans le groupe d'entraînement de Lance Brauman à Clermont (Floride), l'un des plus relevés du monde.

"Son intuition, ses connaissances, sa façon de maximiser son potentiel le rendent unique. Il a tellement grandi depuis Tokyo", note Diana McNab, la préparatrice mentale qui le suit depuis le lycée.

”
Souriant, adepte du show en toute circonstance, le sprinteur-dessinateur-rappeur au style soigné paraît se régaler sur la piste d'athlétisme, où il n'hésite pas à chamberer ses adversaires pour ajouter un peu de piquant

Sport

Ballon d'Or 2025

Le trophée pour Ousmane Dembélé



Un sacre attendu au bout d'une saison majuscule: le Parisien Ousmane Dembélé a remporté le Ballon d'Or lundi, mettant fin au suspense l'opposant au Barcelonais Lamine Yamal, dans une cérémonie qui a fait la part belle au PSG champion d'Europe.

Soudain, l'émotion le submerge. Il est près de 23 heures quand Ousmane Dembélé, parfois considéré comme trop discret par rapport aux superstars du football, essuie des larmes sur la scène du Théâtre du Châtelet de Paris, après avoir remercié sa mère et ses proches.

"Je ne voulais pas pleurer mais dès que j'ai commencé à parler de ma famille c'est remonté et cela m'a pris de court", a-t-il dit à l'AFP après la cérémonie, avant d'ajouter: "Le titre individuel n'était pas un objectif personnel. C'est magnifique d'avoir un trophée comme ça".

Quelques minutes après, il a fêté son trophée avec les ultras parisiens présents en nombre sous la pluie devant le théâtre du Châtelet, et qui avaient allumé des fumigènes à l'annonce de son sacre.

Dembélé était favori avec ses 35 buts et 16 passes décisives toutes compétitions confondues, sa victoire finale en Ligue des champions mais aussi son influence dans le jeu de la meilleure équipe du continent. Et

d'ailleurs il a remporté "assez largement" le vote des 100 journalistes qui composaient le vote des 100 journalistes qui composaient le vote, selon le rédacteur en chef de France Football Vincent Garcia.

Avant l'annonce par Ronaldinho, les supporters nombreux dans la salle ont commencé à chanter le nom de Dembélé avec force, sur le même mode que son entraîneur Luis Enrique samedi. Et c'est un grondement du tonnerre qui a accueilli le nom sorti de l'enveloppe, le sixième nom français dans l'histoire du Ballon d'Or.

Dembélé, lui, tombait dans les bras de son ex-coéquipier Gianluigi Donnarumma, sacré meilleur gardien via le trophée Yachine.

Les félicitations de Mbappé

"Merci, je n'ai vraiment pas de mots, ça a été une saison incroyable avec le Paris SG, je remercie le PSG qui est venu me chercher en 2023", a déclaré Ousmane Dembélé, qui a aussi salué son entraîneur Luis Enrique, "comme un papa pour moi".

"On a pratiquement tout remporté", "ce trophée individuel c'est vraiment le collectif qui l'a gagné", a-t-il ajouté. "Le Ballon d'Or n'a pas été un objectif dans ma carrière, mais j'ai travaillé pour l'équipe pour gagner la Ligue des champions".

"C'est les émotions mon frère, tu mérites x1000", a réagi sur Instagram

Kylian Mbappé.

C'est d'ailleurs toute cette équipe parisienne et ses couleurs rouge et bleu qui ont teinté la soirée. Le PSG accapare le classement avec cinq joueurs dans le Top 10: derrière Dembélé, Vitorino (3e), Achraf Hakimi (6e), Gianluigi Donnarumma (9e) et Nuno Mendes (10e). Et Khvicha Kvaratskhelia est 12e, Désiré Doué 14e, Joao Neves 19e, Fabian Ruiz 25e. Beaucoup d'entre eux participaient lundi soir au "classique" contre l'OM au Vélodrome, où ils ont perdu (1-0) pour la première fois depuis 2011.

Outre le meilleur gardien à Donnarumma, aujourd'hui à Manchester City, Luis Enrique a été sacré meilleur entraîneur. Le prix Raymond Kopa du meilleur jeune n'a en revanche pas échappé à Lamine Yamal, devant les Parisiens Désiré Doué et Joao Neves.

A 18 ans, Yamal, deuxième, était le principal concurrent du Français. Après avoir remporté l'Euro avec l'Espagne en 2024, l'ailier droit formé à la Masia a éclaboussé de son talent la Ligue des champions au printemps.

"Lui aussi si toutes les planètes s'alignent, il va gagner beaucoup de trophées, de Ballon d'Or. Il y avait aussi d'autres joueurs. C'était une belle bataille", a déclaré Dembélé.

Le numéro 10 du PSG succède à l'Espagnol Rodri. Le précédent Ballon d'Or fran-

çais remonte à seulement trois ans avec Karim Benzema.

Bonmati, troisième historique

Pour la première fois, la cérémonie offrait tous les équivalents féminins des trophées masculins.

Aitana Bonmati, meneuse de jeu du Barça et de l'Espagne, a remporté son troisième Ballon d'or consécutif pour la première fois de l'histoire, même si elle a perdu les deux finales européennes, C1 et Euro.

Elle a été élue meilleure joueuse de l'Euro mais aussi de la Ligue des champions, que la Barcelonaise a perdu en finale contre Arsenal, avec 20 buts et 16 passes décisives toutes compétitions confondues.

"Je suis émerveillée et fière", a-t-elle réagi auprès de l'AFP. "Nous avons remporté trois titres avec le FC Barcelone, mais nous avons perdu les deux finales les plus importantes (la Ligue des champions avec le Barça et l'Euro féminin avec l'Espagne). Cela a toutefois été une année très enrichissante, j'ai beaucoup appris", a reconnu le milieu de terrain lorsqu'on lui a demandé si ce trophée était le plus surprenant des trois qu'elle a remportés.

Sa compatriote Mariona Caldentey, attaquante à Arsenal, avec qui elle a remporté la Ligue des champions, a terminé deuxième, devant l'Anglaise Alessia Russo.

But décisif d'Aguerd contre le PSG

Première défaite de la saison des Parisiens



L'international marocain Nayef Aguerd a inscrit, lundi, l'unique et décisif but de l'Olympique de Marseille lors du Clásico contre le PSG, faisant subir au champion en titre la première défaite de la saison.

Dès la cinquième minute, le défenseur central de l'OM a profité d'une sortie manquée du gardien parisien Lucas Chevalier pour placer la balle servie d'un corner au fond des filets, dans un stade Vélodrome débordant d'enthousiasme.

C'est la première fois depuis novembre 2011, soit 14 ans que les Marseillais parviennent à prendre le dessus face au

PSG en Ligue 1.

De retour d'une absence lors du duel contre le Real Madrid mardi dernier (1-2), le joueur marocain retrouve rapidement ses meilleurs jours en signant son deuxième but depuis son arrivée dans les rangs du club phocéen.

Il avait déjà émerveillé par sa performance pendant son tout premier match sous les couleurs marseillaises, avec une réalisation inscrite en temps additionnel (90è+3), en ouverture de la 4^e journée de Ligue 1 contre Lorient (4-0).

À la suite du but du Lion de l'Atlas, les hommes de Roberto de Zerbi ont continué

à mettre à mal les Parisiens, en pressant constamment et en restant solides en défense. Ils occupent la sixième place de Ligue 1, tandis que le PSG lâche la première place du classement au profit de l'AS Monaco.

Agé de 29 ans, Nayef Aguerd (57 sélections, 2 buts) s'est engagé dernièrement avec le club phocéen pour les cinq prochaines saisons, jusqu'en juin 2030.

Pur produit de l'Académie Mohammed VI de football à Rabat, le défenseur central de l'OM connaît bien la Ligue 1 pour être déjà passé par Rennes et Dijon avant de rejoindre West Ham en Angleterre puis Real Sociedad en Espagne.

Lassaad Chabbi démis de ses fonctions Fadlu Davids nouvel entraîneur du Raja

Le Raja de Casablanca (RCA) a annoncé, lundi, avoir remercié l'entraîneur tunisien Lassaad Chabbi et désigné le Sud-Africain Fadlu Davids comme nouvel entraîneur du club de la Botola Pro D1 "Inwi" de football.

"Conformément aux recommandations du directeur sportif et eu égard à l'évaluation générale menée par la commission sportive au sujet de l'étape préparatoire de la saison actuelle et aux premiers matches officiels, le RCA a mis fin aux fonctions de M. Chabbi et de son staff technique", indique le club dans un communiqué publié sur ses réseaux sociaux.

Dans ce sens, le club a tenu à présenter ses remerciements à Lassaad Chabbi et à son staff technique pour le sérieux et le professionnalisme dont ils ont fait montre dans l'accomplissement de leur mission, tout en leur souhaitant plein succès dans leurs missions futures.

Le choix de Fadlu à la tête de la barre technique des Verts, souligne le communiqué, se justifie par la grande connaissance du coach sud-africain du club casablancais, faisant part de la confiance du club quant à la capacité de Fadlu à renforcer la cohésion au sein du club afin de réaliser ses ambitions sportives.

"Cette décision est en phase avec le nouveau projet du Raja de Casablanca qui aspire à associer les bases d'une structuration stable, efficiente et prospective", indique la même source.

Selon la même source, "Fadlu a été l'un des artisans du doublé historique du Raja lors de la saison 2023-2024, quand le club a été sacré champion du Maroc sans la moindre défaite en plus du titre de la Coupe du Trône. Il a joué un rôle central dans cet exploit en tant qu'entraîneur adjoint", écrit le club casablancais.

Le Raja de Casablanca occupe actuellement la 3^e place de la Botola Pro D1 avec 4 points, ex-aequo avec le COD Meknès, l'AS FAR et le Wydad de Casablanca. Il a battu le FUS de Rabat (0-2) lors de la première journée, avant de faire match nul (0-0) à domicile face à l'AS FAR lors de la 2^e journée.

"France 24" : Le Maroc est devenu "la locomotive" du football africain

Le Maroc est devenu "la locomotive" du football africain, écrit, lundi, la chaîne de télévision d'information française "France 24".

"Infrastructures modernes, formation reconvenue et clubs performants... Le Maroc s'impose comme un acteur central du football africain et s'affirme ces dernières années sur la scène mondiale", souligne le média français dans un article publié sur son site web.

"Une montée en puissance qui va bien au-delà de la CAN 2025, avec l'organisation du Mondial 2030 comme horizon", ajoute la même source.

Le 14 décembre 2022, le Maroc devient la première nation africaine de l'histoire à disputer une demi-finale de Mondial, rappelle la chaîne, notant que la sélection marocaine, actuellement 11^e au classement Fifa, s'affirme sur la scène mondiale et s'impose par la même occasion comme "un acteur incontournable du football en Afrique".

Alors que la CAN 2025 se profile et à plus long terme l'organisation du Mondial 2030 par le Royaume avec l'Espagne et le Portugal, "la montée en puissance du Maroc est le résultat d'investissements et d'un plan de développement mis en œuvre depuis au moins une décennie", observe la même source.

Le média français a, à cet égard, mis en relief les infrastructures sportives de qualité, initiées sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en mettant en exergue l'Académie Mohammed VI de football, inaugurée en 2010, et pour laquelle

plus de 140 millions de dirhams ont été investis.

"Cette structure d'envergure (18 hectares) a notamment permis à plusieurs footballeurs marocains d'éclorer au plus haut niveau – tels Nayef Aguerd (OM), Azzedine Ounahi (Gérone) ou encore Youssef En-Nesyri (Fenerbahçe)", poursuit l'auteur de l'article.

La chaîne française a également mis en avant les investissements du Royaume dans la formation des cadres techniques pour franchir un cap sportif.

En vue de la CAN 2025 et du Mondial 2030, le Maroc a également investi massivement dans ses infrastructures sportives, note-t-elle. "Entre autres projets, des travaux de rénovation ont été menés sur des stades de Rabat et Tanger", observe le média.

Par ailleurs, quelque 500 millions d'euros du budget total sont consacrés à la construction, à l'horizon 2028, d'un stade de 115.000 places à Benslimane, près de Casablanca, poursuit France 24, soulignant que sa capacité d'accueil en fera "l'un des plus grands stades au monde".

Et de relever que le Royaume investit aussi dans ses infrastructures pour accueillir ces événements sportifs: construction d'autoroutes, extension du réseau de trains à grande vitesse ou encore doublement de la capacité des aéroports nationaux.

"Le Maroc a une vraie stratégie à l'échelle nationale", souligne Jean-Baptiste Guégan, géopolitologue du sport, cité par le média. "Il a fait le

choix d'utiliser le sport pour en faire un levier de développement. À l'échelle africaine, c'est quelque chose qu'on a encore jamais vu", a indiqué l'enseignant à Sciences Po Paris chargé du cours "Histoire et géopolitique du sport africain".

Ces investissements ont largement contribué au rayonnement continental et mondial du Maroc ces dernières années, écrit le média français, faisant observer que le Royaume s'est, en effet, imposé comme "une place forte du football en Afrique", notamment grâce au succès de ses clubs comme le Raja de Casablanca, vainqueur de la Coupe de la confédération de la CAF en 2021, ou encore le Wydad de Casablanca, qui a remporté la Ligue des champions d'Afrique en 2022 et a participé au Mondial des clubs aux Etats-Unis cet été.

"Quand on regarde ce qu'a fait le Wydad, on se rend compte qu'aujourd'hui, avec leurs performances en Coupe du monde des clubs, on est sûr des acteurs qui sont sportivement performants, capables d'aller rivaliser avec des acteurs européens. C'est une marque de structuration pour le football marocain", note M. Guégan cité dans l'article.

L'enseignant à Sciences Po Paris précise que "le niveau moyen des jeunes monte et la formation paie" au Maroc, faisant selon lui de la ligue Botola – la première division marocaine de football – "l'une des trois meilleures d'Afrique".

À cela s'ajoutent plusieurs performances des sélections : une demi-finale de Mondial en 2022, une finale des Marocaines à la CAN 2025 ou en-

core un troisième sacre historique au Championnat d'Afrique des nations, souligne le média, ajoutant que "ces sélections peuvent à chaque fois s'appuyer sur un public et des diasporas qui dépendent toujours présent à chaque événement sportif".

"Il y a une vraie mobilisation des Marocains du Maroc et des Marocains des diasporas autour du football", constate M. Guégan, pour qui l'influence du pays dépasse de loin ses frontières : "C'est un exemple et l'illustration aussi que c'est possible en Afrique. Le Maroc représente plus que lui-même, on l'avait vu lors du Mondial au Qatar", a-t-il fait remarquer.

Le média, a rappelé, en outre, l'inauguration fin juillet par la FIFA de son bureau régional près de Rabat, le premier en Afrique du Nord.

Au regard de ses investissements, le Maroc, souligne France 24, est devenu "un acteur incontournable du continent africain". "Que ce soit dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des infrastructures, le Royaume ne cesse de multiplier les connexions régionales, notamment avec les pays d'Afrique subsaharienne", note-t-elle.

Le Maroc, poursuit le média, a l'image d'un pays pivot entre l'Afrique et l'Europe, comme l'incarne sa coorganisation du Mondial 2030 avec deux pays européens – l'Espagne et le Portugal. Il a les avantages de la stabilité politique, de l'attractivité touristique et d'un plan de développement, notamment, observe M. Guégan.

Le Japon veut s'engouffrer dans l'éolien, malgré les vents contraires

Depuis le port de pêche, on voit scintiller au large les blanches silhouettes longilignes des éoliennes: discrète présence d'un projet sur lequel le Japon mise beaucoup dans sa quête d'énergie verte, mais fait face à de nombreux obstacles.

Les huit turbines dont l'installation s'est terminée ce mois-ci près des îles Goto, dans le sud-ouest de l'archipel, doivent être mises en marche en janvier, devenant le premier projet à échelle commerciale d'éolien flottant du pays.

Ce système est plus adapté à la géologie nipponne que les éoliennes fixées au fond marin, la profondeur des eaux augmentant rapidement: à Goto, on atteint 140m de profondeur à cinq kilomètres du rivage.

Et "les structures flottantes sont relativement stables même en cas de séisme ou de typhon", fréquents dans le pays, souligne Kei Ushigami, responsable des énergies renouvelables marines pour la société Toda au centre du projet.

Le Japon, qui vise la neutralité carbone d'ici à 2050, a déclaré l'énergie éolienne en mer "atout majeur" pour faire des renouvelables sa principale source d'électricité avant 2040.

La route est tracée mais le chemin raide pour l'archipel, cinquième plus gros émetteur mondial de CO₂: pauvre en res-

sources, il dépend lourdement des combustibles fossiles importés.

En 2024, 65% de ses besoins en électricité étaient assurés par des centrales thermiques au charbon et aux hydrocarbures, 26,7% seulement venaient des renouvelables, selon l'Institut japonais de politique des énergies renouvelables.

Dans son plan énergétique actualisé début 2025, le gouvernement fixe entre 4 et 8% l'apport souhaité de l'éolien pour 2040, contre 1% aujourd'hui.

Tâche herculéenne

Mais les revers sont nombreux: fin août, le géant japonais Mitsubishi a claqué la porte de trois projets d'éolien offshore en raison de l'augmentation des coûts. D'autres opérateurs ont demandé le soutien de l'exécutif nippon, qui envisage de muscler son appui.

"Il est important que le gouvernement s'attaque aux lacunes du système d'appel d'offres actuel, qui n'a pas su anticiper la rapide inflation mondiale après l'attribution des marchés", estime Yoko Mulholland du groupe de réflexion E3G.

"La réforme des cadres institutionnels est cruciale pour réduire les coûts", ajoute-t-elle, citant la rationalisation des processus de réglementation et l'assouplissement des restrictions sur la construc-



tion qui "permettraient de réduire délais et dépenses".

Pour Hidenori Yonekura, de l'Organisation japonaise des nouvelles énergies et technologies industrielles, l'essentiel est de réduire le risque d'écart par rapport aux prévisions, avec notamment des dispositifs d'ajustement à l'inflation.

Il estime que le développement de l'éolien flottant, encore balbutiant, permettra à terme de réduire les coûts en installant davantage de turbines dans la vaste Zone économique exclusive (ZEE) de 4,5 millions de km² entourant l'archipel.

La tâche s'annonce herculéenne: afin d'atteindre l'objectif pour 2040 (capacité

de 45 GW d'éolien flottant), il faudrait installer jusqu'à 3 GW par an, soit 200 turbines pour des modèles de 15 MW, mais "les infrastructures ne sont pas encore en place" pour ça, reconnaît M. Yonekura.

"Le Japon n'a pas de fabricants de turbines ni beaucoup de sites de production. Etablir une base de production pour éoliennes est crucial pour la sécurité énergétique et la politique industrielle."

Cohabitation avec la pêche

Et les constructeurs sont confrontés à des défis techniques avec ces systèmes nouveaux: la découverte de défauts dans

la structure flottante d'une éolienne à Goto a obligé Toda à en remplace certaines, reportant le projet de deux ans.

La cohabitation avec la pêche s'avère également cruciale: Toda explique avoir mené une évaluation environnementale et constaté avec un projet-pilote "l'absence d'impact négatif sur les poissons".

Les pêcheurs perçoivent une partie des revenus de la vente d'électricité et de la taxe foncière issue du projet. Certains ont été engagés pour surveiller le chantier avec leurs navires.

Selon Takuya Eashiro, responsable de la coopérative de pêche de Fukue, à Goto, le projet éolien a été imposé "par le haut", présenté comme "une décision déjà prise".

Néanmoins, "les pêcheurs comprennent son importance pour le Japon", reconnaît-il.

La Fédération nationale des coopératives de pêches a d'ailleurs protesté auprès du gouvernement après le retrait de Mitsubishi, rappelant que les pêcheurs avaient coopéré à ces projets en espérant des retombées économiques positives.

"La pêche devenant de moins en moins viable, certains espèrent que leurs enfants ou petits-enfants trouveront un emploi dans la maintenance d'éoliennes", souffle M. Eashiro.

Recette

Cuisses de poulet rôties à l'oignon



Ingrédients :

- 4 oignons, pelés et coupés en quartiers
 - 60 ml (¼ tasse) d'huile d'olive
 - 4 cuisses de poulet avec la peau
 - 8 gousses d'ail non pelées
 - 45 ml (3 c. à soupe) de coriandre ciselée
 - 1 lime, pour le jus
 - 10 ml (2 c. à thé) de poivre noir, concassé
 - 30 ml (2 c. à soupe) de miel
- Préparation :
- Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 200°C (400°F).
- Dans une grande poêle à feu

moyen-élevé, dorer les oignons dans 30 ml (2 c. à soupe) de l'huile. Réserver.

Dans un grand plat de cuisson, mélanger les cuisses de poulet avec les oignons et le reste des ingrédients à l'exception du miel. Saler. Badigeonner les cuisses avec le miel.

Cuire au four 1 heure ou jusqu'à ce que la chair du poulet se détache facilement de l'os en arrosant les cuisses avec le jus de cuisson à mi-cuisson. Servir avec le ketchup à l'ananas et aux poivrons (voir recette) et un légume vert, comme une tombée d'épinards.

L'Afrique continent le plus menacé pour la mortalité due aux feux de végétation

L'Afrique est le continent le plus menacé par la hausse prévisible de la mortalité due aux feux de végétation, qui s'aggrave avec le changement climatique, affirme une étude scientifique publiée jeudi.

L'étude, publiée par la revue Nature, offre des projections, sur l'ensemble du XXI^e siècle, de l'exposition aux fumées toxiques et émissions de particules engendrées par ces incendies de forêts et autres milieux naturels.

Une carte montre que dans les années 2090, l'Afrique devrait être la plus atteinte, en particulier la forêt du bassin du Congo, autour de l'équateur, et les forêts tropicales qui vont du Sénégal à l'Ouganda.

"Notre projection désigne l'Afrique subsaharienne comme la région la plus touchée par les morts prématurées dues aux incendies dans les scénarios de réchauffement futur", écrivent les auteurs.

Ils estiment qu'entre les périodes 2010-2014 et 2095-2099, la mortalité attribuée à cette cause devrait y être multipliée par 11, voire par 17 dans le scénario de réchauffement le plus extrême.

En Asie, les morts devraient doubler, voire être multipliés jusqu'à 13 dans le pire des scénarios. Dans les régions tempérées que sont l'Europe et l'Amérique du Nord, elles devraient être stables à deux fois supérieures, éventuellement 11 fois supérieures dans le pire des scénarios.

Les incendies de végétation provoquent des morts directement par inhala-

tion de fumées toxiques, et indirectement par l'émission de particules fines en suspension (PM_{2,5}) qui entraînent bronchites chroniques, cancers du poumon et maladies cardiovasculaires.

L'Afrique offre une particularité sur la période étudiée: elle devrait connaître, selon les auteurs, une déforestation en même temps qu'un vieillissement accéléré.

D'après les projections, "malgré la baisse en Afrique des concentrations des émissions de PM_{2,5} dues aux incendies,

les bouleversements dans la pyramide des âges contribuent à une hausse des morts prématurées causées par des incendies".

Les auteurs relèvent la faiblesse de la coopération internationale face à ce problème.

"Les réglementations régionales sur la qualité de l'air, en se concentrant sur des sources spécifiques d'émissions d'origine humaine, peuvent être inefficaces contre les feux de végétation, ces émissions provenant souvent de lieux en dehors de leur zone de compétence", soulignent-ils.

